

# EXAMEN STRATÉGIQUE INDÉPENDANT DU PORTEFEUILLE DE PROJETS DU FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (PBF) EN GUINÉE 2017 À 2022



## Rapport Final

Préparé par  
Alphonse NGOM



United Nations  
Peacebuilding

17 Février 2023

# EXAMEN STRATÉGIQUE INDÉPENDANT DU PORTEFEUILLE DE PROJETS DU FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (PBF) EN GUINÉE 2017 À 2022

## A PROPOS DE L'AUTEUR :

**Alphonse NGOM**



Mr NGOM est Consultant professionnelle depuis 1989, date de son recrutement à MCG Conseils (Montréal/Québec) à la sortie de HEC, Université de Montréal, Québec, Canada. Dans ce cabinet, il a débuté comme « junior » avant de passer au Statut de « Senior Economist » chargé en particulier du suivi et de l'évaluation des Programme de l'ACDI pour l'Afrique de l'Ouest.

De retour en Afrique en Novembre 1991. Après un court passage à CFAO-Afrique comme Directeur de l'Administration Générale et des Finances (8 mois en 1992), il a rejoint la Société Africaine d'Ingénierie Financière en Côte d'Ivoire comme consultant Sénior de 1992 à 1997. En début 1998, il a lancé la « Société Africaine d'Études & d'ingénierie Financière, Bureau d'Études en République de Guinée.

Il est économiste de formation, titulaire d'une maîtrise e Planification de l'Université de Dakar (Gestion) et d'un DESS de HEC/Université de Montréal au Québec (Canada) en Sciences de Gestion, option « Modélisation/Décision ».

À partir de la Guinée, il travaille depuis une vingtaine d'années dans beaucoup de domaines et dans plusieurs pays en Afrique pour le secteur privé et pour diverses Organisations internationales, dont le Système des Nations Unies. À ce titre, il a assuré plusieurs missions pour les différentes agences ou pour la Coordination du système en Guinée et en Afrique. Entre autres, il a réalisé l'évaluation de l'UNDAF (Guinée), la formulation et l'évaluation des Programmes conjoints (Guinée, Togo), les études spécifiques et l'évaluation de plusieurs Projets/programmes pour le PNUD, l'UNICEF, l'OMS, etc., Pour l'UNICEF par exemple, en qualité de Consultant international, il a réalisé « l'étude prospective sur les produits essentiels à la survie, au développement et à la protection de l'enfant » dans quatre pays Oust-africains entre 2004 et 2008. Il a aussi bénéficié de la confiance de l'Union Européenne entre 2009 et 2012 pour assurer l'évaluation d'un certain nombre de Projets financés dans le cadre de son Programme « Facilité alimentaire » initié suite à la crise alimentaire de 2007 dans six pays de la Région Afrique. Pour la Banque Africaine de Développement (BAD), il a réalisé l'évaluation de l'impact du virus Ébola sur les activités économiques des femmes dans les quatre pays de l'Union du fleuve Mano (Guinée, Libéria, Sierra Leone, Côte d'Ivoire).

Monsieur NGOM a été admis en 2020 parmi les consultants du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) chargés d'accompagner ses programmes.

[alphonsengom@yahoo.com](mailto:alphonsengom@yahoo.com)

## **TABLE DES MATIERES**

### **SIGLES & ABBREVIATIONS**

### **RESUME EXECUTIF**

<b>1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA REVUE</b>	<b>13</b>
<b>1.1 MISE EN CONTEXTE DE LA REVUE</b>	<b>13</b>
1.1.1 CONTEXTE 2007-2011 ET PRIORITES DU PREMIER PLAN PRIORITAIRE DE CONSOLIDATION DE LA PAIX	13
1.1.2 LE SECOND PLAN PRIORITAIRE (PP 2) DE CONSOLIDATION DE LA PAIX	14
1.1.3 LE CHANGEMENT D'APPROCHE DE PROGRAMMATION EN 2017	14
1.1.4 ELEMENTS DE CONTEXTE 2017-2022	14
1.1.5 DEFINITION DU PORTEFEUILLE DE PROJET 2017-2022 ET PRIORITES	15
<b>1.2 PORTEE ET OBJECTIFS DE LA REVUE</b>	<b>16</b>
<b>1.3 CRITERES DE REFERENCE APPLIQUES A LA REVUE</b>	<b>17</b>
<b>2. APPROCHE METHODOLOGIQUE</b>	<b>19</b>
<b>2.1 APPROCHE D'EXECUTION</b>	<b>19</b>
<b>2.2 PHASE PREPARATOIRE OU DE FAMILIARISATION</b>	<b>19</b>
<b>2.3 PHASE DE COLLECTE DE DONNEES</b>	<b>20</b>
<b>2.4 REDACTION DU RAPPORT</b>	<b>21</b>
<b>3. PRINCIPAUX CONSTATS PAR CRITERE D'EVALUATION</b>	<b>23</b>
<b>3.1 PERTINENCE</b>	<b>23</b>
<b>3.2 COHERENCE</b>	<b>30</b>
3.2.1 COHERENCE INTERNE	30
3.2.2 COHERENCE EXTERNE	34
<b>3.3 EFFICACITE : EFFETS/IMPACT</b>	<b>36</b>
3.3.1 L'EFFICACITE DES PROJETS MIS EN ŒUVRE DANS LE DOMAINE DE LA GOUVERNANCE ET ÉTAT DE DROIT	36
3.3.2 CONTRIBUTION DES PROJETS DANS LA PARTICIPATION ET DE L'AUTONOMISATION DES JEUNES ET DES FEMMES	43
3.3.2.1 Rappel du contexte d'intervention et justification des projets retenus (2016-2017)	43
3.3.2.2 Contribution du PBF dans le domaine de la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la cohésion sociale et à la réconciliation nationale en Guinée	44
3.3.2.3 Contribution du PBF dans le domaine spécifique de la réconciliation nationale en Guinée	49
3.3.3 CONTRIBUTION DU PORTEFEUILLE 2017-2022 DANS LE DOMAINE DE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	52
3.3.3.1 Rappel de la problématique adressée par les projets	52
3.3.3.2 Les progrès relevés dans le domaine de la préservation de l'environnement	53
3.3.3.3 Une approche innovante : l'intégration des « donzos » et leur transformation en force de paix	54
3.3.3.4 Les progrès dans le domaine de la gestion foncière	56
3.3.3.5 Les Projets transfrontaliers (en cours)	57
<b>3.4 DURABILITE</b>	<b>60</b>
3.4.1 PRINCIPAUX CONSTATS FAVORABLES A LA DURABILITE	60
3.4.2 LIMITES DE LA DURABILITE	63
<b>3.5 QUESTION TRANSVERSALE : LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LE PORTEFEUILLE 2017-2022</b>	<b>66</b>
<b>3.6 EFFICIENCE</b>	<b>67</b>
3.6.1 CONSTATS D'ENSEMBLE	67
3.6.2 DE LA COLLABORATION INTER-AGENCES	69
<b>4. EFFETS CATALYTIQUES, BONNES PRATIQUES ET LEÇONS APPRISSES</b>	<b>72</b>
<b>4.1 EFFETS CATALYTIQUES</b>	<b>72</b>
<b>4.2 BONNES PRATIQUES</b>	<b>74</b>

<b>4.3</b>	<b>QUELQUES LEÇONS APPRISSES</b>	<b>76</b>
4.3.1	DU POINT DE VUE DE LA CONCEPTION DES PROJETS	76
4.3.2	DU POINT DE VUE OPERATIONNEL	76
<b>5.</b>	<b><u>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</u></b>	<b>79</b>
<b>5.1</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>79</b>
<b>5.2</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>79</b>
5.2.1	RECOMMANDATION A L'ENDROIT DU PBSO ET A LA COORDINATION DU SNU	79
5.2.2	RECOMMANDATIONS AU NIVEAU STRATEGIQUE (PBSO/PBF, UNCT, GOUVERNEMENT)	79
5.2.3	RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT	81

## **ANNEXES**

### **1 Liste des projets par domaines d'activité**

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

AFD	Agence Française de Développement
ANAD	Alliance Nationale pour l'Alternance et la Démocratie
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AJeLCoP	Association des Jeunes Leaders Communautaires pour la Paix
ANP	Architecture Nationale de Paix
CAD	Comité d'Assistance au Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'ouest
COVID 19	Coronavirus Disease 2019
CPD	Country Program Development
CSO	Civil Society Organisations
DAC	Development Assistance Committee
DaO	Delivery as One
FDS	Forces de défense et de sécurité
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GYPI	Gender and Youth Promotion Initiative
HCDH/ONU Droits de l'Hommes	Agences des Nations Unies chargées des Droits de l'Homme
HIMO	Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre
IRF	Immediate Response Facility
ISP	Infrastructures sociales de paix
M&E	Monitoring and Evaluation
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
OCDE	Organisation de la Coopération et du développement économique
OIM	Organisation internationale pour les Migrations
ODD	Objectif de Développement Durable
OECD	Organization for Economic Co-operation and Development's
OND	Objective National de Développement
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PARSS	Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de Sécurité
PBF	Peace Building Fund
PBSO	Bureau d'Appui à la consolidation de la paix
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNRJ	Politique Nationale de Réforme de la Justice
PNUAD	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide de Développement
SNPCRC,	Stratégie Nationale de Prévention des Conflits et de renforcement de la Citoyenneté
SNU	Système de Nations Unies
TPI	Tribunal de Première Instance
UFDG	Union des Forces Démocratiques de Guinée
UNDAF/PNUAD	United Nations Development Assistance Framework
UNDP	United Nations Development Program
UNICEF	United Nations Children Fund
UNVs	United Nations Volunteers
VBG	Violences Basées sur le Genre

## **RESUME EXECUTIF**

### **Introduction**

Le présent rapport présente les résultats, les conclusions et les recommandations de la revue stratégique du portefeuille de projets du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) en Guinée pour la période 2017-2022. La Guinée a été désignée éligible à l'appui du PBF sur déclaration du Secrétaire Général de l'ONU le 25 Juin 2008.

Pays côtier d'Afrique de l'Ouest, la Guinée partage ses frontières avec six pays (Guinée-Bissau, Sénégal, Mali, Sierra Leone, Libéria et Côte d'Ivoire). Elle a une population de l'ordre de 13,49 millions d'habitants en 2021. Malgré ces avantages offerts par la nature, et bien que n'ayant pas connu de conflit armé, la Guinée est classée dans le lot des Etats fragiles. Le pays a réalisé les premières élections réellement démocratiques en 2010. Mais le grand espoir suscité par cette avancée ne s'est pas confirmé. Les problèmes de gouvernance, les tensions politiques et communautaires ont entravé jusqu'ici le processus de démocratisation. C'est dans un contexte de désunion, de tensions politiques, de manifestations étouffées par une répression sévère que le PBF a achevé son second Plan Prioritaire de consolidation de la paix (PPCP2) en 2017 après l'élection présidentielle de 2015 qui avait reconduit le Président élu en 2010 en dépit des contestations de son opposition. Celui-ci réussira en 2020 à modifier la constitution qui ne lui accordait que deux mandats pour se présenter et remporter les élections présidentielles, rajoutant une couche à l'instabilité du pays. En Septembre 2021, dans un contexte d'extrême tension, l'armée a pris le pouvoir.

Les projets du portefeuille PBF dans la période 2017-2022 ont été développés dans ce contexte marqué en plus par l'épidémie de la Covid-19 et la résurgence de l'épidémie à virus Ebola en Mars 2021 dans la Région Forestière.

La revue examine les résultats atteints par les projets du PBF dans la période indiquée. Plus précisément, elle analyse la performance des activités menées et les arrangements institutionnels pour leur réalisation. Elle dégage sur cette base, des enseignements et recommandations pour le Fonds, le Système des Nations Unies, le gouvernement et les autres partenaires pour les futures interventions en Guinée. Il est à noter qu'après la mise en œuvre du second PPCP 2 en juillet 2017, le Bureau d'Appui à la Consolidation de la paix (PBSO) qui gère le PBF a décidé d'adopter une approche plus flexible et immédiate d'accompagnement pour la Guinée. Cette consiste à se passer d'un PPCP et de se focaliser chaque année sur les besoins spécifiques immédiats et émergents de consolidation de la paix dans le pays pour élaborer et mettre en œuvre les projets. C'est dans ce cadre donc qu'un total de 24 projets (8 projets en cours au moment de la revue) a été approuvé dans la période pour un investissement de l'ordre de 46 millions de dollars. Ces projets se sont concentrés sur les thématiques relatives à la sécurité et la gouvernance, la participation et l'autonomisation des femmes et des jeunes et la préservation de l'environnement. Trois projets transfrontaliers visant pour l'essentiel la gestion des espaces transfrontaliers entre la Guinée, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire ont également été approuvés. Aussi, à la suite du coup d'État de 2021, en capitalisant sur ce qui est considéré comme la valeur ajoutée de l'ONU en Guinée, à la mi-2022, dans le cadre de la « *Stratégie Intégrée des Nations Unies en Guinée en soutien à la Transition politique* », trois autres projets ont été ajoutés au portefeuille pour une enveloppe de 7,4 millions de dollars, approuvés en août 2022 à la demande du Coordonnateur résident des Nations Unies.

La méthodologie de la revue comprend (i) les termes de référence (TdR) élaborés par PBSO, (ii) un rapport préliminaire de cadrage comprenant une matrice d'évaluation et un résumé de la revue documentaire faisant le point sur les caractéristiques et premiers éléments d'analyse par rapport aux projets du portefeuille ; (iii) un atelier national de revue stratégique ayant enregistré la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre des projets, (iv) et un exercice de collecte de données de trois semaines ayant couvert la base documentaire et incluant des visites et des entretiens avec tous les partenaires (PBSO, SNU en Guinée, gouvernement, ONG, OSC et personnes-ressources).

### **Pertinence**

Les projets du portefeuille ont été ancrés dans la connaissance du contexte local et national et ont en général ciblé les principaux facteurs de fragilité de la Guinée dans le domaine de la prévention des conflits et/ou de la consolidation de la paix. Tous les projets élaborés jusqu'en 2021 ont été inspirés par les résultats de cette analyse en capitalisant aussi les recommandations de l'évaluation du PPCP 2 réalisée en Juillet 2017. De nouveaux projets (au nombre de trois) ont été élaborés et démarrés dans le cadre de l'accompagnement de la transition politique. Les projets ont ciblé les zones géographiques les plus affectées par les conflits, conformément à la cartographie réalisée dans les analyses de fragilité. Dans ce cadre par exemple, des projets spécifiques ont été mis en œuvre en Guinée Forestière zone réputée abriter des conflits intercommunautaires récurrents selon ces analyses. Les conflits électoraux et les conflits liés à la violation des droits humains ou d'ordre socioéconomique (accès aux services de base) révélés comme communs à toutes les régions du pays ont ciblé les préfectures et communes les plus affectées (Conakry, Nzérékoré en Guinée Forestière).

Dans le même ordre d'idées, des projets ont visé la mise en place des mécanismes de dialogue de paix et de concertation entre les groupes de jeunes (H/F) et les autorités locales au niveau communautaire dans quatre communes urbaine (Conakry, Kankan, Nzérékoré, Faranah) où l'absence de perspective pour les jeunes avait été également identifiée comme un facteur de violence. Les conflits émergents comme la compétition pour l'accès à la terre, le changement climatique, le radicalisme, la transhumance, etc. ont ciblé la Basse Guinée (conflits fonciers et domaniaux), les zones transfrontalières (transhumance et changement climatique) et 20 préfectures réparties dans les huit régions identifiées comme à risque de radicalisation.

Par ailleurs, reconnaissant que les conflits socio-économiques sont omniprésents et aggravent les autres sources de tensions, le portefeuille a développé des actions visant le renforcement économique des femmes et des jeunes (AGR, emplois HIMO). Globalement, il s'est agi dans ce cadre d'offrir des opportunités économiques aux cibles pour se donner les moyens de les former et de les impliquer dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Cette approche a été mise en œuvre dans les projets visant la prévention de la violence électorale, des tensions intercommunautaires, de la radicalisation et des différends transfrontaliers. Quant aux projets d'accompagnement de la transition, ils sont arrimés aux objectifs visés par la Charte de la transition en cours. Plus généralement, le portefeuille du PBF s'est aligné sur les objectifs des Nations Unies en Guinée en apportant une contribution substantielle à l'UNDAF et sur les politiques et priorités nationales aux quelles il contribue. De même, les projets participent à l'amélioration de la résilience des communautés du point de vue socioéconomique (AGR, emplois HIMO) tout en les aidant à développer des mécanismes endogènes pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix au niveau local.

### **Cohérence**

Les projets mis en œuvre dans la période 2017-2022 sont cohérents avec les interventions du PBF depuis son arrivée en Guinée, y compris ceux développés dans le cadre de l'accompagnement de la transition. Dans le domaine de la gouvernance, un accent particulier a été mis sur le renforcement de l'Etat de droit, l'inclusion et le respect des droits humains, la prévention des conflits politiques et des conflits communautaires, l'autonomisation des femmes etc. ; autant de domaines sur lesquels le PBF avait au paravent permis de réaliser des progrès. En plus, les thématiques adressées par les projets sont cohérentes avec les priorités du PBF1 (cohérence interne). De même, la mise en œuvre des projets qui s'appuie essentiellement sur les agences du SNU est cohérente avec le principe « Bridging the UN System » du PBF dont il participe à la réalisation en Guinée. Dans le même ordre d'idées, les projets PBF ont visé l'inclusivité et l'établissement de partenariats.

### **Efficacité : effets/Impact**

Des résultats importants ont été obtenus par le PBF au titre des projets mis en œuvre pour le compte du portefeuille 2017-2022 :

#### **∞ Contribution du PBF à l'amélioration globale de la gouvernance et de l'Etat de droit**

Les indicateurs de gouvernance de la Guinée ont connu une légère amélioration entre 2017 et Septembre 2021, date du coup d'Etat. Selon l'Analyse Commune Pays (CCA) réalisée en 2021 par le SNU, le pays a enregistré de légers progrès dans les domaines des politiques sociales, la gouvernance sécuritaire, la gouvernance judiciaire, la gouvernance administrative, la gouvernance économique, la gouvernance locale et de la gouvernance environnementale. Le pays a aussi légèrement amélioré son classement à l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en passant entre 2015 et 2019 du 40<sup>ème</sup> rang sur 54 en 2015, au 39<sup>ème</sup> rang sur 54 en 2019. Ces progrès s'avèrent, il est vrai, peu consistants, bridés qu'ils sont par les pesanteurs politiques et économiques. Ils n'ont pas pu empêcher la profonde crise qui a débouché sur le putsch du 5 Septembre 2022. Mais quoi qu'il en soit, le PBF s'est employé entre 2017 et 2022 à appuyer le pays pour améliorer sa gouvernance et a sans doute participé « *au léger progrès* » décrit ci-dessus. Il ne fait pas de doute que l'appui au secteur de la sécurité et de la justice a par exemple permis des réformes profondes qui ont généré des effets bénéfiques dans ce secteur. L'appui du PBF a permis la mise à jour d'une grande partie du corpus juridique du pays et la formation d'un nombre important de magistrats. Au niveau institutionnel, l'opérationnalisation d'institutions prévues dans la constitution comme la justice militaire et la suppression des cours d'assises en faveur des tribunaux de première instance constituent des avancées. La mise à niveau des éléments de la police, leur formation par rapport à la loi (nouvelle) N°09/2015/AN portant sur le maintien de l'ordre a apporté des compétences nouvelles aux forces de sécurité ; tout comme le renforcement de l'Inspection Générale de la Police pour en faire un corps de contrôle fonctionnel ont contribué à améliorer les conditions de détention dans les commissariats du fait des missions de contrôle de régularité sur site maintenant rendues périodiques. Selon le HCDH, les détentions abusives ou arbitraires sont réduites. Au niveau de l'armée, l'intervention soutenue dans le portefeuille 2017-2022 par un projet d'appui stratégique a au moins produit deux résultats d'importance reconnus aujourd'hui notamment le casernement des troupes et

<sup>1</sup>Peacebuilding Fund (PBF), Guidelines on PBF funds application and programming, 2018

la restauration de la discipline. Le coup d'Etat récent n'enlève rien à ces acquis. Un des résultats et non des moindres est que les appuis des projets PBF ont aidé le secteur de la sécurité à se doter de capacités qui, effectivement mises en œuvre, pourraient contribuer à améliorer le service de police et de ce fait, l'image des services de police auprès des usagers. L'assemblée Nationale a été impliquée dans le contrôle citoyen sur les FDS en général grâce à un travail de plaidoyer et de formation réalisé par un projet du portefeuille 2017-2022. Des outils de gestion de secteur ont aussi été mis en place comme « *l'Observatoire de la Sécurité Urbaine* ». En définitive, beaucoup de jalons ont été posés grâce à l'appui du PBF dont la consolidation pourrait contribuer à la transformation de la police en une forme véritablement républicaine, respectueuse des DH

#### ∞ Contribution dans le domaine de la participation et de l'autonomisation des jeunes et des femmes

Les projets ont contribué à faire des femmes et des jeunes des vecteurs de paix dans les communautés. En effet, la mise en place au niveau communautaire de plateformes de jeunes ou/et de femmes pour la promotion du dialogue social et la consolidation de la paix contribue à la cohésion sociale et la consolidation de la paix. A cet effet, les jeunes et les femmes leaders identifiés ont bénéficié de formations et d'appuis visant l'amélioration de leurs situation économique par le biais d'activités génératrices de revenus. Cette stratégie visait à renforcer leur leadership social. Par endroits, ce sont les jeunes auteurs de violence dans leurs communes qui ont été identifiés, sensibilisés, formés et appuyés du point de vue économique (AGR ou emplois HIMO). Dans les deux cas, il s'est agi de réaliser autour des activités économiques occupant les bénéficiaires des formations en matière de civisme, de citoyenneté, de paix (prévention et consolidation de la paix), la cohésion sociale, etc. en plus des formations leur permettant de consolider leurs activités économiques. Cette approche a montré qu'il est possible d'apporter des changements structurels dans le domaine de la prévention des conflits, la cohésion sociale et la consolidation de la paix au niveau local par l'intermédiaire d'actions d'intégration socioéconomique. Elle a en tout cas permis de créer des infrastructures sociales de paix capables de promouvoir le dialogue communautaire et de développer des solutions endogènes pour la résolution des conflits locaux. En exemple on peut citer comme modèles de réussite des projets PBF dans ce sens, les associations des Jeunes Leaders Communautaires pour la Paix (AJeLCoP) mis en place en Guinée forestière sollicitées aujourd'hui par l'administration pour prévenir ou résoudre des conflits communautaires ; les Comités de Locaux de jeunes mis en place dans 20 préfectures identifiées comme conflictogènes qui se sont imposés comme interlocuteurs quasi-incontournables au niveau local pour non seulement traiter toutes questions relatives aux jeunes mais aussi dans la résolution ou la prévention des conflits locaux ; les plateformes des femmes leaders dans les cinq communes de Conakry qui ont joué un rôle de pacification lors des élections de 2020 et poursuivent à ce jours leurs activités de prévention des conflits et de promotion de la cohésion sociale, etc.

Ces résultats et bien d'autres ont montré que l'implication des jeunes et femmes-leaders peut contribuer à une meilleure efficacité dans la prévention des violences et la restauration de la cohésion sociale. Ils sont aussi la preuve qu'il est possible d'améliorer le niveau d'implication et de reconnaissance du rôle fondamental des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix. En définitive, les interventions du PBF ont produit un schéma de réduction de la violence orchestrée par les jeunes en leur offrant des alternatives économiques pour améliorer leur autonomisation. Concernant spécifiquement les élections considérées comme conflictogènes, l'approche basée sur l'appui à l'autonomisation des jeunes et des femmes a effectivement permis de réduire le taux d'occurrence des violences électorales en 2020 et de de façon générale, de stimuler le leadership des femmes et des jeunes bénéficiaires. Plus généralement, le PBF a expérimenté nombre d'initiatives pilotes basées sur l'appui à l'autonomisation des femmes et des jeunes qui constituent des modèles d'approches duplicables dans le domaine de prévention des différents types de conflits, de consolidation de la paix et dans le raffermissement de la cohésion sociale.

#### ∞ Contribution du PBF dans le domaine spécifique de la réconciliation nationale en Guinée

En ce qui concerne la réconciliation nationale, le premier apport du portefeuille 2017-2022 a été sa contribution à l'élaboration participative et l'adoption de la Stratégie nationale de prévention des conflits et de renforcement de la citoyenneté en 2017. Par cet outil, le pays se dotait d'un mécanisme de coordination de prévention et de gestion des risques récurrents de troubles sociaux toutes origines confondues qui génèrent l'instabilité, les déséquilibres sociaux et induisent la violence. Les projets du portefeuille 2017-2022 ont aussi contribué à la promotion d'une culture de dialogue à travers la mise en place des structures communautaires inclusives de dialogue dédiées à la prévention des conflits et au renforcement de la cohésion sociale. Des exemples de structures du genre ont été cités ci-dessus. On peut y ajouter au niveau politique, le Groupe National de Contact pour le dialogue et la paix (GNC) constitué au niveau de l'Assemblée Nationale en Février 2019 composé de 12 personnalités reconnues pour leur intégrité (PRGI) avec pour cahier de charges d'assurer des missions de médiation, de négociation et de gestion des conflits, en particulier des différends politiques.

On peut également citer les comités d'alerte précoce constitués autour de chefs religieux dans les préfectures à risque de radicalisation chargés de collecter les informations sécuritaires non rassurantes, les menaces et autres risques, les différends religieux, etc. pour leur traitement au niveau local si possible ou à défaut leur référencement aux instances compétentes. L'appui des projets PBF a contribué également à l'organisation des « Assises Nationales pour la Vérité et le Pardon en Avril 2022 » et à l'organisation du procès des événements du 28 Septembre 2009. Le lien a été établi avec les autorités religieuses et la Primature, entre les résultats de la CPRN (soutenue par le PBF) et les assises, afin de bâtir sur les acquis de la CPRN. Cette mise en relation a été menée de manière productive. Concernant le procès, le PBF a contribué à la mise en place et au fonctionnement du Comité de pilotage et de la Commission technique dédiés à la préparation du procès ; à la clôture de l'instruction par un panel de juges nationaux, à l'inculpation de 13 hauts responsables militaires, y compris le Président de la République au moment des faits et à la construction d'une nouvelle salle d'audience qui abrite actuellement le procès. Globalement, les résultats dans le domaine de la réconciliation nationales restent faibles parce les processus enclenchés sont pour l'essentiel inachevés à ce jour. Mais l'appui du PBF et des autres PTF a certainement permis de déblayer au moins en partie la voie à suivre pour la réconciliation nationale.

#### ∞ Contribution dans le domaine de la préservation de l'environnement

Les projets ont promu des approches pertinentes dans la réduction des risques liés à la dégradation environnementale et des résultats positifs commencent à être observés dans les zones cibles. Les formations et sensibilisations ciblées portant la nécessité d'actions conjuguées pour éviter la dégradation environnementale réalisées par les projets en Haute Guinée ou dans les zones à risque de radicalisation (la dégradation de l'environnement peut être une cause de radicalisation), ont généré un effet presque immédiat. Selon l'évaluation finale d'un de ces projets<sup>2</sup>, 98,3% des personnes affirment que grâce aux interventions du projet, la dégradation environnementale se réduit. Dans le cadre d'un autre projet<sup>3</sup> les formations et apprentissages développés ont permis aux jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation et aux communautés de pouvoir identifier eux-mêmes l'origine de la dégradation de leur environnement et des conflits locaux qu'enregistrent leurs localités. Cette démarche a débouché sur l'identification des mesures de mitigation correspondantes qui sont en train d'être mises en œuvre. En plus, des cadres de concertation ont été mis en place pour discuter de la prévention de la dégradation environnementale et des conflits dans les districts. En outre, les projets ont permis de tester et de valider une approche de réduction des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement, notamment la radicalisation en offrant aux jeunes à risque des opportunités socio-économiques vertes. En ce qui concerne la confrérie des Donzos, des approches innovantes ont été développées pour leur faire adhérer aux efforts de protection de l'environnement, de sécurité communautaire et de cohésion sociale, toutes choses difficiles à imaginer il y a peu.

#### ∞ L'apport des projets transfrontaliers

Les projets transfrontaliers sont en train de mettre en place des mécanismes de concertation viables en vue de prévenir les conflits et consolider la paix entre les populations transfrontalières et entre les populations et les forces de sécurité. C'est le cas aux frontières entre la Guinée et la Sierra Leone<sup>4</sup> et entre la Guinée et la Côte d'Ivoire<sup>5</sup>. Dans les deux cas, l'objectif visé est de consolider la cohésion sociale transfrontalière entre la Guinée et ses deux voisins pour une meilleure compréhension et anticipation des risques et le renforcement de la confiance et de la collaboration entre les acteurs locaux. Les deux projets sont en cours d'exécution. Et bien qu'on ne puisse pas anticiper sur les résultats qui seront obtenus, ils ont déjà posé des actes forts allant dans le sens de l'établissement d'une paix durable et d'une coopération bénéfique entre les communautés transfrontalières. Ainsi par exemple, des jalons importants ont été posés dans le sens de la mise en place d'un dispositif durable de règlement des conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs liés à la transhumance. Dans ce cadre, une initiative innovante de production de plantes fourragères est en cours d'expérimentation dans l'espace frontalier Guinée/Sierra Leone qui pourrait apporter une solution durable à la transhumance non maîtrisée, source de conflits. En outre, en appuyant l'amélioration de la gouvernance des migrations comme c'est le cas actuellement (construction d'un poste frontalier dans un passage fréquenté situé dans la préfecture de Faranah entre la Guinée et la Sierra Leone), les projets favorisent l'intégration socioéconomique entre les trois pays qui constitue également un moyen d'instauration de la paix. Enfin, le début de la mise en place des cadres de concertation rassure quant à la possibilité de créer des mécanismes durables de prévention des conflits et de consolidation de la paix dans les espaces frontaliers ciblés.

---

<sup>2</sup> Projet « Renforcement de la confrérie des chasseurs traditionnels (Donzo) pour la protection de l'environnement et la cohésion sociale en Haute Guinée », Mai 2020-Mai 2022 ; exécuté par l'ONG « ACORD »

<sup>3</sup> Projet « Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risque de radicalisation et de conflits » Décembre 2018-Juin 2019 ; exécuté par ONUDI, PNUD, FAO

<sup>4</sup> Projet « Appui à la consolidation de la paix dans la zone transfrontalière et renforcement des moyens de subsistance durables du bétail des éleveurs et agriculteurs en Sierra Leone et en Guinée », Novembre 2021-Novembre 2023 (OIM, PAM)

<sup>5</sup> Projet « Consolider la Cohésion Sociale transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et la Guinée pour une meilleure compréhension et anticipation des risques et le renforcement de la confiance et de la collaboration entre les acteurs locaux », Octobre 2021 -Octobre 2023 ; OIM ; FAO

## **Durabilité**

### **∞ Principaux constats favorables à la durabilité**

La stratégie qui consiste à fixer un point d'ancrage pour chaque projet dans les institutions nationales (ministères en l'occurrence) favorise l'appropriation. En effet, chaque projet est placé sous la tutelle du département ministériel et mieux, de la direction nationale la plus concernée. Celle-ci bénéficie en général de renforcement de capacités et participe à l'élaboration, la mise en œuvre, la réalisation des activités, le suivi (supervision) et l'évaluation finale. Cette stratégie permet d'avoir un meilleur partage de données et des informations et une intégration des préoccupations des parties aux projets, renforçant de ce fait l'appropriation des partenaires gouvernementaux. Par ailleurs, les efforts de renforcement des capacités des acteurs étatiques et communautaires, la mise en œuvre des AGR, les sensibilisations et les formations favorisent aussi l'implication des acteurs ciblés et une bonne appropriation. L'importance de la formation est particulièrement à souligner dans le cadre de la durabilité. Par exemple dans le cadre du projet d'appui à la police, la formation des formateurs constitue un facteur de durabilité important. En outre, dans le secteur de la sécurité et de la justice, les formations portant sur les DH intégrées au cursus au niveau des écoles de la police, de la gendarmerie et de la magistrature constituent également des éléments importants de durabilité. S'y ajoute que la pertinence et le caractère innovant de certains résultats favorisent l'appropriation, la reprise et la démultiplication par d'autres partenaires au développement. En effet, les projets se sont attaqués pour l'essentiel à des facteurs de conflits que les partenaires traditionnels du pays, y compris au sein du SNU et des donateurs internationaux ne sont pas d'ordinaire enclins à aborder. Aussi, les résultats devraient-ils susciter l'intérêt des acteurs œuvrant dans l'appui à la prévention des conflits et la consolidation de la paix, même si, pour le moment, ce n'est pas en général toujours le cas. Enfin l'établissement de partenariats forts avec les acteurs locaux et les organisations locales de mise en œuvre tel que l'exige les directives du PBF qui favorisent aussi la durabilité.

### **∞ Limites de la durabilité**

La durabilité dépend en grande partie de la mobilisation de moyens et de financement qui ne sont pas toujours garantis. Certains projets, notamment ceux portant sur des réformes institutionnelles et ceux exigeant un changement de comportement, doivent nécessairement s'inscrire dans la durée et pour cela requièrent des appuis financiers après leur clôture et le retrait du PBF. Par exemple, l'appui aux nombreuses structures constituées et renforcées au niveau communautaire pour la promotion du vivre ensemble, la prévention des conflits et la consolidation de la paix est souvent nécessaire après les projets en vue de s'assurer de leur impact et de la durabilité des structures concernées. Il se trouve que ni les agences partenaires, ni l'Etat n'investit dans ce sens. La consolidation des acquis pose donc problème. Et même dans certains cas relevant par exemple de la souveraineté, l'appropriation par l'État reste limitée. Il en est ainsi (par exemple) dans la mise à échelle de certaines réformes stratégiques initiées dans le secteur de la sécurité et de la justice. Au niveau du PBF, l'absence de stratégie de sortie ou sa non mise en œuvre si elle existe est aussi préjudiciable à la durabilité. Une stratégie de sortie figure en général dans les documents de certains projets (Prodoc). Mais comme relevé dans la plupart des évaluations finales de projet, elle est passée au second plan.

### **∞ Prise en compte du genre dans les projets**

Les projets ont été dans l'ensemble très attentifs aux questions de genre. La plupart des actions visent d'ailleurs les femmes et les jeunes les plus vulnérables. Cependant, faute d'analyse systémique sur la question, le traitement de la thématique peut paraître trop général. L'inclusion des femmes et des jeunes est réelle et leur apport dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans leurs communautés s'est substantiellement améliorée. Cependant, leur inclusion dans les instances d'Etat reste relativement faible. Un des projets d'accompagnement de la transition cible cette thématique. Néanmoins, si on examine seulement l'inclusion et l'implication des femmes et des personnes en situation de vulnérabilité, la prise en compte du genre est très satisfaisante en générale dans les projets. Les AGR semblent contribuer à une certaine autonomisation économique des femmes. Aussi les projets ont amélioré substantiellement la participation des femmes et des jeunes aux efforts de prévention des conflits, de cohésion sociale et de consolidation de la paix. Par contre, la présence dans les instances de décision d'Etat (25 sur 85 au Conseil National de la Transition et 7 sur 27 au gouvernement), demeure relativement faible.

## **Efficiences**

### **∞ Facteurs favorisant l'efficience**

La mise en œuvre du programme s'est appuyée sur les différentes agences du SNU et ONG expérimentées qui possèdent des procédures de gestion de qualité, en tout cas appropriées pour optimiser l'utilisation des ressources. Ceci constitue un élément favorable à une utilisation efficiente des fonds. Ces institutions disposent de ressources humaines capables d'initier et de mettre en œuvre une gestion appropriée des projets. En outre, le mécanisme de décaissement mis en place par le PBF favorise l'efficience.

Les sont transférés aux bénéficiaires en deux tranches avec une première tranche dès l'approbation du projet et la deuxième tranche après la consommation (justifiée) de 75% de la première tranche. S'y ajoute que le PBF fait preuve de flexibilité en acceptant la prolongation (sans coût additionnel) des projets dans les cas justifiés, par exemple l'impossibilité objective de réalisation des activités prévus.

#### ∞ Quelques facteurs non favorables à la l'efficience

Quelques agences ont fait état de procédures longues attribuées au PBF notamment quand il s'agit prolonger un projet même sans coût additionnel. En réponse, le PBF estime que s'il y a des délais que les agences trouvent longs, cela résulte de la qualité des documents soumis. On en déduit l'existence parfois de retards occasionnés par des difficultés techniques. Ces retards sont en défaveur du critère d'efficience. Une proposition de solution pour y remédier figure dans les recommandations. Un autre facteur qui enfreint l'efficience est le retard parfois enregistré dans le démarrage de certains projets. Le recrutement et la mise en place des équipes de projet en particulier causent parfois des retards qui peuvent dans certains atteindre les trois mois. Il s'agit là d'un facteur entièrement imputable à la lourdeur des procédures de certaines agences. Certains retards attribués à l'exécution des études (y compris de l'évaluation finale dans certains cas) sont également imputables aux agences. Enfin un retard techniques lié au processus d'identification des bénéficiaires a été relevé dans une évaluation finale de projet. Toutes ces différents types de retards, fort heureusement faible dans l'ensemble de la mise en œuvre du portefeuille, sont préjudiciables à l'efficience.

#### ∞ De la collaboration inter-agences

La coopération inter-agence n'offre pas toujours la fluidité, les synergies et la complémentarité qu'on pouvait attendre conformément à la réforme du SNU « Delivering as One ». La réalisation des interventions par les agences des Nations Unies a été posée ci-dessus comme un gage d'optimisation des rapports « coût/efficacité » et « coût/résultat ». Mais la revue documentaire et les entretiens avec les différents acteurs et les responsables des programmes dont relèvent les projets et la partie gouvernementale montrent que la collaboration entre les agences n'a pas toujours produit les résultats escomptés. Pourtant les fonds du PBF offrent aux différentes agences du SNU l'opportunité de mettre en œuvre le concept « One UN » qui vise essentiellement à rapprocher la présence et l'action des Nations Unies aux besoins et aux contextes locaux. Mais à l'exception de synergies observées dans quelques cas, dans la plupart des projets la collaboration des agences autour d'un projet est très faible, chacune restant focalisée sur son cahier de charges. Du coup, les difficultés de coordination des projets sont fréquentes, chaque agence se référant plus à sa hiérarchie qu'à l'agence assurant le lead. Cette contrainte a été soulignée par les agences elles-mêmes au cours des entretiens. Néanmoins, quelques synergies inter-agences ont été relevées par endroits avec toujours des résultats probants.

### Effets catalytiques, bonnes pratiques et leçons apprises

#### ∞ Effets catalytiques

Les effets catalytiques du programme sont nombreux. L'approche d'identification et de transformation des jeunes sans emplois (impliqués le plus souvent dans les violences) en vecteur de paix au niveau de leur communautés peut être un modèle de comment améliorer la situation socioéconomique de cette catégorie et « créer » en même temps un environnement de paix dans les quartiers les plus difficiles dans les grandes villes. Les infrastructures de paix mises en place par les différents projets et décrites ci-dessus qui poursuivent leurs activités après la fin de certains projets constituent des modèles reproductibles au niveau communautaire pour la réalisation de mission de prévention de la paix, de cohésion sociale, de réconciliation nationale, etc. Elles peuvent parfaitement participer par exemple à la mise en œuvre de l'architecture nationale de paix prévue dans la Stratégie Nationale de Prévention des Conflits et Renforcement de la Citoyenneté (2017). De même, le concept « *entreprenariat social pour la paix* » développé dans le cadre du portefeuille 2017-2022 est fortement porteur dans le domaine de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale. Tous les programmes visant l'apaisement des tensions sociales, la cohésion, l'unité et la réconciliation nationale s'appuient sur ces ISP et tant d'autres structures de base issues des projets et/ou exploitent les approches qui ont permis leur mise en place. Mieux, quelques effets démonstratifs des projets PBF peuvent (potentiellement) constituer des modèles reproductibles ailleurs qu'en Guinée. C'est le cas de l'expérience d'intégration des Donzo (jusqu'ici impliqués dans la déstabilisation dans certains pays voisins) dans la protection de l'environnement et la protection communautaire et de la réforme du secteur de la sécurité. En plus, l'appropriation par l'Etat des expériences probantes testées par le PBF n'est pas étrangère à la dynamique de mobilisation de financement par l'Etat observée en Guinée ces dernières années. Enfin l'implication d'ONG nationales comme bénéficiaires des fonds et responsables directs aux côtés des agences du SNU contribue à la création d'une expertise nationale en matière de consolidation de la paix et va sûrement susciter des vocations auprès de leurs homologues.

En définitive, les interventions du PBF dans la période ont laissé en héritage des effets catalytiques susceptibles de capitalisation dans le domaine prévention des conflits et de consolidation de la paix. Il est vrai que cet héritage est pour le moment peu exploité.

### **Bonnes pratiques relevées**

- Le focus sur la résilience socioéconomique des populations, des jeunes et des femmes en particulier dans la prévention des conflits et la cohésion sociale
- L'association des partenaires nationaux dans les décisions (conception, mise en œuvre, suivi/évaluation et partage des résultats)
- L'association des agences dans la mise en œuvre des projets qui vise à développer la complémentarité et les synergies entre Agences et avec les partenaires de mise en œuvre locaux est une pratique
- La responsabilisation des ONG nationales comme récipiendaires des fonds PBF aux côtés des agences
- L'expérience de coordination et du suivi des projets avec un rôle central du Secrétariat PBF
- La réalisation systématique d'évaluation indépendantes en fin de projet ;

### **Quelques leçons apprises**

#### ∞ **Dans la conception des projets**

- L'arrimage des projets sur la cartographie et les facteurs de conflits identifiés dans l'analyse des fragilités du pays s'avère déterminant dans la réalisation des résultats obtenus

#### ∞ **Du point de vue opérationnel**

- L'approche participative déjà retenue comme une bonne pratique qui constitue un socle des résultats obtenus et en même temps une source de caractère catalytiques des effets
- La nécessité pour les agences et de la coordination du SNU de donner du contenu à l'esprit de la réforme du SNU « One UN » jusqu'ici faiblement mise en œuvre dans l'exécution des projets PBF
- L'engagement des femmes à s'inscrire dans une dynamique d'actrices de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale constitue une bonne base de travail pour les programmes/projets visant leur autonomisation et leur participation
- L'approche de relèvement socioéconomique des jeunes visant à en faire des acteurs leaders dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale au sein de leurs communautés particulièrement efficace

### **Recommandations**

#### ∞ **Recommandation à l'endroit du PBSO, de la Coordination du SNU**

- Toujours garder en priorité la prérogative unique du PBF qui consiste à faire travailler ensemble les Agences du SNU

#### ∞ **Recommandations au niveau stratégique (PBSO/PBF, UNCT, Gouvernement)**

- Poursuivre les appuis aux secteurs de la sécurité et de la justice
- Dans les domaines de la prévention des conflits, cohésion sociale et consolidation de la paix : capitaliser les acquis et se projeter sur des problématiques émergentes comme la menace extrémiste et le risque de conflits liés au foncier
- L'appui à la transition a été déjà intégré, mais la prise en compte des élections qui devront permettre le transfert du pouvoir des militaires aux civils, période sensible s'il en est, mérite un appui spécifique
- Dans le cadre de l'autonomisation des jeunes et des femmes : découpler les deux groupes, réaliser une analyse systémique pour appréhender les véritables contraintes de chaque groupe en matière d'autonomisation pour une meilleure efficacité des projets
- Au niveau opérationnel : améliorer la collaboration des agences dans l'exécution des projets et renforcer les capacités de conception et de rapportage (dans l'esprit de la GAR)

#### ∞ **Recommandations au gouvernement**

- Investir dans la mise à échelle des résultats probants
- Orienter autant que possible, les financements des partenaires dans la consolidation et la mise à échelle des expériences réussies dans le domaine de la consolidation de la paix

## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA REVUE STRATEGIQUE**

## 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA REVUE

---

Le PBF a enregistré dans la période 2017-2022 sa troisième « phase » de programmation dans sa coopération avec la Guinée. En effet, arrivé en Guinée en 2007, deux Plans Prioritaires de Consolidation de la Paix (PPCP) ont précédé le portefeuille 2017-2022 objet de la présente revue.

### 1.1 Mise en contexte de la revue

#### 1.1.1 Evolution du contexte 2007-2011 et priorités du premier Plan Prioritaire de consolidation de la Paix

Les premières interventions du PBF en Guinée remontent à 2007. Le pays n'était pas en conflit ouvert à cette période. Mais son environnement immédiat était marqué par des conflits armés récents ou en cours dans les pays limitrophes notamment en Sierra Leone, au Libéria au Sud et à l'Est de la Côte d'Ivoire. Du fait de ces conflits, la Guinée abritait sur son sol des milliers de réfugiés fuyant ces tensions. Il est vrai que ces conflits ont débordé un moment, en 2000 et 2004, avec des attaques violentes orchestrées par les factions rebelles de Sierra Leone et du Liberia sur deux grandes villes de la Guinée forestière, notamment à Macenta et à Guéckédou. La Guinée n'était donc pas directement partie prenante à un conflit mais vivaient intensément l'impact des conflits sous régionaux, ce qui suscitait les tensions internes.

Sur le plan strictement intérieur, à un blocage politique<sup>6</sup> s'ajoutait une rupture dans le processus de développement<sup>7</sup> durement ressentie par les populations qui ne tarderont pas à provoquer une explosion sociale violente (grande grève de 2007<sup>8</sup>). Fortement ébranlés dans leur pouvoir d'achat, le nombre de ménages incapables d'atteindre les normes de base en ce qui concerne l'alimentation et la nutrition, la santé, l'éducation ou l'environnement se multipliaient au point qu'en définitive, l'objectif de réduction de la pauvreté se posait réellement en termes de protection des droits humains<sup>9</sup>. En gros, les frustrations liées au manque d'accès aux services sociaux de base et aux mauvaises conditions de vie, le sentiment d'exclusion de la part de certaines populations, notamment des jeunes à cause de la forte concentration des richesses et la centralisation des décisions les concernant, la perception d'être des laissés-pour-compte, etc. constituaient de puissants facteurs de conflits et de fait, un gros risque pour la paix et la stabilité du pays. D'ailleurs, au décès du Chef de l'Etat de l'époque, l'armée pris le pouvoir (2008) pour une période de transition de deux ans : une transition chaotique, marquée par la violence dont le point d'orgue fut les massacres du 28 Septembre<sup>10</sup>. C'est dans ce contexte que le PBF est intervenu en Guinée, pour aider à relever les défis de la stabilité sociopolitique et aider à rétablir un climat de paix. Un premier **Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix** (PPCP 1) fut élaboré pour couvrir la période de transition de 2008 à 2010 et guider les investissements du PBF au niveau stratégique. Compte tenu du contexte décrit ci-dessus, le PPCP 1 visait à réformer les secteurs de la sécurité, des droits de l'homme et à promouvoir le dialogue et la médiation politique.

Ainsi, les Nations Unies à travers le PPCP 1 et d'autres soutiens en faveur du dialogue politique et de la réconciliation nationale contribuèrent substantiellement aux élections présidentielles de 2010 qui permirent au pays de se doter pour la première fois d'un Président de la République démocratiquement élu<sup>11</sup>.

---

<sup>6</sup> Un changement constitutionnel avait permis au président de la république d'alors de se faire réélire en 2005. L'opposition avait boycotté le scrutin et rompu tout dialogue avec le pouvoir

<sup>7</sup> La plupart des partenaires du pays avaient quitté pour cause de mauvaise gouvernance et d'instabilité

<sup>8</sup> Ce violent en mars 2007 était partie de revendications syndicales. Du fait de la situation socioéconomique catastrophique, les populations s'approprièrent la contestation au niveau national. La violente insurrection qui s'en suivra avait entraîné l'instauration de l'Etat d'urgence, la destruction de nombreuses infrastructures publiques, un lourd bilan humain et la chute du gouvernement. Un gouvernement d'union nationale dirigé par un premier proposé par la société civile fut mis en place.

<sup>9</sup> Source : évaluation UNDAF 2007-2012, Coordination du SNU, Janvier 2013

<sup>10</sup> La contestation culmina le 28 Septembre 2009 quand des militaires partisans du chef de l'Etat tirent sur une foule composée de militants de l'opposition rassemblée au Stade du 28 Septembre pour exprimer leur refus d'une éventuelle candidature du chef de la Junte aux élections prévues en 2010. Le bilan dressé par les Nations Unies à l'époque était d'au moins 156 personnes disparues ou tuées et au moins 109 filles et femmes victimes de violences sexuelles, y compris les mutilations et l'esclavage sexuels.

<sup>11</sup> Source: Evaluation UNDAF 2007-2012

### **1.1.2 Le second Plan Prioritaire (PP 2) de consolidation de la Paix**

En 2011, un second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix (PPCP 2) couvrant la période 2011-2016 fut élaboré. A la demande du Président de la République nouvellement élu lui-même, les priorités ciblées par les investissements PBF dans cette période étaient (i) la poursuite des réformes du secteur de la sécurité ; (ii) la promotion de la réconciliation et de l'unité nationale et (iii) l'emploi des jeunes et des femmes particulièrement vulnérables en lien avec les tensions socio-économiques.

### **1.1.3 Le changement d'approche de programmation en 2017**

Aux termes de la mise en œuvre du second PPCP 2 en juillet 2017, le Bureau d'Appui à la Consolidation de la paix (PBSO) qui gère le PBF a décidé d'avoir une approche plus flexible et immédiate d'accompagnement du pays et de simplifier les procédures, en supprimant la nécessité d'avoir un PPCP et en procédant directement aux projets. En même temps et séparément, les autorités de la Guinée ont demandé de changer leur engagement avec la Commission de Consolidation de la Paix en sortant d'une Configuration Pays spécifique et en optant pour un engagement plus flexible. Il fut donc retenu pour la période 2017-2022 de se focaliser chaque année sur les besoins spécifiques immédiats et émergents de consolidation de la paix dans le pays pour élaborer et mettre en œuvre les projets, sans PPCP. Cette approche offrait l'avantage pour le PBF d'être plus rapide et plus flexible dans sa réponse aux problèmes identifiés en matière prévention des conflits et de consolidation de la paix.

### **1.1.4 Éléments de contexte 2017-2022**

Le contexte 2017-2022 a été marqué en Guinée par l'arrivée de la pandémie de la COVID-19 en 2020 et un contexte politique très tendu marqué par des élections législatives et le référendum proposé par l'ancien président en vue d'une réforme constitutionnelle en mars 2020. Boycotté par l'opposition et suspecté de nombreuses fraudes, le double scrutin ouvre la voie au président à un troisième mandat que la Constitution amendée ne permettait pas. Le passage en force qui a caractérisé ces deux élections consacre le président de la République dans ses plans. Cependant, s'il a gagné dans les urnes, le pouvoir guinéen se retrouve isolé, tant à l'intérieur du pays que dans la région. Du reste, les élections gagnées se sont déroulées dans un contexte extrêmement tendu. Le processus engagé depuis 2019 a été jalonné de contestations et manifestations qui se sont intensifiées à l'approche des échéances 2020 contre le projet de réforme constitutionnelle et appelant par la suite au boycott des élections législatives. Les mobilisations ont souvent été violemment réprimées. Fin 2019, on dénombrait une vingtaine de morts dans les confrontations entre manifestants et forces de l'ordre, auxquels est venue s'ajouter une dizaine de victimes juste avant la tenue des élections (mars 2020<sup>12</sup>). Globalement, le contexte 2017-2022 est marqué par un déficit de dialogue et une absence de consensus entre les acteurs sociaux et politiques. Le processus de dialogue politique annoncé sous pression internationale et placé sous l'égide du Premier Ministre d'alors n'a pu prospérer, tellement les contradictions entre les acteurs étaient profondes.

Sur le plan social, les restrictions imposées pour faire face à la Covid 19 poussant à bout la résilience des populations ont intensifié le malaise et le mécontentement de la population, d'autant plus que les mesures d'atténuation promises impactaient très peu les conditions (« le *panier de la ménagère* ») de vies des catégories sociales les plus vulnérables. Dans cet environnement difficile, les jeunes en particulier se sont retrouvés sans perspectives et d'autant plus remontés que l'austérité à laquelle on les invitait contrastait avec le mode de vie visiblement contraire des gouvernants. Il faut d'ailleurs le dire, les jeunes qui ont animé le front de la contestation et en première ligne dans les affrontements avec les forces de sécurité dans la période ont vu leur espoir d'épanouissement se contracter régulièrement, contrairement à ce qu'on leur avait laissé espérer aux termes du processus des changements politiques intervenus en 2010. Les tendances migratoires dressées par l'OIM attestent de leur désarroi : en 2018, 17 290 migrants guinéens irréguliers ont été identifiés dans l'Union européenne. En 2014, les migrants irréguliers d'origine guinéenne était au nombre de 3 115 (soit près de six plus en 4 ans<sup>13</sup>).

<sup>12</sup> Hamann Rights Watch, 2021[<https://www.hrw.org/fr/world-report/2021/country-chapters/377472>]

<sup>13</sup> PROFIL MIGRATOIRE NATIONAL 2020/Migration en Guinée/OIM

La problématique de l'emploi des jeunes constitue assurément un facteur de paix pour la Guinée. C'est dans ce contexte tendu de contestation politique et de tension sociale qu'un putsch militaire est intervenu en septembre 2021, renversant le pouvoir issu des élections de 2020 pour instaurer une transition. La Guinée est ainsi entrée depuis cette date dans une période de transition. Celle-ci, la deuxième que connaît la Guinée (la première entre 2008-2010), devrait aboutir à des élections démocratiques.

A propos de la durée de l'actuelle transition, les autorités guinéennes ont récemment dévoilé un chronogramme de transition de 24 mois à compter du 1er janvier 2023 « *Fixé en accord avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)* ». Selon le communiqué publié le 22/10/2022 au terme d'une mission technique de la CEDEAO (17 - 21 octobre 2022), la transition sera réalisée en dix étapes qui sont : le recensement général de la population, le recensement d'état-civil, l'établissement du fichier électoral, l'élaboration d'une nouvelle constitution et l'organisation d'un référendum sur la nouvelle constitution. Les cinq dernières étapes de la transition consisteront à l'élaboration des textes des lois organiques, l'organisation des élections locales et municipales, l'organisation des élections législatives, la mise en place des nouvelles institutions issues de la nouvelle constitution et enfin l'organisation de l'élection présidentielle.

Afin de réaliser le consensus national nécessaire au déroulement apaisé de ces différentes étapes, le gouvernement a organisé un « *dialogue national inclusif* » (« *ou dialogue politique* ») du 24 Novembre au 20 décembre 2022. Les conclusions de ces assises rendues publiques le mercredi 21/12/ 2022 comprennent, entre autres, l'obligation pour les responsables de l'Etat (*présidents des institutions, membres du gouvernement, les directeurs des régies financières et les sociétés, etc.*) de déclarer leurs biens avant et après leurs fonctions ; la possibilité de candidatures indépendantes aux élections locales exclusivement, la fixation de l'âge limite à 35 ans minimum et à 75 ans maximum pour les candidatures à l'élection présidentielle, avec une clause d'exception pour les prochaines élections (*les personnes ayant 75 ans révolus au 31 décembre 2024 sont autorisés à être candidat*), etc. Toutefois, il faut signaler que l'UFDG, l'inter-coalition constituée par l'ANAD, le FNDC politique, le RPG-AEC et Alliés et le Front des Forces Politiques (FFP) qui représentent tout de même un certain poids sur l'échiquier politique de la Guinée ont boycotté ces assises et ne reconnaissant donc pas ses conclusions<sup>14</sup>. D'où des difficultés en perspectives dans la réalisation des articulations de la transition annoncée ci-dessus.

#### **1.1.5 Définition du portefeuille de projet 2017-2022 et priorités**

La troisième phase d'appui est déclinée en deux (2) sous-phases qui sont : la première sous-phase qui couvre la période (2017- 2019) avec sept (7) projets ; et la seconde (2020-2022) toujours en cours, avec dix-sept (17) projets ; soit au total 24 projets dont certains sont toujours en cours d'exécution. Tous ces projets ont été définis en s'appuyant sur (i) les recommandations des évaluations indépendantes des PPCP précédents et de consultations avec la partie nationale ; (ii) le contexte décrit ci-dessus, (iii) les orientations spécifiques déterminées chaque année sur la base de consultations avec le coordonnateur résident des Nations Unies et son équipe et sur (iii) l'analyse des priorités nationales du moment en matière de consolidation de la paix et en fonction de la valeur ajoutée du PBF en Guinée. En gros, au cours de la période, le portefeuille PBF a ciblé les thématiques suivantes : la réconciliation et le dialogue inclusif pour la résolution des conflits locaux ; l'Etat de droit qui englobe la sécurité, la justice et les droits de l'homme, l'autonomisation des femmes et des jeunes et la gestion des ressources naturelles. On note en plus qu'une importante partie du portefeuille a été concentrée dans la région de la Guinée forestière qui constitue l'épicentre des tensions intercommunautaires en Guinée avec des conflits souvent liées à l'accès aux ressources naturelles. Aussi, compte tenu de la tension créée dans le cadre de la préparation des élections de 2020, des interventions spécifiques ont ciblé les communautés à haut risque dans le contexte électoral en vue de sensibiliser, de mettre en place des systèmes d'alerte précoce et d'offrir des opportunités de dialogue pacifique.

---

<sup>14</sup> Dans un Communiqué conjoint en date du vendredi 30 décembre 2022, toutes ces structures affirment qu'elles « ne sentent pas concernées ni liées par les conclusions et les recommandations issues du dernier dialogue politique inter-guinéen ». Elles qualifient le « dialogue nationale » de « *séminaire d'explication et de validation des décisions unilatéralement prises par le CNRD* »

Enfin, en 2021, le PBF a approuvé deux initiatives transfrontalières avec la Guinée et ses pays voisins (l'une avec la Côte d'Ivoire et l'autre avec la Sierra Leone) axées sur les conflits émergents et croissants dans les zones frontalières. L'ensemble de ces projets peuvent être regroupée sous trois thématiques majeures qui sont :

- ∞ **L'amélioration de la sécurité et de la gouvernance** qui concentre (i) les projets portant sur l'appui aux réformes de la sécurité, (ii) de la justice, (iii) des droits de l'homme, (iv) les projets visant au renforcement de l'Etat de droit, et (vi) la cohésion nationale (dialogue national et réconciliation) ;
- ∞ La **participation et l'autonomisation des femmes et des jeunes** qui regroupe les projets visant à renforcer la participation des jeunes et/ou des femmes à la vie dans la prise de décision, l'exécution et l'évaluation de l'action publique au niveau national et local, en prenant en compte leurs vulnérabilités/besoins/atouts particuliers. Il s'agit en gros de faire de telle sorte que la « *voix des jeunes et/ou des femmes compte dans le pays* ». L'autonomisation des femmes et des jeunes vise la réduction de la vulnérabilité chez les jeunes et/ou les femmes et, de façon plus générale, l'amélioration des conditions de vie grâce au relèvement de leurs capacités économiques (revenus, accès aux services sociaux de base), mais également la pleine jouissance de leurs droits (élimination des violences basées sur le genre comme les mutilations génitales féminines, le mariage d'enfant et autres pratiques dégradantes, etc.), conformément aux textes nationaux et conventions internationales visant la protection et la promotion des droits économiques, sociaux et culturels des femmes et des jeunes. Il faut noter que la thématique et l'autonomisation des femmes et des jeunes est également très souvent prise en compte dans les deux autres thématiques comme une thématique transversale ;
- ∞ **La préservation de l'environnement** : le postulat de base des actions réalisées dans le domaine de l'environnement est que la dégradation de l'environnement induit ou accélère les conflits, surtout sans une gouvernance foncière transparente et inclusive. Le lot de projets consacrés au sujet vise donc la préservation des ressources naturelles locales, la prévention des conflits fonciers qui peuvent rapidement générer une dégradation de l'environnement (diminution des terres cultivables, par exemple) comme les conflits liés au foncier, les conflits agriculteurs/éleveurs (transhumance ; délimitation des zones de pâturage au niveau communautaire), etc.

A ces trois thématiques s'ajoutent **les projets transfrontaliers** visant pour l'essentiel la gestion des espaces transfrontaliers entre deux pays. En outre, la Coordination des Nations Unies en Guinée a décidé de soutenir la transition intervenue après la prise du pouvoir par l'armée intervenue en Septembre 2021. Une « **Stratégie Intégrée des Nations Unies en Guinée en soutien à la Transition politique** » a été élaborée à cet effet. Cette stratégie se décline en quatre axes stratégiques majeurs et 18 résultats clés. Dans le cadre de la réalisation de ces résultats, le PBF apporte trois projets visant (i) à contribuer à la prise en compte des besoins et propositions des femmes et des filles et à l'amélioration de la participation active des femmes dans le processus de prise de décisions pendant la transition, (ii) améliorer la participation des jeunes hommes et femmes aux processus de prises de décisions aux niveaux national et local, en leur donnant la possibilité de mieux se structurer et (iii) contribuer aux efforts nationaux en matière de renforcement de la cohésion sociale et de réconciliation nationale. Ces trois projets intègrent également le portefeuille 2017-2022. [La liste des projets figure en Annexe 1 ; Revue documentaire]

## **1.2 Portée et objectifs de la revue**

Le PBF cherche à mener un examen stratégique indépendant de ses investissements en Guinée sur la période 2017 à 2022 (30,2 millions de dollars d'investissements à travers 20 projets jusqu'à la mi-2022 avec un programme supplémentaire d'appui à la transition de 7,4 millions de dollars approuvé au troisième trimestre de 2022). La revue permettra d'évaluer les modalités de mise en œuvre du PBF, les réalisations et la valeur ajoutée globale à la consolidation de la paix en Guinée au cours de la période 2017 à 2022, au-delà des projets individuels.

Elle tiendra compte des acquis des précédentes initiatives de consolidation de la paix en Guinée depuis 2007 pour offrir l'opportunité d'observer les succès ou les défis des réalisations cumulatives ou des effets plus importants depuis le début de ses interventions en Guinée. L'examen stratégique indépendant contribuera également à éclairer l'éventuelle stratégie d'engagement du PBF et le soutien futur à la Guinée, à la suite du « *paquet d'appui à la transition* » initial de 2022. L'examen stratégique indépendant se veut un exercice participatif et inclusif avec les objectifs suivants :

- ∞ Comprendre si le portefeuille PBF a répondu aux principaux problèmes et besoins liés à la paix en Guinée, conformément aux besoins du pays et des communautés et à la valeur ajoutée de l'ONU ;
- ∞ Analyser si le portefeuille PBF a réussi à créer un changement en matière de consolidation de la paix dans les domaines/secteurs/thèmes/régions clés de l'appui PBF, sans évaluer les projets ou activités individuels en soi ;
- ∞ Analyser les approches et les modèles de mise en œuvre globale, y compris les succès et les défis et les leçons apprises pertinentes et les bonnes pratiques, en particulier en ce qui concerne les modalités de mise en œuvre, le ciblage et les partenariats du PBF et évaluer si le PBF a réussi à tirer parti de son rôle de catalyseur, innovant et acteur de la prise de risques en Guinée ;
- ∞ Établir une compréhension commune au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes nationales clés sur les principales priorités de consolidation de la paix en Guinée et sur la manière dont les futurs investissements potentiels pourraient/devraient s'appuyer sur les fondements et les résultats du soutien précédent

### **1.3 Critères de référence appliqués à la revue**

La revue a été réalisée sur la base des critères d'évaluation recommandés par l'OCDE-CAD et le Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG). Cinq critères ont été élaborés par le CAD en 1991 et se sont imposés comme références dans le domaine du développement, points de départ à la formulation des questions évaluatives. Ces critères sont la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la pérennité (ou durabilité). Ces critères ont été revus par le Réseau du CAD sur l'évaluation du développement en novembre 2019 et intègrent désormais un sixième critère : la cohérence (interne et externe)<sup>15</sup>. Ces critères visent à déterminer l'intérêt, la valeur ou l'importance d'une intervention. Ils jouent un rôle normatif. Collectivement, ils décrivent les caractéristiques attendues de toutes les interventions, à savoir : être adaptées au contexte, être cohérentes avec les autres interventions, atteindre leurs objectifs, produire des résultats de manière efficiente et se traduire par des effets positifs durables. Par ailleurs, la revue ou l'évaluation intègre maintenant « des critères complémentaires » ou « spécifiques » qu'on désigne par les termes « critères transversaux ». Il s'agit des thèmes portant sur l'environnement, le genre et l'inclusion sociale)<sup>16</sup>. Dans le cadre de la revue dont il est question ici, ces critères seront pris en compte.

---

<sup>15</sup> Question d'évaluation

1. Évaluation de la pertinence : l'intervention répond-elle au problème identifié ?
2. Évaluation de la cohérence : l'intervention s'accorde-t-elle avec les autres interventions menées ?
3. Évaluation de l'efficacité : l'intervention atteint-elle ses objectifs ? Évaluation de l'efficience : les ressources ont-elles été utilisées de manière optimale ?
4. Évaluation de la pérennité : les bénéficiaires du projet sont-ils durables ?
5. Évaluation de la sensibilité du projet au conflit : la mise en œuvre a-t-elle respecté le principe de « Do not Harms »

<sup>16</sup> Applying Evaluation Criteria Thoughtfully, OECD/CAD/ EvalNet, 2019

## **II. APPROCHE METHODOLOGIQUE**

## **2. APPROCHE METHODOLOGIQUE**

---

### **2.1 Approche d'exécution**

L'évaluation, de type participatif a été axée autour d'une recherche qualitative dans le but d'établir des constats et de collecter toutes les informations et données pouvant permettre de reconstituer le portefeuille du PBF en Guinée dans la période indiquée en termes d'exécution, de résultats (acquis, contribution du PBF dans chacun des secteurs domaines) et d'effets catalytiques générés susceptibles de duplication. Elle analyse aussi le niveau et la qualité des approches de mise en œuvre des interventions ainsi que le partenariat (synergies dans l'exécution des projets développées entre les acteurs impliqués, et entre ces acteurs et les autres partenaires) et les apports réels des parties prenantes. Elle examine également l'atteinte des objectifs du portefeuille par rapport aux attentes, les contraintes d'exécution, etc. ; le tout orientée non seulement dans le sens d'établir la situation globale de l'assistance à la Guinée, mais aussi de pouvoir faire des recommandations pertinentes au PBF et aux agences partenaires du SNU en perspectives des interventions futures. Au final, l'approche d'exécution de la revue a été articulée en quatre phases opérationnelles qui sont : (i) la structuration de la démarche axée (ii) la collecte de données secondaires primaires (iii) l'analyse de l'information recueillie et (iv) le jugement conduisant à la formulation des constats, des conclusions et des recommandations.

### **2.2 Phase préparatoire ou de familiarisation**

Au cours de cette phase préparatoire, il s'est agi de :

- ∞ **Recherche documentaire : collecter et exploiter toutes les informations/données portant sur le programme et tous les documents relatifs au contexte de mise en œuvre**

Cette phase de collecte documentaire a été destinée à donner une connaissance suffisante du portefeuille 2017-2022, de son environnement de mise en œuvre et au niveau interne (PBF), à documenter le déroulement des vingt-quatre projets qui constituent le portefeuille, les résultats respectifs attendus, les attentes et les stratégies de mise en œuvre, etc. Cette phase a aussi été l'occasion de s'imprégner du partenariat établi dans l'exécution du programme tant avec les agences du SNU, la société civile, les communautés qu'avec la partie gouvernementale. La documentation se rapportant aux différents projets, notamment les documents de projets (Prodoc), les rapports de suivi, les évaluations indépendantes (17 projets ont fait l'objet d'une évaluation versée dans a documentation reçue), etc. ainsi que les analyses des conflits réalisées dans la période ont été examinés. De même les politiques nationales et sectorielles des domaines d'intervention du PBF ont été consultées. Cet exercice était nécessaire pour (entre autres) une bonne compréhension du contexte de mise en œuvre et des choix des priorités stratégiques opéré par le PBF et, de ce fait des attentes du PBF et du pays par rapport aux portefeuilles de projets PBF 2017-2022.

Pour rappel, le changement d'approche du PBF en 2017 a fait qu'un programme en tant que tel n'a pas été défini au départ comme cela avait été le cas lors des deux cycles d'assistance précédents. Il s'est donc agi de collecter les éléments nécessaires à établir la motivation des thématiques retenus par le programme 2017-2022. La revue documentaire a apporté des réponses dans ce sens. Une mise à jour du contexte d'exécution a été réalisée compte tenu du contexte notamment de la nouvelle donne induite par le changement non constitutionnel du régime en place et l'épidémie de COVID-19, deux éléments majeurs survenus en cours de la période 2017-2022. Des observations ont été formulées et des constats qui découlent des faits, des données, d'interprétations et d'analyses ont été exposés.

- ∞ **Approfondissement du cadre de la revue**

Le cadre de la revue a été approfondi sur la base des termes de référence, des documents collectés et de la logique d'intervention reconstituée. Cet exercice consiste à (i) identifier les principales questions devant servir à focaliser la revue sur un nombre restreint de points clés afin de permettre une collecte d'information plus ciblée au cours de la phase de terrain ; (ii) identifier les parties prenantes et/ou les sources d'informations à cibler pour répondre aux questions non résolues par la revue documentaire et (iii) établir les étapes du raisonnement qui devait permettre de répondre aux questions que posent les critères d'évaluation de références cités ci-dessus.

Cet exercice a privilégié la méthode classique de triangulation des informations pour établir les filtres devant assurer la qualité des résultats.

∞ **Livrable de la phase préparatoire**

Cette première étape a débouché sur la production d'un **rapport initial** soumis au PBSO et au Bureau du Coordinateur résident du SNU pour expliciter le déroulement du processus d'évaluation. Ce rapport était assorti du rapport de revue documentaire, du chronogramme d'exécution actualisé et de l'ensemble des outils notamment la matrice d'évaluation. Ce rapport a fait l'objet de commentaires du PBF, lesquels commentaires ont été intégrés à la méthodologie.

### **2.3 Phase de collecte de données**

∞ **Les entretiens avec les agences récipiendaires des Fonds PBF**

Suite à la phase de l'examen documentaire, des entretiens préparatoires avec les principales parties prenantes ont été réalisés. Ces partenaires sont les Agences du SNU et ONG partenaires du PBF. Le Bureau du Coordinateur Résident du SNU a également été associé à ce processus de consultation. Au niveau des agences du SNU, ces rencontres ont regroupé une équipe de cadres impliquée dans les projets PBF conduite par le représentant résident

∞ **L'organisation de l'atelier national de revue stratégique**

Une des articulations de la méthodologie convenue avec PBSO était l'organisation d'un atelier d'examen stratégique de deux jours avec l'équipe pays des Nations Unies, les partenaires gouvernementaux, les organisations de la société civiles, les ONG récipiendaires des fonds du PBF, les ONG d'exécution collaborant avec les agences dans l'exécution des projets et des représentants des communautés bénéficiaires. Cet atelier, tenu les 15 et 16 Novembre à Conakry, a été déterminant dans le cadre de la collecte des données et a permis des échanges directs avec les partenaires et les bénéficiaires. Une cinquantaine de participants a été enregistrée au cours de cet atelier.

∞ **Les rencontres avec la partie gouvernementale**

Grâce à l'appui du Secrétariat du PBF en Guinée, des rencontres additionnelles ont été organisées avec les Ministères clés d'ancrage des projets du PBF (Justice, Jeunesse, Affaires Sociales, Administration du Territoire et Décentralisation...) et avec des personnes ressources ayant par le passé assuré d'importantes responsabilités au nom du gouvernement dans la mise en œuvre des projets du portefeuille PBF dans la période 2017-2022 (e.g. Ancien point focal du PBF au cabinet du Premier ministre). Les rencontres avec les points focaux des ministères ont été pour la plupart tenues en présence du Secrétaires généraux (Vice ministres) de ces départements. Ces rencontres se sont déroulées sous forme d'entretiens semi-structurés orientés sur les points clés d'évaluation (niveau de participation, appréciation des résultats, effets catalytiques et approches du PBF, etc.)

∞ **Entretiens avec quelques bénéficiaires**

Des entretiens de groupes ont été réalisés avec les parajuristes du projet de « *Renforcement du dialogue multi-acteurs pour une gouvernance foncière et environnementale responsable en Basse Guinée* » en formation pour animer les Cliniques judiciaires en cours de mise en place. L'avantage de ces entretiens est qu'il s'agissait d'agents bénéficiaires eux-mêmes du projet vivant avec des communautés bénéficiaires et maîtrisant toutes la problématique des conflits communautaires, en particulier ceux liés au foncier et aux questions domaniales. Par ailleurs, d'autres bénéficiaires directs ont été rencontrés en groupe et individuellement (femmes leaders de Conakry) en plus des différents entretiens réalisés lors de l'atelier stratégique mentionné ci-dessus.

∞ **Echanges avec le Coordonnateur résident du SNU en Guinée, la Conseillère Paix et Développement, le Secrétariat du PBF en Guinée et PBSO**

La mission a été reçue par Coordonnateur Résident du SNU en Guinée. Il s'agissait surtout de recueillir ses directives pour l'exercice de revue et passer en revue avec lui les points clés du portefeuille PBF en Guinée du point de vue des attentes de sa part et des attentes du partenaire gouvernementale.

Il en a été de même avec la Conseillère Paix et Développement (PDA) avec laquelle des échanges sur les aspects stratégiques (quels effets catalytiques, quelle direction imprimer aux prochaines interventions) mais aussi programmatiques (comment davantage arrimer le portefeuille aux priorités nationales en matière de paix et de sécurité et aux engagements respectifs des agences, comment améliorer la collaboration interagence, etc.) ont été réalisées. Avant ces différentes rencontres, plusieurs réunions virtuelles ont été tenues avec l'équipe PBSO (cadrage, préparation de l'atelier stratégiques) et avec la responsable du portefeuille de la Guinée au PBSO.

D'autres personnes-ressources identifiées par PBSO ont également été apporté leur contribution à la revue, notamment Madame Manuela Torre, experte politique, DPPA West Africa Desk à New York qui suit la Guinée ; Monsieur Vincent Kayijuka (Section de soutien à la Commission de Consolidation de la Paix) qui a suivi aussi spécifiquement la Guinée pendant les premières interventions du PBF dans le pays et Madame Alessandra Pellizzeri, actuelle Senior Coordination Officer pour l'Afrique de l'ouest à Dakar qui était jusqu'en 2020, la PBF Program Manager au sein de PBSO chargée de la Guinée. Quant au Secrétariat du PBF en Guinée, il a largement porté la réalisation de la revue avec des rencontres régulières avec le consultant pour faire le point et en préparant toutes les rencontres avec les services de l'Etat, les agences partenaires, les OSC et les autres partenaires.

#### **2.4 Rédaction du rapport**

C'est sur la base de l'ensemble des éléments collectés que le présent rapport a été élaboré. Il rapporte des constats d'ensemble, des analyses de l'auteurs et des recommandations inspirées des résultats de la revue.

### **III. RESULTATS DE LA REVUE : PRINCIPAUX CONSTATS PAR CRITERE D'EVALUATION**

### 3. PRINCIPAUX CONSTATS PAR CRITERE D'EVALUATION

#### 3.1 Pertinence

**Question d'évaluation 1 : Quelle a été la pertinence des portefeuilles PBF (2017-2022) face aux principaux vecteurs de conflit et aux besoins en matière de consolidation de la paix en Guinée au regard de l'évolution du contexte national 2017-2021 ?**

- Constat 1 : Les projets mis en œuvre ont été ancrés dans la connaissance du contexte et ont en général ciblé les principaux facteurs de fragilité de la Guinée dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix

Globalement, les projets développés dans la période sous revue ont adressé des facteurs de conflits et/ou des priorités en matière de prévention et/ou consolidation de la paix identifiés dans les analyses de fragilité conjointement réalisées par le gouvernement et le Système des Nations Unies<sup>17</sup>. De ce point de vue, l'élaboration de la plupart des projets a été inspirée par l'analyse participative de la situation des conflits en Guinée, effectuée dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Prévention des Conflits et Renforcement de la Citoyenneté (SNPCRC, 2017) et actualisée en 2021 par les Nations Unies. Rappelons-le, cette analyse avait permis de dresser la liste des différents types de conflits en Guinée ainsi que leurs facteurs caractéristiques. Cette typologie de conflits et l'analyse approfondie de leurs causes, enrichies des recommandations de l'évaluation du second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix (PPCP 2) couvrant la période 2011-2016 ont constitué la base principale des projets développés jusqu'en 2021. Les différentes évaluations finales des projets confirment ce constat.

La dernière génération de projets a été élaborée et mise en œuvre dans le cadre de l'accompagnement de la transition en cours suite au coup d'Etat de Septembre 2021. En effet, après le coup d'Etat, les nouvelles autorités ont manifesté leur souhait d'être accompagnées dans leurs efforts de retour à l'ordre constitutionnel par la communauté internationale et notamment les divers partenaires techniques, financiers et le Système des Nations Unies.

En réponse à cette demande et en vue d'offrir un soutien cohérent, synergique et stratégique aux nouvelles autorités de la transition, l'Equipe Pays des Nations Unies en Guinée a développé une vision commune d'accompagnement à la transition et un plan stratégique articulé autour de quatre (4) axes d'interventions et décliné en dix (18) résultats clés. Ce plan stratégique d'un coût de 59 millions de dollars (pour l'année 2022) est aligné à la feuille de route de la transition. Il devrait permettre de concevoir et mettre en œuvre des programmes conjoints tout en restant arrimés aux ODD et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. C'est dans ce cadre que s'inscrivent la dernière génération de trois projets en cours de mise en œuvre visant respectivement à (i) contribuer à la prise en compte des besoins et propositions des femmes et des filles à la transition et à l'amélioration de la participation active des femmes dans le processus de prise de décisions<sup>18</sup>; (ii) améliorer la participation des jeunes hommes et femmes aux processus de prises de décisions aux niveaux national et local, en leur donnant la possibilité de mieux se structurer<sup>19</sup> et (iii) contribuer aux efforts nationaux en matière de renforcement de la cohésion sociale et de réconciliation nationale<sup>20</sup>.

Le lien stratégique de ces trois projets avec les quatre piliers de la transition énoncés ci-dessus est évident. Ils constituent de toute évidence un apport du PBF au Pilier 3 de la transition (« *Rassemblement ou cohésion sociale* ») qui visent, entre autres, à promouvoir le pardon et la réconciliation nationale, la justice et la responsabilité (Article 1 et 2 de la Charte de la transition). De même, les trois projets contribuent au Plier 4 de la même Charte de la transition portant sur le « *redressement* ». **L'Article 60** de la Charte permet de mettre en évidence le lien stratégique. Celui-ci stipule au moins 60% de femmes dans chaque entité publique, « *sous peine de nullité* ».

<sup>17</sup> Analyse participative de la situation des conflits en Guinée, effectuée dans le cadre de l'élaboration de la SNPCRC et actualisée en 2021

<sup>18</sup> Projet « Appui à la participation des femmes pour une transition inclusive et apaisée en République de Guinée »

<sup>19</sup> Projet « Appui à la participation des jeunes (femmes et hommes) pour une transition apaisée et inclusive »

<sup>20</sup> Projet « Appui au renforcement de la cohésion sociale et à la réconciliation nationale en Guinée »

- **Constat 2 : Les projets ont ciblé les zones géographiques les plus affectées par les conflits**

L'analyse participative de la situation des conflits en Guinée dans le cadre de l'élaboration de la SNPCRC en 2017 (actualisée en 2021) mentionnée ci-dessus a également réalisé la cartographie suivante des conflits en Guinée :

**Cartographie des conflits en Guinée**

Type de conflit	Basse Guinée	Haute Guinée	Moyenne Guinée	Guinée forestière	Conakry, Ensemble pays
Conflits miniers	X	X			
Conflits fonciers et domaniaux	X	X	X	X	
Conflits socio-économiques	X	X	X		
Conflits politiques			X	X	
Conflits intercommunautaires				X	
Conflits électoraux	X	X	X	X	X
Conflits liés à des violations des droits de l'homme	X	X	X	X	X
Conflits liés à l'absence ou au faible accès à l'eau et à l'électricité	X	X	X	X	X

Source : SNPCRC, 2017

- ∞ **Les projets ont épousé la cartographie des conflits réalisée en 2017 et actualisé en 2021**

Cette cartographie montre que les conflits électoraux et les conflits liés à la violation des droits humains ou d'ordre socioéconomique (accès aux services de base) sont communs à toutes les régions du pays. Evidemment, les projets développés dans ces domaines ne peuvent pas toujours couvrir l'ensemble du territoire (exceptés les projets d'accompagnement à la transition), étant donné le niveau de financement. Du reste, tel n'est pas l'orientation du PBF. L'approche a été de cibler les zones les plus affectées en fonction du type de conflits. Ainsi par exemple, la Guinée Forestière réputée comme une zone fortement conflictogène a enregistré un certain nombre de projet visant à s'attaquer aux principaux facteurs générant ces conflits. Entre autres, le « *Projet Action Concertée des Jeunes Leaders Communautaires pour la Consolidation de la Paix et du Renforcement de la Cohésion Sociale en Guinée Forestière* » a visé de façon spécifique les jeunes (hommes et femmes) leaders communautaires (qui ont toujours portés la contestation violente) en vue de les transformer en force de paix et de cohésion sociale. En Basse Guinée où le foncier devient de plus en plus un facteur important à l'origine de nombreux conflits, un projet du portefeuille 2017-2022 a été initié spécifiquement pour la région en vue de contribuer à renforcer le dialogue entre les différents acteurs identifiés comme parties prenantes à ces conflits et pour aider les services publics à instituer une gouvernance foncière et environnementale responsable (Projet « *Renforcement du dialogue multi-acteurs pour une gouvernance foncière et environnementale responsable en Basse Guinée* »)

- ∞ **La prévention des conflits électoraux/politiques**

Selon la cartographie ci-dessus, les conflits électoraux (ou conflits politiques) sont récurrents dans toutes les régions du pays. Un des aspects de ces conflits est l'utilisation des jeunes désœuvrés ou exerçant des « *petits métiers* » dans les grandes villes par les leaders politiques. Le portefeuille 2017-2022 a adressé cette problématique en initiant des projets visant à prévenir ce type de conflits en particulier l'enrôlement des jeunes dans des zones identifiées comme les plus affectées par le phénomène à l'image de Conakry, la capitale et Nzérékoré en Guinée Forestière<sup>21</sup>. Ce type de projet a visé ce phénomène en offrant des opportunités aux jeunes sous forme d'activités génératrices de revenus. Des actions similaires ont été visé la promotion de la participation des femmes et des jeunes dans les préfectures les plus conflictogènes<sup>22</sup> du pays. Dans le même ordre d'idées, des projets ont visé la mise en place des mécanismes de dialogue de paix au niveau communautaire et de concertation entre les groupes de jeunes (H/F) et les autorités locales mis en œuvre dans quatre communes urbaine (Conakry, Kankan, Nzérékoré, Faranah)<sup>23</sup>.

<sup>21</sup> Projet « Appui à la réduction de l'instrumentalisation et des violences politico-sociales des jeunes taxi-motards en période électorale » [Conakry, Nzérékoré]

<sup>22</sup> Projet « Appui à la participation des jeunes hommes et femmes à la gouvernance locale dans 20 communes conflictogènes de la Guinée » dans 20 communes du pays

<sup>23</sup> Projet « Appui au renforcement des initiatives locales des jeunes pour la consolidation de la paix en Guinée » [Conakry, Kankan, Nzérékoré, Faranah]

En effet, un des facteurs favorisant les tensions communautaires identifié dans l'analyse des conflits et la non-inclusion des jeunes dans les décisions au niveau local. Cette situation est notamment marquée par l'absence de passerelles entre les jeunes et les autorités locales et entre les jeunes et l'administration. Ces projets visaient à remédier cela en créant des structures de dialogue dans et entre ces différents groupes au sein des communautés.

∞ **Cible privilégiée de la prévention des conflits communautaires : la région de Nzérékoré**

S'agissant des conflits intercommunautaires, la cartographie ci-dessus montre clairement que la zone de prédilection est la Guinée forestière. En effet, pendant les dernières décennies, la région de Nzérékoré en Guinée forestière constitue l'épicentre des conflits d'ordre communautaire. L'analyse des conflits révèle que les causes principales de conflits dans cette zone sont liées (i) aux contradictions identitaires et ethniques ; (ii) à l'accès au foncier et (iii) à la manipulation politique. Il s'y ajoute que la pauvreté s'est accrue fortement dans la région, de même que le chômage des jeunes. En outre, dû certainement au manque de confiance envers les mécanismes formels de résolution des conflits (justice), les autorités d'Etat sont souvent passées en arrière-plan dans les situations de désaccord. En fait, outre que la région est isolée (# 1000 Km de Conakry), l'Etat y apparaît faible. Ces deux facteurs ont encouragé une culture de l'impunité des auteurs de crimes les plus répréhensibles. Les principaux conflits observés depuis une vingtaine d'année dans la région ont un caractère ethnique<sup>24</sup>. Il faut savoir que la région est constituée d'une mosaïque d'ethnies. Les communautés Guerzé, Toma, Kissi, Konianké, Könön, Manian et Manon se considèrent comme autochtones, par rapport aux communautés Malinké, Peuhl et Soussou, considérées comme allogènes.

Outre les problèmes fonciers (accès aux terres pour les allogènes), il y a que la plus petite contradiction entre deux individus appartenant à différentes communautés suffit à mettre le feu aux poudres. Un exemple de conflit violent dans la région a eu lieu en 2013. Des affrontements intercommunautaires entre Koniankés et Guézés (deux des plus grandes ethnies de la zone), suite à un fait divers (décès d'un jeune Konianké soupçonné de cambriolage) provoquent une grave émeute dans toute la région. Le Rapport d'évaluation des Agences du Système des Nations Unies en Guinée Forestière rapporte que la crise a provoqué 217 morts ; 267 personnes portées disparues ; 473 blessés ; 16 711 déplacés internes et 212 réfugiés<sup>25</sup>. A tout cela s'ajoute que la région a été l'épicentre de la crise de l'épidémie à virus Ebola ayant durement frappé le pays entre 2014 et 2016, accentuant d'autant sa fragilité. Le paquet de projets spécifiquement destiné à la Guinée forestière était globalement destiné à faire face à cet ensemble de fragilités, à encourager la coexistence pacifique des différentes communautés par l'intermédiaire d'activités d'intérêt commun, d'appuis aux capacités de l'administration d'Etat en matière de gestion foncière, de mise en place d'infrastructures sociales de paix. Un projet spécifique a été dédié à cela<sup>26</sup>. En plus tous les projets ayant développé une composante communautaire (cohésion sociale, prévention conflits communautaires, consolidation de la paix) ont inclus la région forestière.

C'est aussi dans cette région qu'a été expérimentée la construction de l'architecture nationale de paix prévue dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention des Conflits et de renforcement de la citoyenneté (SNPCRC). Pour rappel, le gouvernement a élaboré en 2017, pour mieux coordonner les actions de prévention, de gestion et de résolution des conflits dans le pays, une architecture nationale (ANP) de paix. Celle-ci devrait fédérer toutes les infrastructures sociales de paix mises en place à tous les niveaux (local, préfectoral, régional, national) au niveau national. L'Architecture Nationale de Paix (ANP) devrait en outre abriter le mécanisme national d'alerte précoce dans le but d'assurer la collecte d'informations pour anticiper sur les crises de toute nature.

---

<sup>24</sup> Rapport Analyse de la situation socio-économique de la Région Administrative de N'Zérékoré (PNUD, 2015).

<sup>25</sup> Source : « Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Guinée ; Réf. A/HRC/25/44 publié le 11 février 2014

<sup>26</sup> Projet « Action concertée des jeunes (femmes et hommes) leaders communautaires pour le renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de la paix en Guinée Forestière »

La première expérience d'Infrastructure sociale de Paix a été initiée dans le cadre d'un projet du PBF<sup>27</sup>.

- **Constat 3 : Le portefeuille PBF reconnaît que les conflits socio-économiques sont omniprésents et aggravent les autres sources de tensions**

S'agissant des conflits socioéconomiques, l'analyse des conflits désigne entre autres causes (i) l'insuffisance d'accès aux services sociaux de base, (ii) l'iniquité dans la distribution du revenu national qui crée des frustrations pouvant déboucher sur des conflits et surtout (iii) l'insuffisance d'emploi et d'activités génératrices de revenu pour les jeunes et les femmes. Au total, huit projets ont été mis en œuvre pour répondre directement à ces différentes causes de conflits<sup>28</sup>. D'autres projets développés dans le cadre strict de la prévention des conflits, du renforcement de la cohésion sociale, de prévention des violences politiques/électorale, etc. ont été bâtis avec comme fondement le renforcement des capacités socioéconomiques des femmes et des jeunes à travers le financement d'AGR. Il s'est agi dans l'ensemble, d'offrir des opportunités économiques aux cibles (femmes et jeunes) pour se donner les moyens de les former et de les impliquer dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Cette approche (mise en place d'AGR qui constituent par la suite de plateformes de sensibilisation et de formation pour habiliter les jeunes et les femmes à la prévention des conflits, la cohésion sociale, la consolidation de la paix, etc.) a été systématique dans les projets du domaine.

- **Constat 4 : Les conflits liés à la préservation de l'environnement constituent une réponse à des facteurs de conflits émergents (changement climatique, conflits pour accès au foncier, transhumance, etc.)**

- ∞ **Les conflits émergents liés à la gestion du foncier**

Les projets dans le domaine de la préservation de l'environnement, la gestion foncière et la transhumance sont également arrimés à la cartographie des conflits et à des sources de conflits émergents. Un exemple de source de conflits émergents est constitué par la montée en nombre des conflits fonciers et domaniaux en Basse Guinée. En effet, avec l'amélioration du Code des mines en 2016, les multinationales du secteur ont afflué dans la région qui abrite l'essentiel des ressources bauxitiques de qualité du pays. Plus d'une dizaine de compagnies minières travaillant dans l'extraction ou la transformation de la bauxite et de nombreux investisseurs qui ont acquis des centaines d'hectares de terres familiales ou communautaires dans les préfectures de Coyah, Dubréka, Forécariah, Boffa, Conakry. De l'autre côté, les communautés autochtones ne bénéficient pas de l'accompagnement de l'État en matière d'information sur le foncier et sa valeur. Pour cette raison et tant d'autres (urbanisation incontrôlée, opérations de déguerpissement en milieu urbain et semi-rural ; frustration des populations des zones minières ne bénéficiant pas des retombées de l'exploitation des minerais qu'ils considèrent comme les leurs ; etc.), les différends liés au foncier de plus en plus nombreux sont plus transformés en conflits (violents) que soumis à la justice. Cette situation spécifique de la Basse Guinée a été ainsi prise en charge par un projet innovant du PBF<sup>29</sup> qui vise à renforcer la gouvernance foncière dans cette région.

- ∞ **La prévention de la radicalisation dans les zones affectées par la dégradation environnementale**

D'autres projets dans le domaine de la préservation de l'environnement visent à réduire la vulnérabilité des jeunes à risque de radicalisation en leur offrant des opportunités socio-économiques vertes dans des zones identifiées à la fois comme fortement menacées par la dégradation poussée de l'environnement et par le radicalisme islamiste (Boké, Siguri, Kindia, Beyla<sup>30</sup>). En effet, le risque de radicalisation islamiste, bien que non cartographié par l'analyse des fragilités de 2017, se précise de plus en plus depuis quelques années avec l'amplification de la crise malienne.

---

<sup>27</sup> Projet d'appui à la participation des jeunes à la prévention des conflits en période électorale et la pérennisation des synergies locales des acteurs de paix

<sup>28</sup> Voir Annexe « Projets dans le domaine de la participation et l'autonomisation des jeunes et des femmes ».

<sup>29</sup> Renforcement du dialogue multi-acteurs pour une gouvernance foncière et environnementale responsable en Basse Guinée

<sup>30</sup> Renforcement du dialogue multi-acteurs pour une gouvernance foncière et environnementale responsable en Basse Guinée

La Guinée et le Mali partagent une frontière que l'on peut caractériser d'artificielle dans la mesure où de part et d'autre de cette frontière vit une seule et unique communauté, à savoir la communauté mandingue. Cette situation rend d'autant plus difficile la prévention de la radicalisation (passage permanent des populations d'un côté à l'autre). En plus, la dégradation relativement avancée de l'environnement affecte l'agriculture et l'élevage, les deux activités majeures dans la zone. S'en suit une fragilisation de plus en plus évidente des conditions des vies des populations, des jeunes en particulier. La crainte, à l'image de ce qui s'est passé au Nord du Mali, est que cette précarisation des jeunes les pousse à accepter l'offre de extrémistes réputés savoir exploiter une telle situation. Ce risque est réel et est pris en compte par l'analyse des fragilités du Bureau du Coordinateur du Système des Nations Unies<sup>31</sup>. Dans le cadre du programme 2017-2022, un projet spécifique a pris en charge ce risque<sup>32</sup> dans des zones les plus touchées par la dégradation de l'environnement et où des prémises de radicalisation ont été décelées (Boké, Siguir, Kindia, Beyla).

#### ∞ **La problématique des conflits transfrontaliers**

Les conflits transfrontaliers entre les pays limitrophes de la sous-région sont fréquents dans l'ouest africain du fait de l'absurdité du tracé des frontières, des problématiques de transhumance et de la réduction des ressources dans le cadre du changement climatique. Les communautés frontalières se préoccupent d'ailleurs très peu de ces lignes qu'elles considèrent comme arbitraires. Ces conflits mettent en jeu les Etats. Comme le 25 janvier 2013 (des soldats guinéens font irruption dans le village de Kpéaba en Côte d'Ivoire, enlèvent le drapeau ivoirien et hissent celui de la Guinée) ou en Avril 2018 (des soldats guinéens prennent en otage plusieurs Ivoiriens dans le village de Dreupieu, dans le département de Danané). Ces conflits sont en général réglés par voie diplomatique. Par contre, les conflits entre les communautés sont en général violents. Ils sont les plus souvent générés par des litiges fonciers jamais réglés entre deux pays et des couloirs de transhumance non convenus. Parfois aussi, il s'agit simplement de bovins qui traversent la frontière des deux côtés, s'égarant dans les terres agricoles à la recherche de nourriture et d'eau. Dans tous les cas, les affrontements générés sont souvent violents. Deux projets du programmes 2017-2022 ont visés ces facteurs de conflits en travaillant à renforcer le dialogue et la cohésion sociale des communautés vivant dans la zone frontalière entre la Guinée et la Côte d'Ivoire<sup>33</sup> et en abordant les conflits transfrontaliers récurrents qui se produisent entre les éleveurs de bétail et les agriculteurs dans la zone frontalière entre la Guinée et la Sierra Leone<sup>34</sup>.

- **Constat 5 : Les projets d'accompagnement de la transition sont arrimés aux objectifs visés par la Charte de la transition en cours**

Comme indiqué plus haut, les trois projets élaborés et en cours de mise en œuvre pour accompagner la transition répondent à la demande formulée par les nouvelles autorités Ils sont ainsi arrimés chacun à un objectifs spécifique décliné par le nouveau pouvoir dans la Charte de la Transition. Globalement, les projets développés par le programme PBF entre 2017 et 2022 ont visé sont arrimés aux principaux facteurs de vulnérabilité dégagés par les analyses des conflits partagées entre le gouvernement et le Système des Nations Unies en Guinée. Les zones d'intervention ont épousé strictement la cartographie des conflits issues de ces analyses.

- **Constat 6 : Le portefeuille du PBF s'est aligné sur les objectifs des Nations Unies en Guinée et sur les politiques et priorités nationales**

#### ∞ **Alignement avec les objectifs des Nations Unies en Guinée**

Les interventions du PBF sont ancrées sur les objectifs du Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD/UNDAF) auquel ils contribuent. En concertation avec le gouvernement guinéen, l'UNDAF 2018-2022 a retenu trois domaines d'interventions clés qui sont (i) la promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable ; (ii) la transformation économique et gestion durable du capital naturel et (iii) le développement inclusif du capital humain.

<sup>31</sup> Un autre projet (transfrontalier Guinée/Mali) visant ce risque est en cours d'élaboration

<sup>32</sup> Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risque de radicalisation et de conflits

<sup>33</sup> Consolider la Cohésion Sociale transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et la Guinée pour une meilleure compréhension et anticipation des risques et le renforcement de la confiance et de la collaboration entre les acteurs locaux

<sup>34</sup> Appui à la consolidation de la paix dans la zone transfrontalière et renforcement des moyens de subsistance durables du bétail des éleveurs et agriculteurs en Sierra Leone et en Guinée

Le PBF a mis en œuvre cinq (5) projets dans le domaine de l'appui à la gouvernance ; douze (12) si on considère que la participation et l'autonomisation des jeunes et des femmes est partie intégrante de la gouvernance. Dans le domaine du développement durable, trois projets spécifiques ont été mis en œuvre. Si on y ajoute les projets transfrontaliers apportant une contribution substantielle à la même thématique, le PBF aura apporté cinq projets dans le domaine. En outre, les projets mis en œuvre dans le domaine de la gestion foncière ainsi que les trois projets d'accompagnement de la transition contribuent également à la promotion de l'amélioration de la gouvernance. Pour se convaincre davantage de l'apport des projets PBF à cet objectif d'amélioration de la gouvernance, il suffit de rappeler l'Effet 1 de l'UNDAF qui vise à ce que les « *institutions nationales au niveau central, décentralisé et déconcentré, assurent et garantissent de manière inclusive, l'Etat de droit, la démocratie, la sécurité, la paix sociale et une gouvernance institutionnelle performante conformément aux principes des droits de l'Homme* ». En effet, l'édification de l'Etat de droit, de la paix sociale, la participation inclusive des différentes composantes de la population, y compris des femmes et des jeunes, le respect des droits humains, etc., ont été placés au centre des objectifs des projets du PBF en Guinée dans la période 2017-2022.

Le PBF participe aussi à la réalisation du Résultat 2 de l'UNDAF portant sur la transformation économique. L'emploi des jeunes et des femmes, surtout des plus vulnérables a été pratiquement élevé au rang de « *composante transversale* » dans tous les projets. En effet, comme relevé ci-dessus, les stratégies de sensibilisation et de formation des femmes et des jeunes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix ont constamment été basées autour de la mise en place d'AGR comme point d'entrée. Cela contribue à la transformation économique visée par l'UNDAF. S'agissant de la gestion durable du capital naturel, mis à part les trois projets spécifiquement classés comme « *projets dans le domaine de l'environnement* » (voir liste des projet), d'autres projet ont contribué à la protection de l'environnement. Il en est ainsi des deux projets transfrontaliers comportant un volet important visant la protection de l'environnement.

#### ∞ **Alignement sur les politiques et priorités nationales**

Les autorités guinéennes se sont dotées en 2016 d'un Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) pour la période 2016-2020, après l'expiration du Plan Quinquennal 2011-2015 et du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2013-2015. Ce plan constitue un cadre intégrateur des différents cadres stratégiques ou programmatiques de développement dans la période. Faut-il le rappeler, PNDES analysant ce qu'il désignait la « **Fragilité du système Guinée** » mettait en exergue (entre autres) **sur le plan politique** (i) les divergences « *permanentes* » entre les acteurs politiques autour des processus électoraux, (ii) la violation des textes législatifs, (iii) l'insuffisance de dialogue social, (iv) le sentiment d'exclusion de certaines catégories de populations dans la gestion de la chose publique et (v) le repli identitaire et la communautarisation du fait des influences des partis politiques. Ce diagnostic a permis au gouvernement et à ses partenaires dont les Nations Unies d'identifier quatre piliers de développement devant soutenir le PNDES que sont : (i) la promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable, (ii) la transformation économique durable et inclusive, (iii) le développement inclusif du capital humain ; et (iv) la gestion durable du capital naturel.

On retrouve, à travers ces quatre piliers, l'évidence de la contribution de l'UNDAF au projet de développement du pays. Les projets PBF alimentant grandement cette contribution, constituent un apport direct aux objectifs du PNDES. Une preuve supplémentaire de pertinence est que les projets PBF ont été définis de façon conjointe par le SNU et le gouvernement. Ils sont en conséquence alignés non seulement au PNDES mais aussi sur les politiques sectorielles. De ce fait, tous les projets développés dans la période 2017-2022 ont un ancrage institutionnel (conformément aux directives du PBF) leur permettant d'accompagner la réalisation des objectifs sectoriels et de promouvoir l'appropriation.

#### • **Constat 7 : Les interventions du PBF ont globalement été pertinentes par rapport au besoin de consolidation de la paix en Guinée**

La théorie du changement des projets PBF mis en œuvre est restée dans l'ensemble pertinente dans l'objectif de renforcer les capacités des acteurs (au niveau national et local) à prévenir et à faire face aux différentes sources de conflits.

La logique d'intervention constante constamment développée par les projets a été de renforcer la résilience des populations aux vecteurs de conflits à travers : le renforcement des capacités pour la médiation, la prévention et la gestion des conflits ; la mise en place de cadres de dialogue communautaires et intercommunautaires et de mécanismes d'alerte précoce ; l'information et la sensibilisation dans le but de rendre les populations (en particulier les groupes plus marginalisés et vulnérables) plus résilientes à l'instrumentalisation politique ; l'amélioration de la participation, de l'autonomisation et de la protection des droits ; ou encore la promotion du civisme et du « *vivre ensemble* ».

Un certain nombre d'activités vise des facteurs sous-jacents de conflits tels que la question du foncier, la coexistence pacifique des différentes communautés, la participation et l'autonomisation des femmes et des jeunes, etc. mais de façon pragmatique, à une petite échelle, sans adresser l'intégrité fort complexe des principaux vecteurs de conflit dans le pays. Il s'agit plutôt d'expérimenter à petite échelle des modèles de réussite reproductibles dans les différentes thématiques abordées, Il en est ainsi de la mise en place des Conseils Locaux de la Jeunesse avec des jeunes formés au dialogue social, à la négociation, la prévention et la consolidation de la paix dans 18 communes conflictogènes qui constituent aujourd'hui des référents communautaires dans leur communauté pour la médiation, le règlement et la prévention de conflits. C'est le cas également des infrastructures sociales de paix expérimentées dans la région de Nzérékoré pour servir de modèle dans le cadre de la mise en place de la mise en place de l'architecture nationale de paix qui devrait être constituée de structures de ce genre dans toutes les localités du pays. Cette démarche est conduite dans chacun des projets mis en œuvre.

- **Constat 8 : L'apport du portefeuille PBF a été fondamental pour assurer la continuité des interventions dans le domaine de la justice, de la prévention et de la consolidation de la paix suite aux deux précédents programmes**

Des responsables nationaux rencontrés, impliqués dans les deux précédents programmes du PBF en Guinée ont rapporté leurs inquiétudes aux termes de la fin du deuxième programme en 2016, compte tenu que le PBF était leur partenaire principal dans l'appui aux réformes conduites dans leur secteur (Justice, Police, etc.). Le PBF a par exemple été le partenaire leader dans la promotion du dialogue politique et l'accompagnement du processus électoral du pays depuis les élections présidentielles de 2010. Il a aussi accompagné (seul, selon certains responsables rencontrés) toutes les réformes relatives à la mise à jour des textes de loi du pays conformément aux standards internationaux et aux conventions auxquelles la Guinée souscrit (Code pénal, Code l'enfant, textes relatifs et mise en place de la justice militaire, au maintien de l'ordre, aux lieux de détention, etc.). La poursuite du programme (2017-2022) a rassuré les uns et les autres en assurant la consolidation des résultats obtenus et en poursuivant l'appui aux réformes dans des secteurs clés comme la gouvernance, la construction de l'Etat de droit (promotion du respect des droits humains en particulier), la réduction de la vulnérabilité, la participation des femmes et des jeunes, la prévention des troubles électoraux, etc. En définitive, le programme 2017-2022 s'est avéré pertinent par rapport aux politiques et aux priorités nationales et du Système des Nations Unies et aux besoins spécifiques des communautés bénéficiaires.

## 3.2 Cohérence

**Question d'évaluation 2 : Les objectifs et stratégies du projet sont-ils cohérents à l'interne et articulés à l'externe avec ceux des autres intervenants actifs dans les mêmes domaines d'intervention que le PBF ?**

### 3.2.1 Cohérence interne

**Sous-Question d'évaluation 3.2.1 : Les projets mis en œuvre sont-ils cohérents avec les initiatives jusqu'ici développées par le PBF en Guinée et par rapport au mandat et aux engagements du PBF ?**

- **Constat 8 : les projets mis en œuvre dans la période 2017-2022 sont cohérents avec interventions du PBF depuis son arrivée en Guinée, y compris ceux développés dans le cadre de l'accompagnement de la transition**

Les projets du portefeuille 2017-2022 ont renforcé les acquis obtenus sur les grandes thématiques cibles du PBF en Guinée. Dans le domaine de l'amélioration de la gouvernance, un accent particulier a été mis sur le renforcement de l'Etat de droit, l'inclusion et le respect des droits humains, la prévention des conflits politiques et des conflits communautaire (entre autres), autant de domaines sur lesquels des résultats avaient déjà été réalisés dans le cadre de projets développés par les programmes PBF précédents (par exemple dans le domaine de la justice, de la sécurité ou de la gouvernance de façon générale). La même cohérence apparaît dans le domaine de la participation et l'autonomisation des femmes et des jeunes et celui de la préservation de l'environnement. Cette cohérence est favorisée par la pratique systématique des évaluations de projets individuels et des programmes qui mettent à disposition du PBF des recommandations précises, exploitables en termes de programmation et assure en même temps le suivi des résultats (ou des indicateurs). En outre, la pratique régulière des analyses de fragilités qui constituent la base des projets contribuent également à rendre cohérentes les interventions.

Pour en revenir au à la cohérence interne de façon globale, même s'il s'est agi de faire preuve de flexibilité en s'adaptant au contexte nouveau, les trois projets mis en place pour accompagner la transition en cours se sont inscrits dans cette cohérence d'ensemble. En effet, ils visent (i) à ce que les besoins et les propositions des femmes et des filles soient pris en compte et que la participation des femmes dans le processus de décision soit améliorée dans le cadre de la transition ; (ii) à ce que la participation des jeunes hommes et femmes aux processus de prises de décisions aux niveaux national et local soit effective et (iii) à renforcer les efforts nationaux en matière de cohésion sociale et de réconciliation nationale. Ces différentes préoccupations restent cohérentes avec les objectifs visés par les projets initiés par le PBF depuis ses premières interventions en Guinée.

- **Constat 9 : Les projets sont cohérents avec les priorités du PBF**

En termes de priorités thématiques, le PBF soutient cinq domaines prioritaires thématiques, tels qu'identifiés dans ses termes de référence. Ces priorités sont (i) la mise en œuvre des accords de paix et du dialogue politique, y compris donc état de droit et dialogue politique ; (ii) la coexistence et résolution pacifique des conflits, y compris la réconciliation nationale ; (iii) gouvernance démocratique et gestion des conflits ; (iv) la revitalisation de l'économie et génération de dividendes de paix immédiats par le soutien à l'emploi et l'accès équitable aux services de base ; et (v) le rétablissement des services administratifs essentiels en renforçant les capacités essentielles de l'État et en soutenant la décentralisation de l'autorité et des services de l'État<sup>35</sup>. A ce titre, il est aisé de constater la cohérence des projets mis en œuvre par le PBF en Guinée qui se fondent dans ces quatre thématiques prioritaires. De par les projets développés par le PBF depuis le début de ses interventions en Guinée, plusieurs projets ont été mis en œuvre dans le domaine de l'Etat de droit. Des projets en cours ou clôturés visent expressément à renforcer l'accès à la justice notamment des populations les moins favorisées (femmes, paysans, jeunes, etc.<sup>36</sup>).

<sup>35</sup> Peacebuilding Fund (PBF), Guidelines on PBF funds application and programming, 2018

<sup>36</sup> Exemple : (1) Projet « Prévention des conflits intercommunautaires en Guinée Forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance ; (2) Projet « Action concertée des jeunes leaders communautaires pour le renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de la en guinée Forestière ; (iii) Renforcement du dialogue multi-acteurs pour une gouvernance foncière et

Quant au dialogue politique et la réconciliation nationale, le PBF s'est avéré à travers ses interventions comme le partenaire leader du gouvernement depuis le premier processus électoral ayant permis les premières élections démocratiques en Guinée en 2010. Le PBF est certainement le partenaire qui a le plus investi dans la formation et la sensibilisation au niveau national, local et communautaire pour donner corps à un dialogue politique inclusif et constructif pouvant participer à l'édification d'une paix durable.

Enfin dans le domaine du renforcement des capacités essentielles de l'État à assurer sa mission, plusieurs projets ont ainsi été mis en œuvre pour améliorer les capacités de l'armée, de la police et de la justice. Si on considère l'exemple du seul secteur de la justice, secteur essentiel s'il en est pour la construction de l'Etat de droit, le PBF a joué un rôle déterminant dans les réformes du secteur. Des investissements importants ont été réalisés pour aider à entretenir les infrastructures, revaloriser les rémunérations des magistrats et des autres fonctionnaires du secteur, recruter et former des nouvelles ressources humaines, palier à la situation désastreuse du secteur pénitentiaire tant du point de vue des conditions de détention que du personnel (détentions préventives trop longues), assurer dans certaines régions les droits de la défense (en l'absence d'auxiliaire de justice, 80% des litiges sont réglés par des voies extra judiciaires), fournir des moyens spécialisés pour permettre la réinsertion des enfants en conflit avec la loi et ceux en situation de vulnérabilité, etc.<sup>37</sup>. En gros, les projets développés dans le cadre du programme PBF 2017-2022, comme ceux concernant les programmes précédents ont été cohérents avec les priorités stratégiques du PBF.

- **Constat 10 : Les objectifs et l'approche de mise en œuvre ont été cohérents avec les orientations du PBF**
  - ∞ **Les projets ont été élaborés sur la base des causes de conflits identifiés par les analyses de fragilité et ont évité de se disperser dans les considérations plus larges de développement**

Un des objectifs du PBF est d'aider à maintenir la paix (avant, pendant ou après un conflit) en s'attaquant aux causes, facteurs et/ou dynamiques (potentiels) du conflit, plutôt qu'aux besoins de développement plus larges (tels que la réduction de la pauvreté) ou aux besoins humanitaires (tels que l'assistance immédiate aux groupes vulnérables, y compris l'aide alimentaire), en mettant l'accent sur des zones géographiques spécifiques ou sur des parties prenantes particulièrement affectées. Cet objectif de maintien de la paix et l'approche qui s'y attache se retrouvent dans les projets mis en œuvre en Guinée. Les projets mis en œuvre par le PBF ont visé les facteurs de conflits identifiés par l'analyse des conflits et s'y sont exclusivement focalisés en évitant de se disperser dans les problématiques plus larges de développement, même si celles-ci peuvent également fournir une explication de ces mêmes conflits. Cette approche est cohérente avec les orientations du PBF.

- ∞ **La mise en œuvre des projets a été cohérente avec le principe « Bridging the UN System » du PBF**

Un autre objectif du PBF est d'encourager l'analyse, la planification et la programmation intégrées, soutenir le travail dans les domaines de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et du développement et donner la priorité aux réponses holistiques aux besoins de maintien de la paix qui tirent parti du savoir-faire des différents partenaires à travers et au-delà de l'ONU. Il s'agit dans ce cadre d'aider à renforcer la cohérence stratégique des interventions et soutenir la stratégie globale d'engagement politique de l'ONU dans le pays. Les projets mis en œuvre dans la période 2017-2022 se sont strictement conformés à cet objectif.

---

environnementale responsable en Basse Guinée ; (iv) Projet « Appui aux femmes leaders communautaires pour la prévention des éventuels conflits liés aux élections législatives et présidentielles de 2020 », etc.

<sup>37</sup> Source : Evaluation Finale du Projet PBF/IRF-201 : « Appui au renforcement de la chaîne pénale et à la lutte contre l'impunité en Guinée » (Mai 2021) mis en œuvre entre novembre 2017 et février 2020

L'analyse de vulnérabilité nécessaire pour l'identification des conflits et de leurs principales causes a régulièrement été réalisée et a alimenté les choix stratégiques du PBF. En termes d'approche, les projets ont été mis en œuvre par les différentes agences partenaires des Nations Unies selon leur avantages comparatifs (« Bridging the UN System »). D'autres partenaires, en l'occurrence des ONG nationales ont pour la première fois été directement récipiendaires des fonds PBF et donc placées en première ligne dans la mise en œuvre de projets aux côtés des agences du SNU.

∞ **Les interventions du PBF en Guinée ont été cohérentes avec les principes de flexibilité et d'adaptation rapide aux changements du contexte**

Une des caractéristiques des interventions du PBF est également de pouvoir répondre rapidement et avec flexibilité aux changements de contexte ou aux fenêtres d'opportunités politiques, en particulier lorsque ces fenêtres sont sensibles au facteur temps. Les interventions en Guinée ont su s'adapter à cela. Les projets mis en œuvre ont par exemple pu s'adapter à la pandémie de la Covid 19 et aux mesures de restriction parfois draconiennes prises en réponse par le gouvernement. Cette adaptation se traduit par la contribution de la plupart des projets en cours en 2020 (pic de la pandémie en Guinée) aux efforts nationaux de riposte contre la Covid-19. Le Projet « *Appui à l'Amélioration de la Gouvernance des Services de Police (Décembre.2018 - Octobre. 2020)* » a par exemple fortement contribué dans la lutte contre la pandémie. Il a formé 225 membres des unités de police à la prévention et avant de les déployer par la suite déployées dans différentes unités équipées de kits sanitaires et matériels de protection afin fins d'éviter que les forces de sécurité deviennent des vecteurs de propagation de la pandémie. En plus, une formation en gestion des crises et catastrophes a été introduite pour les agents, avec un accent sur les mesures barrières contre la Covid-19. Au final, les forces de sécurité formées grâce au projet ont largement contribué à la sensibilisation dans différentes unités faisant de celles-ci, les entités les moins affectées par la pandémie en Guinée. L'autre effet de cet apport du projet est qu'elle a suscité un comportement positif des forces de sécurité qui a permis une gestion apaisée du Covid19 comparée à la crise Ebola en 2014 marquée un moment par la répression tous azimuts des contrevenants aux mesures de riposte, ce qui avait créé la chienlit un peu partout à travers le pays

Dans le cas particulier de la Guinée Forestière où la Covid-19 s'est superposée avec la résurgence de la fièvre hémorragique à virus Ebola dans certaines zones à partir du 12 Février 2021, les projets en cours dans la période ont fait preuve de flexibilité avec la révision de certaines activités pour pouvoir prendre en compte la sensibilisation à Ebola et COVID19. Dans le cadre du projet « *Prévention des conflits intercommunautaires en Guinée forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance foncière* » par le biais d'une approche intergénérationnelle, les femmes leaders communautaires très influentes dans les communautés et les membres du Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée (CJFLG) ont rapidement été outillées et engagées dans les activités de sensibilisation des populations à la riposte Ebola et à COVID-19, dans les espaces de dialogue de leur milieu de vie naturel (autours des activités champêtres, dans l'exercice de leurs activités commerciales ou leur rituels traditionnels). Ces actions du projet ont contribué à faciliter l'adhésion des communautés aux actions de riposte et de prévention et d'éviter ainsi la résistance parfois violente enregistrée en 2014-2016 dans la gestion de l'épidémie Ebola. Le projet « *appui à la participation des jeunes à la prévention des conflits en période électorale et la pérennisation des synergies locales des acteurs de paix* » a fait de même en engageant les SYCAP dans la prévention, la sensibilisation et la déconstruction des rumeurs alimentant généralement la résistance. Il faut souligner que grâce à cette capacité d'adaptions, aucun des projets n'a été interrompu.

La flexibilité et la capacité d'adaptation des interventions s'est davantage confirmée avec le changement brutal de régime en 2021. Non seulement cette situation n'a pas affecté les projets en cours, mais le PBF a pu faire preuve de flexibilité pour rapidement répondre, (avec l'ensemble du SNU en Guinée) à l'appel formulée par les nouvelles autorités aux différents partenaires pour une accompagnement de la transition. Le PBF a pu élaborer et mettre en place trois projets s'inscrivant dans la dynamique de changement souhaitée par le nouveau gouvernement. Ces projets contribuent actuellement à la mise en œuvre de la « *Stratégie Intégrée des Nations Unies en Guinée en soutien à la Transition politique* ».

### ∞ **Les projets PBF ont visé l'inclusivité et l'établissement de partenariats**

Les interventions du PBF ont visé à déclencher des processus de consolidation de la paix inclusifs. Cette préoccupation relative à l'inclusivité dans l'édification d'une paix durable est une caractéristique des projets PBF en Guinée, en cohérence avec les directives du PBF. On peut en attester en prenant comme exemple les trois projets les plus récents élaborés pour accompagner la transition. Ils visent essentiellement à ce que les besoins des femmes et des jeunes soient pris en compte dans le processus de rectification amorcé par les nouvelles autorités. Ils visent également à ce que ces catégories, souvent peu impliquées dans la réflexion et la décision stratégiques participent effectivement à toutes les phases du processus de conception du nouveau projet de société envisagé. Ils visent enfin à ce que tous les efforts nationaux en matière de renforcement de la cohésion sociale et de réconciliation nationale initiés dans le cadre de la transition prennent en compte les mêmes catégories (femmes et jeunes). En outre, les projets PBF ont privilégié l'établissement de partenariats. Ces partenariats ont été réalisés avec et entre les agences du SNU ayant assuré la mise en œuvre (trois agences pour un projet). Il a aussi été assuré en direction des ONG nationales dont certaines ont participé directement avec les agences du SNU à la mise en œuvre, d'autres comme partenaires des agences dans l'exécution. Le partenariat a aussi visé les structures d'Etat, chaque projet ayant un point d'ancrage national. Enfin, les projets ont développé un partenariat avec les communautés bénéficiaires dans leur ensemble, mais surtout avec les structures qu'ils ont contribué à mettre en place (Conseils Locaux de la Jeunesse, parajuristes chargés d'animer les « *cliniques judiciaires communautaires* », réseaux de femmes leaders, infrastructures sociales de paix, etc.). Quant aux projets transfrontaliers, ils ont étendu ce partenariat entre agences du SNU, gouvernements, ONG de mise en œuvre et communautés des deux côtés de la frontière.

- **Constat 11 : Dans son ensemble, l'approche du portefeuille du PBF et de ses différents projets en Guinée est cohérente. Elle s'est inscrite à la fois au niveau institutionnel et communautaire et s'est appuyée sur un processus participatif**

L'analyse ci-dessus montre une bonne cohérence interne des projets du PBF sous revue. Globalement, en termes d'objectif et d'approche, ils sont cohérents par rapport aux interventions précédentes du PBF qu'ils ont renforcé et complété. Ainsi dans le domaine de la sécurité où des avancées importantes avaient été réalisées par les précédents appuis du PBF, le portefeuille 2017-2022 compte un projet spécifiquement conçu pour renforcer les acquis et prendre en charge le besoin encore présent en matière de conseil stratégique (« *Appui conseil stratégique à la réforme du secteur de la sécurité en Guinée* », Janvier 2017-Mars 2019). Un autre projet a été destiné de façon spécifique à la police, un domaine où des insuffisances évidentes étaient encore perceptibles en dépit des réformes que le PBF avait contribué à mettre en œuvre (Projet « *Appui à l'Amélioration de la Gouvernance des Services de Police* », Décembre 2018 - Octobre. 2020). Dans le domaine de l'autonomisation des femmes et des jeunes, autre thématique centrale du programme 2011-2016, le portefeuille 2017-2022 a continué les appuis en vue de renforcer davantage la capacité des acteurs dans le domaine de la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Par ailleurs, l'approche du portefeuille du PBF et de ses différents projets sont aussi cohérents par rapports aux principales causes et à la cartographie des conflits ressortis par les analyses de vulnérabilité. De même, ils se sont inscrits dans les objectifs et les orientations du PBF. Ils ont également pu impliquer les institutions d'Etat et les communautés en s'appuyant sur des processus participatifs.

### ∞ **Le PBF a développé des initiatives innovantes et testé des approches nouvelles dans des domaines où d'autres partenaires ne peuvent ou ne veulent pas encore soutenir**

Les projets mis en œuvre sont de nature catalytique. Ils visent dans l'ensemble des domaines pour lesquels le pays peine à mobiliser des ressources. Des domaines comme la prévention des violences électorales, la prévention du radicalisme islamiste, la participation des « Donzos » (une confrérie de chasseurs réputée belliqueuse aux règles de fonctionnement ésotériques) aux efforts de consolidation de la paix, la prévention des conflits intercommunautaires en Guinée forestière, etc., sont autant de domaines dans lesquels d'ordinaire les autres partenaires de la Guinée ne s'engagent pas.

Dans tous ces domaines et tant d'autres, pourtant stratégiques en matière de consolidation de la paix en Guinée, le PBF a développé des initiatives innovantes et testé des approches nouvelles, il est vrai à haut risque, que d'autres partenaires ne peuvent pas encore soutenir. Les résultats obtenus de ces projets sous forme de « *modèles reproductibles* » sont destinés à être mis à échelle à travers le pays.

∞ **En investissant dans des projets innovants et risqués, le PBF a pu ainsi créer des points d'entrée à d'autres partenaires ou au gouvernement pour des interventions plus longues dans le domaine de la consolidation de la paix**

Les « *modèles reproductibles* » créés par les PBF constituent la valeur ajoutée des interventions du PBF. Globalement, la valeur d'ensemble des projets est assurée par leur impact sur les populations et les institutions ciblées, mais surtout du fait que les « *modèles reproductibles* » créés constituent des points d'entrée pour des interventions plus longues et à plus grande échelle dans le sens de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Par exemple, les plateformes de femmes mises en place à Conakry<sup>38</sup> peuvent être renforcées et multipliées dans les autres grandes villes du pays pour promouvoir la participation des femmes et filles leaders dans la prévention des conflits et de consolidation de la paix de façon générale et pendant les périodes électorales généralement marquées par des flambées de violence. Aussi, comme mentionné par ailleurs, les ISP expérimentées en Guinée forestière et les CLJ mis en place dans certaines des 19 préfectures s'adaptent particulièrement à la réalisation de l'Axe 1 du Cadre logique de la SNPCRC intitulé « *Promouvoir une gouvernance ouverte participative et assurer le dialogue politique permanent* » (entre autres) qui visent à faire participer activement la population et plus particulièrement des jeunes et les femmes à la gestion de la chose publique à tous les niveaux (Objectif stratégique 1.1) et à faire susciter la participation de ces espaces de dialogues et d'échanges sociaux et politiques à l'exercice démocratique (Objectifs stratégiques 1.2).

Dans ces deux exemples considérés (bien d'autres peuvent être fournis), les modèles reproductibles créés par les projets PBF ne demandent qu'à être multipliés à travers le pays pour renforcer la gouvernance inclusive et démocratique, promouvoir la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Cette approche des projets PBF correspond au rôle « *catalytique* » que vise par le Fonds. Les projets jouent un rôle de passerelle pour des partenaires potentiels (bailleurs de fonds, organismes financiers internationaux, secteur privé, etc.) et créent un point de dialogue avec les autorités politiques du pays.

### **3.2.2 Cohérence externe**

**Sous Question d'évaluation 3.2.2 : Les projets ont-ils été alignés ou en complémentarité avec les interventions des autres partenaires du pays dans les domaines de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale**

- **Constat 12 : Les projets ont été alignés sur les priorités de l'UNDAF et les résultats intègrent l'apport des Nations à la Guinée**

Les projets PBF s'intègrent à l'UNDAF auquel ils contribuent. Ils apportent une valeur ajoutée spécifique dans la contribution des Nations Unies à la consolidation de la paix étant donné les domaines particuliers (à risque) qu'ils adressent. Des exemples d'apports innovants dans le domaine de la prévention des conflits et la consolidation de la paix ont été cités ci-dessus. En effet, à partir des expériences pilotes locales d'implantation des Conseils Locaux de la jeunesse, il est possible de créer un Conseil National de la Jeunesse. De même, le modèle de Réseau des femmes leaders expérimenté à Conakry peut servir de base à la mise en place d'un Réseau National de femmes leaders capable de mettre en place un mécanisme d'alerte permanent ou de prendre en charge la médiation et la consolidation de la paix.

C'est aussi le PBF qui a expérimenté l'implantation des toutes premières infrastructures sociales de paix et de « *cliniques judiciaires communautaire* » pour promouvoir un accès inclusif à la justice.

---

<sup>38</sup> Projet « Appui aux femmes leaders communautaires pour la prévention des éventuels conflits liés aux élections législatives et présidentielles de 2020 »

Il s'agit là d'autant de « *produits* » innovants que les Nations Unies, grâce au PBF mettent aujourd'hui à la disposition de la Guinée dans le cadre de la prévention des conflits, de la cohésion sociale, de la justice, de l'Etat de droit, etc. Du fait de la sensibilité des domaines dont ils relèvent, il n'est pas évident qu'un autre partenaire du pays aurait pu produire ces produits potentiellement stratégiques pour une paix durable dans le pays.

- **Constat 13 : Compte tenu de la sensibilité au risque qui les caractérise, il n'est pas évident que les projets PBF s'alignent sur d'autres initiatives de partenaires ou du gouvernement. Par contre, des complémentarités sont possibles**

Avec la grande sensibilité au risque des projets PBF, on ne peut exiger qu'ils soient forcément alignés avec les interventions des autres partenaires et du gouvernement qui pour l'essentiel se gardent de financer des investissements dans des domaines à risque. C'est en cela que les projets PBF peuvent développer des complémentarités avec ceux des autres partenaires ou du gouvernement. C'est aussi la finalité de l'approche PBF. Ainsi, toutes les expériences pilotes citées ci-dessus sont aujourd'hui susceptibles de démultiplication. En effet, les partenaires et le gouvernement peuvent prendre en charge la mise à échelle des « *produits* » obtenus par les projets PBF qui sont souvent des modèles achevés « *prêts* » pour la démultiplication. Encore faudrait-il, de la part du PBF, mettre en place un mécanisme pour rendre visibles ses résultats, ce qui, à ce jour, demeure un point faible dans sa stratégie d'intervention en Guinée.

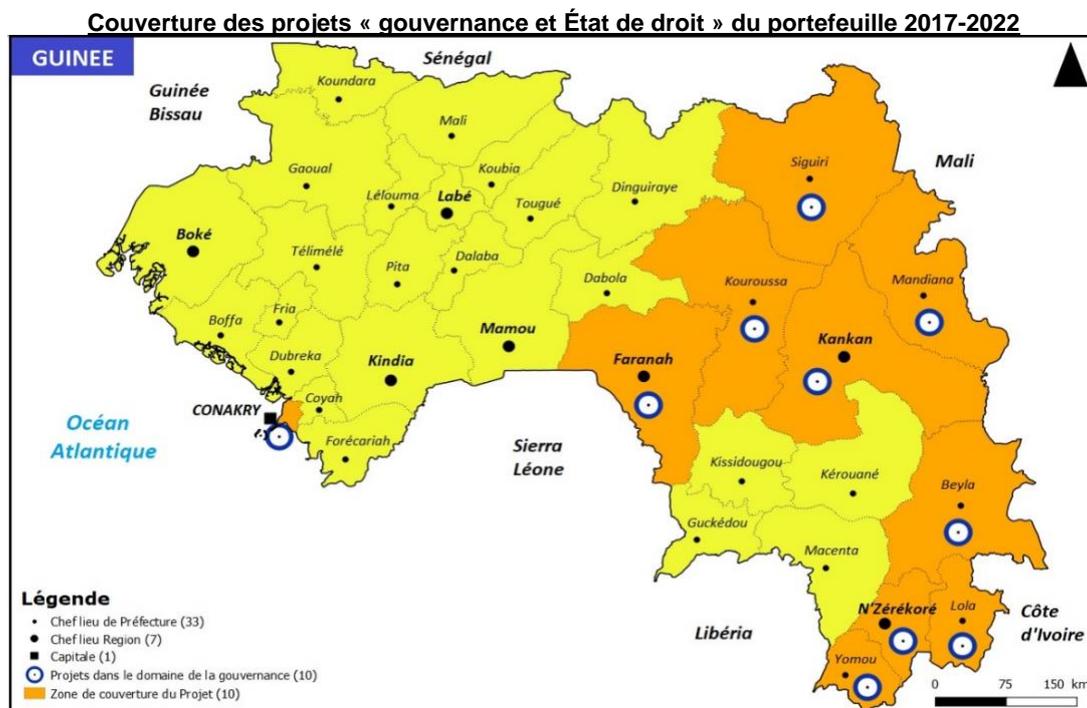
Hormis la volonté affirmée du Coordinateur Résident du SNU de diffuser les acquis du portefeuille et des initiatives enclenchées par ce dernier, il n'a pas été relevé d'autres actions dans ce sens. Tout comme dans le sens inverse d'ailleurs, il n'a pas été observé une stratégie visant à rester informé au niveau du PBF des projets développés par les autres partenaires techniques et financiers. Bien entendu, la composition du Comité restreint d'Orientation et de Coordination Stratégique (COCS), instance stratégique ayant assuré le pilotage du portefeuille et des différents Comités techniques de pilotage des différents par sa diversité (voir Section 3.6.1), peut permettre au PBF d'avoir une connaissance globale sur tout ce qui se fait par les autres partenaires. Il n'en demeure pas moins que la mise en place d'une stratégie de visibilité des projets et des résultats s'impose en Guinée pour assurer pleinement l'approche « catalytique » du PBF.

### 3.3 Efficacité : effets/Impact

#### Question d'évaluation 3 : A quel point les projets PBF dans la période 2017-2022 ont-ils atteints les résultats escomptés et quel impact cela a eu sur la consolidation de la paix en Guinée ?

Des résultats importants ont été obtenus par le PBF au titre des projets mis en œuvre pour le compte du portefeuille 2017-2022. Les résultats suivants collectés dans le cadre de la présente revue sont issus de la méthodologie annoncée en introduction. Ils résultent pour l'essentiel des évaluations indépendantes des projets clôturés. D'autres projets récemment clôturés ou en cours d'exécution n'ont pas pour le moment fait l'objet d'évaluation. Des acquis peuvent toutefois être relevés (même en termes de tendances) dans les différents rapports de mise en œuvre et dans les entretiens avec les parties prenantes. L'efficacité est présentée en fonction des quatre principaux domaines d'intervention que sont la sécurité et la gouvernance ; la participation et l'autonomisation des femmes et des jeunes ; la préservation de l'environnement qui inclut la gestion foncière et transhumance et les projets dits spécifiques d'accompagnement de la transition.

#### 3.3.1 L'efficacité des projets mis en œuvre dans le domaine de la gouvernance et Etat de droit



#### 3.3.1.1 Contribution du PBF à l'amélioration globale de la gouvernance

- [Constat 14 : Les indicateurs de gouvernance se sont légèrement améliorés entre 2017 et Septembre 2021, date du coup d'Etat contre l'ancien régime. Le PBF a contribué à ce résultat](#)

Selon l'Analyse Commune Pays (CCA) réalisée en 2021 par le SNU, la Guinée a enregistré des progrès dans les domaines des politiques sociales, de la gouvernance sécuritaire, de la gouvernance judiciaire, de la gouvernance administrative, de la gouvernance économique, de la gouvernance locale et de la gouvernance environnementale dans la période 2017-2021.

Ainsi, le pays a légèrement amélioré son classement à l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance<sup>39</sup> en passant entre 2015 et 2019 du 40<sup>ème</sup> rang sur 54 en 2015, au 39<sup>ème</sup> rang sur 54 en 2019. Dans le classement de l'Indice Mo Ibrahim de gouvernance globale, la Guinée a aussi légèrement amélioré ses performances en passant de 41,8 à 42,5 points (sur 100 possibles).

**Guinée : évolution de de l'indicateur Mo Ibrahim de Gouvernance globale**

Guinée	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indic. Gov. globale	41,2	41,4	41,9	41,7	41,6	41,8	43	43,1	42,9	42,5

Sources : CCA Guinée et <https://mo.ibrahim.foundation/iiag>

Toutefois, le pays s'était fixé pour objectif dans le cadre du PNDES en 2016, la cible de 50 points. L'écart pour atteindre la cible relativement importante indique l'ampleur des défis à relever par le pays en matière de gouvernance, surtout au regard de la progression plus que timide de l'indicateur (+1,3 point en 10 ans). Cette lenteur de la progression du pays en matière de gouvernance dans la période indiquée s'interprète en analysant l'évolution du pays du point de vue politique, économique et social. Sur le plan politique, le pouvoir n'a jamais pu instaurer un climat apaisé avec son opposition depuis son élection en 2010. Cette tension a culminé vers la fin du dernier tiers de la période (2019-2021), pendant laquelle en plus de l'absence de dialogue, un cycle d'emprisonnement d'opposants et d'activistes de la société civile a été enregistré. L'instrumentalisation des institutions républicaines, de la justice en particulier, le non-respect principe démocratique et des droits des citoyens entre autres, ont été constamment dénoncés par les organisations travaillant dans la protection des DH. Des manifestations de grande envergure et des troubles sociaux ont marqué les élections législatives et le référendum constitutionnel tenus le 22 mars 2020. L'opposition n'a pas reconnu les résultats électoraux et la nouvelle constitution. De même, elle a vivement contesté les élections présidentielles organisées quelques mois plus tard.

Sur le plan économique, les déjà faibles performances du pays étaient plombées par deux épidémies qui sont successivement abattues sur le pays, Ebola entre 2014-2016 et la Covid-19 à partir de 2020. Sur le plan social, les résultats de la Guinée sont restés inférieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, avec un taux de pauvreté qui se situe à environ 60 % de la population<sup>40</sup>. Ce sont ces problèmes de gouvernance qui ont conduit au coup d'Etat du 05 Septembre 2021. Le « léger progrès » en matière de gouvernance que reflète l'évolution de l'indicateur de gouvernance Mo Ibrahim proviendrait donc de quelques améliorations sectorielles surtout attribuables aux PTF du pays, dont le PBF. En effet, en dépit de l'environnement décrit ci-dessus, les activités de certains partenaires comme le PBF se sont poursuivies dans certains secteurs stratégiques comme la sécurité, la justice, à la pacification de l'espace public, l'appui à la participation des jeunes et des femmes, etc. Dans ce cadre, le PBF a joué et continue de jouer le rôle de locomotive.

Dans le premier domaine (sécurité), le PBF a été le seul partenaire de la Guinée depuis 2011, sans doute du fait de l'extrême sensibilité du secteur avec une phase critique dans le cadre du Plan prioritaire 2011-2016 quand il a fallu par exemple assainir les effectifs de l'armée (un millier d'officiers mis à la retraite) et faire accepter aux militaires la nécessité du contrôle démocratique de l'institution par le parlement (RSS1)<sup>41</sup>.

<sup>39</sup>L'Indice Mo Ibrahim de la Gouvernance globale des pays africains permet de voir, grâce à des indicateurs établis par la fondation Mo Ibrahim l'évolution de la vie des Africains. Au total 100 indicateurs définissent la gouvernance globale. La méthodologie est toujours la même, quel que soit le pays. L'Indice mesure les résultats et les conséquences concrètes des politiques entreprises par les gouvernements des 54 pays africains. Ce qui lui permet chaque année d'établir un classement des bons et des mauvais élèves. Les 100 indicateurs sont répartis en quatre grandes thématiques : (i) sécurité et état de droit, (ii) participation et droits humains, (iii) développement économique durable et enfin (iv) développement humain. Chacun de ces indicateurs thématiques comprend une batterie de sous-indicateurs. La sécurité par exemple regroupe 26 indicateurs tels que l'indépendance de la justice, la corruption, les conflits armés internes ou les troubles sociaux. Le développement humain en regroupe 26 qui apprécient entre autres la qualité du système éducatif aux services sociaux en passant par l'accès au réseau sanitaire. Le développement économique durable en regroupe 29 dont les plus importants sont la solidité des banques, la transparence des entreprises publiques, le soutien du système agricole ou encore l'état des infrastructures du pays. Enfin, pour ce qui est des droits humains, la fondation Mo Ibrahim a établi 19 critères comme la liberté d'expression, l'égalité entre les sexes ou les élections libres et transparentes. Voir <https://mo.ibrahim.foundation/iiag>

<sup>40</sup> Rapport du FMI n° 20/218, Juin 2020

<sup>41</sup> Des missions techniques de la CEDEAO, de l'UA et de l'ONU (PNUD, UNOWA, Département des Opérations de Maintien de la Paix) ont contribué à la mise en œuvre, notamment au diagnostic de la situation en 2011 et à la formulation des grands axes de la réforme, mais le PBF a assuré seul la RSS

<sup>37</sup> En 2019, les Casques bleus guinéens étaient déployés à travers 7 missions de maintien de la paix (source : <https://peacekeeping.un.org/fr/guinea>)

Les autres partenaires (UE, Chine, Etats-Unis en particulier) sont arrivés après (la plupart à partir de 2016) dans le domaine de la formation technique des unités opérationnelles. Une des preuves les plus citées des améliorations obtenues de cet appui est la réintégration des forces de maintien de la paix des Nations Unies de l'armée guinéenne<sup>42</sup>. Dans le domaine de la Justice, le PBF a joué le rôle de pionnier dans l'accompagnement du secteur en assurant l'essentiel des appuis avant que les débuts des changements qualitatifs obtenus n'aient incité d'autres partenaires bi et multilatéraux à s'y joindre (Japon, Union Européenne).

Le dernier projet au titre du portefeuille 2017-2022<sup>43</sup> a approfondie les réformes dans le secteur. Il a contribué en particulier, à l'amélioration du cadre juridique et institutionnel notamment par la suppression de la cour d'assise et le transfert de la compétence de juger des crimes aux TPI. Mais il a en outre, à travers des juridictions pilotes, montré qu'il était possible d'améliorer le fonctionnement de la justice en expérimentant (i) la mise en place d'un cadre de concertation des acteurs de la chaîne pénale, (ii) l'opérationnalisation d'un mécanisme d'assistance juridique pour les prévenus indigents, (iii) l'amélioration des conditions de vie des détenus dans les établissements pénitentiaires, (iv) la modernisation de l'administration judiciaire (informatisation), etc. ; autant de résultats qui, mis à échelle pourraient améliorer substantiellement la qualité de la chaîne pénale.

En ce qui concerne la participation et l'inclusion des femmes et des jeunes, les projets PBF ont également développés des modèles à l'échelle locale basés sur l'intégration socioéconomique des femmes et des jeunes pour réaliser l'objectif de consolidation de la paix. Il s'est agi en général de s'appuyer sur l'économie pour générer des dividendes pour la paix. Une dizaine de projets a été mise en œuvre dans ce sens pour le compte du portefeuille 2017-2022<sup>44</sup>. Pour l'essentiel, l'approche des projets PBF dans ces différents projets a été de créer des opportunités économiques pour les femmes et les jeunes (AGR) pour ensuite utiliser ces activités comme des plateformes de sensibilisation et de formation des bénéficiaires en matière de prévention des conflits et/ou de consolidation de la paix.

Entre autres exemples, dans le cadre du projet « *appui à la participation des jeunes à la prévention des conflits en période électorale et la pérennisation des synergies locales des acteurs de paix* », la dimension consolidation de la paix a été prise en compte dans le cadre de la réalisation des travaux HIMO organisés en faveur des jeunes (500) avec, en fin de chaque semaine (vendredi et samedi) des formations sur cette thématique. Pour ceux parmi eux qui bénéficiaient d'AGR, les activités étaient mises en relation avec d'autres activités de sensibilisation sur la citoyenneté, la paix et l'éducation civique et citoyenne dans certains quartiers chauds de Conakry (en période postélectorale). Selon l'évaluation du projet, cette implication des jeunes (qui étaient pour la plupart acteurs des violences au niveau local) a contribué à l'apaisement du climat social, à la quiétude et la coexistence pacifique dans leurs quartiers d'habitation. Cette approche consistant à s'appuyer sur l'amélioration des conditions socioéconomique des femmes et des jeunes pour en faire des vecteurs de paix a été systématique dans la quasi-totalité des projets ayant visé l'autonomisation des femmes et des jeunes.

### **3.3.1.2 Résultats spécifiques obtenus dans le cadre de l'amélioration de la sécurité et de l'État de droit**

- **Constat 16 : Les avancées réalisées dans le cadre des réformes du secteur de la sécurité résultent des effets cumulés des interventions du PBF depuis 2009. Le portefeuille 2017-2022 s'est focalisé sur des appuis d'ordre stratégique**

Pour rappel, le premier PPCP (12,5 millions d'euros) réalisé entre 2009 et 2012 a fortement soutenu les premières réformes dans le secteur de la sécurité. Suite à l'inscription de la Guinée à l'agenda de la Commission pour la consolidation de la paix en Février 2011, un second PPCP a été élaboré, s'appuyant sur une demande expresse formulée par la Guinée. Sa première phase en juillet 2011 a été suivie de la première Déclaration d'engagements mutuels entre le Gouvernement et la CCP en Septembre 2011. Ce second PPCP a approfondi les réformes jusqu'en 2016.

<sup>42</sup> Projet « appui au renforcement de la chaîne pénale et à la lutte contre l'impunité en Guinée » ; Janvier 2017-Mars 2019.

<sup>43</sup> Projet « appui au renforcement de la chaîne pénale et à la lutte contre l'impunité en Guinée » ; Janvier 2017-Mars 2019

<sup>44</sup> Voir Annexe « Projets dans le domaine de la participation et l'autonomisation des jeunes et des femmes »).

Le portefeuille 2017-2022 a poursuivi le travail comme rappelé ci-dessus en privilégiant un appui-conseil stratégique et la mise en place de mesures d'accompagnement. De façon spécifique, le projet « *Appui conseil stratégique à la réforme du secteur de la sécurité en Guinée* » ou RSS3 (Janvier 2017-Mars 2019) a contribué à la consolidation des acquis des programmes précédents. Ainsi, une de ses composantes essentielles a été consacrée à la mise à niveau et à la formation. La mise à niveau a visé les éléments des forces de police et l'opérationnalisation de la Justice militaire. Elle a permis aux éléments de la police concernés (800) d'être édifiés sur la loi (nouvelle) N°09/2015/AN portant sur le maintien de l'ordre. Toujours dans la police, des formateurs de formateurs (25 au total) ont été formés dans le sous-secteur de la police routière pour assurer la pérennité du service. C'est aussi à partir de ce projet que des missions de contrôle de régularité sur site de détention dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie ont été rendus régulières. Selon le HCDH, cette pratique qui se poursuit a contribué grandement à réduire les détentions abusives dans ces lieux<sup>45</sup>. Toujours dans le domaine du renforcement des capacités, des magistrats, greffiers et officiers de police judiciaire (119 au total) et des commandants d'unités (113) ont été également formés dans le cadre de l'opérationnalisation de la Justice militaire, qui grâce à l'appui du projet, a vu ses juridictions ouvrir au niveau régional. Le projet RSS 3 a aussi permis de former une cohorte d'écogardes (la troisième du genre) contribuant de ce fait à rapprocher le pays de la norme internationale d'au moins un (1) conservateur de la nature pour 10 km<sup>2</sup> de forêt classée.

- **Constat 17 : Les appuis du PBF au secteur de la sécurité ont contribué à la restauration du cadre républicain de l'Etat guinéen**

L'appui au secteur de la sécurité constitue, pour la plupart des personnes rencontrées au sein du Système des Nations Unies et du gouvernement, la plus importante intervention du PBF en Guinée à ce jour. Le résultat le plus important mis en relief par les acteurs et par ailleurs ressorti par les différentes évaluations indépendantes de projet et l'évaluation indépendante du PPCP2 (2011-2016) est la restauration du cadre républicain de l'Etat guinéen. Cette nouvelle politique a été déclinée en politiques sectorielles distinguant les Forces armées, la Police et la protection civile, la douane et les gardes forestiers pour la protection de l'environnement, avec à la clé une Stratégie Nationale d'Actions Prioritaires (SNAP) élaborée pour chacun de ces corps.

- **Constat 18 : En fin de compte, l'impulsion donnée par le PBF a permis la transformation de l'armée en une force républicaine et amélioré considérablement la confiance des populations**

Au final, les efforts soutenus du PBF pour la réhabilitation de l'armée guinéenne, avec notamment un projet d'appui conseil stratégique dans la période 2017-2022 ont ouvert la voie à la transformation de l'armée en une force républicaine. Ils ont permis de poser des jalons solides de refondation d'une armée professionnelle vouée à la défense de l'intégrité territoriale, à la protection des personnes et de leurs biens et à la stabilité sociopolitique (UNDAF 2016-2020). Grâce aux réformes engagées, les relations entre les populations guinéennes et leur Armée se sont considérablement améliorées et la confiance mutuelle indispensable se raffermi jour après jour (UNDAF 2016-2020).

- **Constat 19 : Les appuis du PBF ont aidé le secteur à se doter de capacités qui, effectivement mises en œuvre, pourraient contribuer à améliorer le service de police et de ce fait, l'image des services de police auprès des usagers**

Les appuis du PBF ont aussi permis au parlement de disposer des capacités nécessaires pour contrôler les FDS. En effet, pour traduire dans la réalité le pouvoir du parlement à exercer un contrôle citoyen sur les FDS en général, une cellule de quinze (15) membres de l'Assemblée nationale, a bénéficié de formations sur le contrôle externe des FDS en particulier de la police. Du point de vue institutionnel, l'appui du PBF a permis une révision des textes de lois (statut de l'Inspection Générale par exemple) et l'expérimentation d'importants outils de gestion de secteur notamment un « Observatoire de la Sécurité Urbaine » et un « Mécanisme de remontée de plaintes » (2017). Pour le premier, l'enjeu est d'importance pour la Guinée.

---

<sup>45</sup> Rencontre avec l'équipe du Bureau HCDH du Mardi 08 novembre 2022

En effet, l'augmentation rapide et non contrôlée de la population urbaine pose d'énormes problèmes de logement, d'infrastructures, de transport, de services socio-économiques de base, etc. et surtout de sécurité ; toute chose aux antipodes des Objectifs de Développement Durables, notamment de l'ODD11 dans ses points 2 et 3 portants sur l'amélioration des transports et la promotion de l'urbanisation durable. La tendance en matière d'urbanisation du pays tranche également avec le Nouvel Agenda Urbain de Quito 2016 – 2036 adopté par la Guinée, dont la vision est de rendre les villes plus inclusives, plus sûres, plus résilientes et plus durables par diverses mesures inclusives intégrant la sécurité urbaine et la prévention de la criminalité et de la violence.

- [Constat 20 : Beaucoup de jalons ont été posés grâce à l'appui du PBF dont la consolidation pourrait contribuer à la transformation de la police en une forme véritablement républicaine, respectueuse des DH](#)

Grâce à l'appui du PBF, le cadre légal a été révisé. Entre autres, une Loi sur le maintien de l'ordre a été adoptée en 2015 (RSS2), les agents ont été formés là-dessus en 2017 dans le cadre du projet PBF (RSS3). Le statut de l'Inspection Générale de la police a été actualisé et la formation des membres des Inspections assurée pour les habiliter à la réalisation des missions de contrôle efficaces sur l'application des lois et le comportement des agents. A ce jour, le contrôle périodique des lieux de détentions (commissariats, brigades de gendarmerie) a été institué et associe même ONU Droits de l'homme ; contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des personnes en garde à vue et à la réduction des détentions abusives. En plus, un mécanisme de recueil de plaintes et avis des populations a été mis en place par l'Inspection Générale des Services de Sécurité. Des membres du parlement ont été formés pour réaliser le contrôle parlementaire et ont commencé à réaliser des missions dans ce sens sur l'application de la loi sur le maintien de l'ordre public et l'utilisation des ressources budgétaires. D'autres jalons ont été posés comme le renforcement de l'OPROGEM, qui monte de plus en plus en puissance. En outre, les bases de la création d'une police de proximité ont été jetées.

Toutes ces améliorations ont contribué à la réalisation de progrès significatifs dans le domaine des Droits de l'homme et des libertés publiques. Selon ONU droit de l'Homme, il y a des progrès notables en Guinée en matière de DH. L'agence spécialisée des Nations Unies indique dans ce cadre que des pas importants ont été réalisés vers l'abandon du recours à la torture<sup>46</sup>. Ce résultat est d'autant plus important que la pratique de la torture a été plusieurs fois documentée par les organisations de défense des DH<sup>47</sup>. Néanmoins, l'ensemble de ces changements qualitatifs devraient être perçu comme les différents éléments d'un puzzle qu'il y a lieu de rassembler pour donner maintenant à la police un visage républicain, respectueux des droits humains et assurant son rôle de premier pilier de l'Etat de droit. Par ailleurs, il convient de signaler que ces acquis, s'agissant au moins des libertés publiques sont de fait, suspendus aujourd'hui du fait de la période d'exception que vit le pays depuis le renversement du régime civil en 2021.

- [Constat 21 : Le coup d'Etat militaire de Septembre 2021 n'enlève rien à certains acquis des réformes soutenues par le PBF notamment le casernement des troupes et la restauration de la discipline par exemple](#)

L'armée guinéenne a renversé en septembre 2021 le pouvoir civil. Cette opération pourrait inciter d'aucuns à remettre en cause les acquis des réformes initiées et appuyées par le PBF depuis 2009. Un tel coup de force ne se justifie pas quelle que soit la décrépitude du régime civil renversé. Mais cette situation offre paradoxalement l'occasion d'observer l'effet des réformes sur l'armée. En effet, on peut observer qu'en 2009, lorsque la même armée a pris le pouvoir, il s'en est suivi l'une des périodes les plus troubles de l'histoire du pays en termes d'insécurité, de répression et de violations des droits humains. L'armée a été à l'époque au cœur de ces dérives avec des unités sans commandement, sans discipline, sans formation et déstructurées. Par exemple, ce sont les militaires qui ont orchestré les massacres du 28 Septembre 2009.

---

<sup>46</sup> Entretien avec l'équipe du bureau d'ONU Droits de l'homme du 08/11/2022

<sup>47</sup> Le 18 mai 2012, aux côtés de 16 victimes d'actes de torture, la FIDH et l'OGDH ont déposé une plainte avec constitution de partie civile auprès du Tribunal de Première Instance de Conakry II Dixinn pour des faits particulièrement représentatifs des pratiques arbitraires et violentes exercées à l'encontre des jeunes à l'occasion des troubles politiques qui secouent périodiquement la Guinée. Les victimes mettaient en cause plusieurs hauts responsables politiques et militaires en fonction à l'époque des faits.

En 2021, à la prise du pouvoir par l'armée, de pareilles dérives n'ont pas été observées (jusqu'ici en tout cas). La discipline au moins est revenue au sein des FDS. Le casernement des troupes issu de ces différentes réformes a grandement contribué à l'amélioration de la sécurité des populations.

### 3.3.1.3 Les résultats obtenus dans le domaine de l'appui à la justice

#### a. Contexte des interventions du PBF dans le secteur de la justice

L'une des principales préoccupations des gouvernements qui se sont succédés en Guinée ces dernières décennies est le renforcement de l'état de droit et l'établissement d'une justice qui sécurise tous les citoyens. Pour rappel, aux termes des États généraux de la Justice de mars 2011, un Plan d'Actions Prioritaires de la Réforme de la Justice (2015-2019) a été élaboré visant à construire « *une justice indépendante, équitable, professionnelle, accessible, intègre et humaine, capable de rassurer la population et les investisseurs et de lutter efficacement contre la corruption* ». Le PBF a contribué à la mise en œuvre de ce plan prioritaire et a continué d'ailleurs l'appui au secteur durant la période 2017-2022. Un projet spécifique a été consacré à la justice dans le portefeuille 2017-2022<sup>48</sup>. Exécuté par le PNUD (agence lead) et le HCDH, ce projet visait à renforcer la chaîne pénale et à produire des résultats à court-terme dans le domaine de la lutte contre l'impunité et l'accès à la justice.

#### b. Principaux résultats

Globalement les résultats majeurs des appuis du PBF sont les suivants :

- [Constat 22 : Les interventions du PBF ont contribué à mettre à jour une partie du dispositif juridique et d'opérer des réformes institutionnelles importantes dans le secteur](#)

C'est dans le cadre de ce projet (objet d'une révision, doublée de deux extensions sans coût rallongeant la période de mise en œuvre de 18 à 27 mois) que la réforme ayant supprimé la cour d'assise et transféré ses compétences de juger des crimes aux TPI a été adoptée. Au total, huit (8) justices de paix ont été érigées en Tribunaux de première instance ayant pour compétence à connaître les affaires criminelles avec séparation des fonctions de poursuites, d'instruction et de jugement. Selon le rapport d'évaluation final, cette réforme a permis une meilleure prise en charge des procédures pénales notamment celles criminelles. C'est à travers le même projet que la tenue de cadres de concertation des acteurs de la chaîne pénale (à l'échelle des juridictions pilotes) a été initiée et capitalisées par la suite par les autorités judiciaires qui ont pris des mesures visant à étendre ces bonnes pratiques à l'ensemble des juridictions de la catégorie. Une autre innovation réalisée dans le cadre de ce projet est la nomination et l'opérationnalisation des juges d'application des peines.

- [Constat 23 : L'appui des interventions du PBF a contribué au renforcement des capacités des institutions et des acteurs au niveau central et régional et donné une impulsion aux réformes dans le secteur de la justice.](#)

L'accompagnement du PBF à travers les agences engagées (PNUD, ONU Droit de l'Homme) dans le projet « *Appui au renforcement de la chaîne pénale et à la lutte contre l'impunité* » a contribué au renforcement de la fonctionnalité du Ministère de la Justice et des organes chargés de mettre en œuvre les réformes du secteur<sup>49</sup>. L'assistance technique mise à la disposition du Ministère de la Justice et du Secrétariat de la réforme du secteur a généré une meilleure compréhension des défis par les organes de pilotage de la réforme. Et l'évaluation du projet a montré que ce sont ces organes, avec l'appui du CTP qui ont porté les réformes citées ci-dessus avec des propositions pertinentes comme la suppression de la cour d'assises mentionnée ci-dessus. Ce sont également ces organes qui ont imprimé la dynamique qui a permis de soutenir la rédaction et la validation technique de 27 projets de textes<sup>50</sup> incluant des décrets et arrêtés relatifs à l'application du code de procédure pénale durant la période de mise en œuvre du projet (Décembre 2017 - Mars 2020).

<sup>48</sup> Projet « Appui au renforcement de la chaîne pénale et à la lutte contre l'impunité » (Décembre 2017 - Mars 2020)

<sup>49</sup> Source : Rapport final de mise en œuvre, 2020

<sup>50</sup> Traitant respectivement (1) des conditions et modalités d'habilitation des personnes contribuant au contrôle judiciaire ; (2) de la nomination et l'habilitation des officiers de police judiciaire de la Gendarmerie nationale, de la police et d'autres institutions gouvernementales ; (3) des conditions et modalités d'application des procédures simplifiées d'aménagement des peines ; (4) du régime de traitement des personnes détenues ; (5) du régime des biens saisis et/ou concernés par des procédures pénales ; (6) des conditions

- **Constat 24 : L'appui du projet a contribué significativement à l'accélération et à la qualification des procédures (instruction, jugement des affaires) dans un environnement de travail amélioré**

A partir d'un échantillon pilote de cinq (5) tribunaux de première instance (TPI), le même projet d'appui à la chaîne pénale a créé une dynamique de bon fonctionnement des juridictions. Entre autres exemples, les délais prescrits par la loi en matière criminelle et correctionnelle ont pu être respectés. De ce fait, le taux de détention préventive illégale a diminué sur l'ensemble des cinq juridictions pilotes de plus de 50% en moyenne grâce à la dynamique et aux procédures mises en place (2019)<sup>51</sup>. La mise à disposition d'avocats a permis d'accélérer le temps d'instruction et la tenue de jugement dans des délais plus raisonnables. Cette dynamique a aussi déteint sur le délai de traitement des dossiers de flagrant délit qui a été fortement contracté passant en moyenne dans les juridictions pilote d'environ 1 mois à moins de 5 jours. La mise à disposition de nouvelles salles d'audience a contribué à ce progrès<sup>52</sup>.

La collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale relevant du ressort des TPI pilotes a été améliorée grâce à la mise en place de cadres concertation assistés techniquement et matériellement par le projet. Par ailleurs, la gestion des opérations quotidiennes a été significativement améliorée avec l'informatisation des données judiciaires et celles des maisons centrales du ressort des TPI pilotes (dotation du matériel informatique, facilitation de la collecte des statistiques de la gouvernance judiciaire) et la tenue à jour de l'effectif des établissements de détention. Le contrôle externe également a été initié dans le cadre du même projet des missions de contrôle parlementaire dans les juridictions pilotes afin de mieux percevoir les difficultés de la réforme au niveau des opérations et appuyer le plaidoyer d'une meilleure affectation budgétaire de la part de l'Etat.

Des progrès ont également été enregistrés concernant la célérité dans le traitement des dossiers d'instruction et le jugement des affaires pénales permettant d'éviter les longues détentions préventives et la protection du droit en matière de défense des accusés conforme aux règles nationales. A ce titre, il a été relevé une augmentation de 47% du nombre des jugements correctionnels et criminels. Le pourcentage du taux de la réponse pénale (criminelle et correctionnelle) a augmenté en moyenne de 50% sur l'ensemble des cinq TPI pilotes<sup>53</sup> selon l'évaluation finale du projet. Enfin, la prise en charge psychologique a également été expérimentée pour la première fois en Guinée. Un cabinet de psychologues contracté par ONU Droits de l'Homme a apporté un appui à des victimes de violences basées sur le genre (VBG). Cette expérience a permis de relever un déficit d'information et de connaissance sur le droit à l'écoute et la possibilité d'intenter des actions en justice chez les victimes<sup>54</sup>.

- **Constat 25 : Afin de remédier au problème que pose l'incapacité de trouver un avocat pour nombre de prévenus, une expérience pilote a été menée avec l'appui d'ONG spécialisée**

Une expérience particulièrement importante a été menée dans le cadre de l'assistance judiciaire. En effet, une des contraintes majeures que vivent les tribunaux guinéens est l'absence d'avocat aux côtés des prévenus, alors que la loi dispose qu'on ne peut instruire une procédure judiciaire sans avocat. Le projet d'Appui au renforcement de la chaîne pénale a expérimenté une approche qui consiste à fournir une aide juridictionnelle dans les tribunaux de première instance (TPI) pilotes aux détenus n'ayant pas les moyens de payer un avocat dans les affaires criminelles et certaines affaires correctionnelles. A cet effet, un accord de coopération a été passé par le projet (le PNUD, agent lead) avec un consortium d'ONG dont la Ligue Guinéenne des Droits de l'Homme (LIGUIDHO) et Avocats Sans Frontières Guinée (ASF Guinée). Selon l'évaluation finale du projet, cette initiative a connu un grand succès (231 affaires criminelles et 175 affaires correctionnelles ont pu être jugées avec assistance judiciaire aux termes de 100 audiences avec le jugement de 3 935 personnes.

---

et modalités de gestion du cautionnement ; (7) du régime des experts ; (8) de la composition, mission et modalités de fonctionnement du bureau d'aide aux victimes ; des modalités et conditions de protection des témoins ; (10) des modalités d'utilisation de moyens de télécommunications au cours de la procédure judiciaire.

<sup>51</sup> Source : Rapport d'évaluation du projet « Appui au renforcement de la chaîne pénale et à la lutte contre l'impunité »

<sup>52</sup> Source : Idem

<sup>53</sup> Rapport d'évaluation du projet « Appui au renforcement de la chaîne pénale et à la lutte contre l'impunité », 2020

<sup>54</sup> Rapport d'évaluation du projet « Appui au renforcement de la chaîne pénale et à la lutte contre l'impunité »

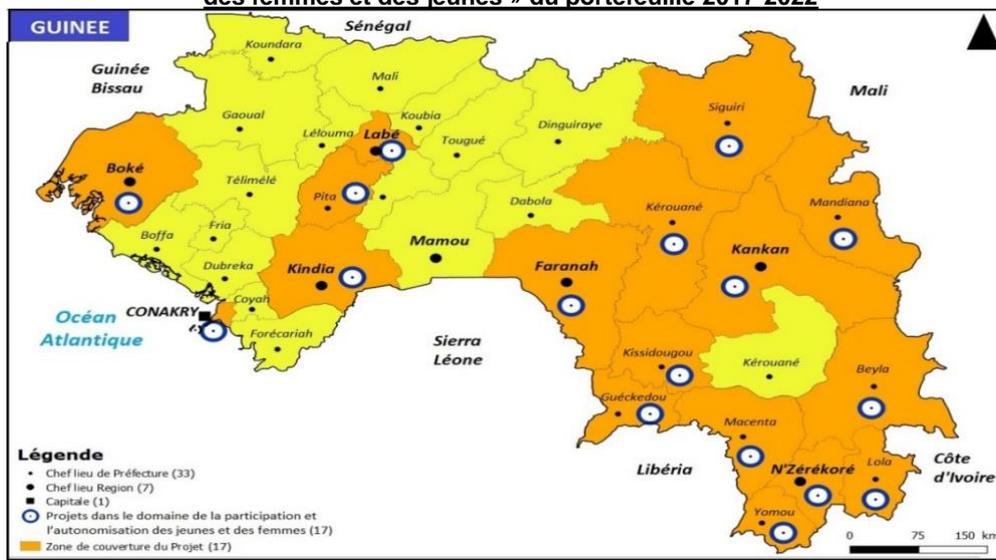
Cette initiative a fortement contribué à l'amélioration de la gouvernance judiciaire en Guinée, et en particulier à la promotion et à la protection des droits de l'Homme notamment en milieu carcéral et dans les TPI pilotes par la protection des droits des détenus et des accusés avec l'assistance d'un avocat. Elle a surtout montré qu'il était possible de trouver une solution à ce problème critique qui empêche l'instruction de nombreux dossiers de justice qui contribue à l'engorgement des prisons et aux longues durées de la détention préventive.

- [Constat 26 : Les acquis des appuis au secteur, en particulier du projet pilote ayant ciblé cinq TPI a montré qu'il est possible de transformer la justice et de restaurer la confiance des citoyens](#)

Les appuis indiqués ci-dessus au bénéfice des institutions judiciaires, des acteurs de la justice et des justiciables ont permis d'expérimenter des approches pouvant résoudre énormément de difficultés dans le secteur de la justice (désengorgement des prisons, respect des délais de jugement prescrits par la loi, réduction des longues détentions arbitraires ou abusives, assistance juridictionnelle, etc.). Au final, les leçons tirées de l'expérience peuvent servir de base à la mise en œuvre de la réforme de la justice et à la consolidation de la paix sociale.

### [3.3.2 Contribution des projets dans le domaine de la participation et de l'autonomisation des jeunes et des femmes pour en faire des vecteurs de la prévention des conflits, la cohésion sociale et la consolidation de la paix](#)

**Couverture des projets dans le domaine de la « participation et l'autonomisation des femmes et des jeunes » du portefeuille 2017-2022**



#### [3.3.2.1 Rappel du contexte d'intervention et justification des projets retenus \(2016-2017\)](#)

Le contexte social était marqué en 2016/2017 par de graves menaces à la paix, à la cohésion sociale et des risques de conflits politiques à court terme, notamment autour des élections législatives et présidentielle prévue en 2020. Déjà le pays sortait d'une élection présidentielle fortement empreinte de violence en 2015 et d'un cycle de manifestations politiques souvent réprimées dans le sang dans la période 2011-2015. S'y ajoute également que pour les deux élections (législatives et présidentielles) en perspective (2020), des supputations persistantes sur une probable modification de la Constitution du pays par le pouvoir en place en vue de pouvoir briguer un troisième mandat (interdit par la constitution d'alors) avaient commencé à tordre l'environnement. Le contexte était donc lourd de menaces sur la paix sociale au démarrage de la période 2017-2022 couvert par le portefeuille du PBF sous revue. L'une des manifestations de la fragilité du climat sociopolitique restait la persistance des divisions ethniques, la forte propension des responsables politiques à vouloir utiliser les jeunes et/ou leur appartenance ethnique comme outil de conquête du pouvoir, ce qui conduit inévitablement à une plus grande fragmentation ethnique et à des risques de violence. On peut donc comprendre que le portefeuille du PBF en Guinée démarré en 2017, dans ce contexte ait accordé une place de choix à la prévention des conflits intercommunautaires, la cohésion sociale,

la réconciliation nationale et de façons plus spécifique à la prévention des risques de violence politiques que pouvaient générer les échéances électorales prévues en 2020. On peut également comprendre qu'une attention particulière ait été portée sur la sensibilisation et la responsabilisation des femmes et des jeunes dans l'esprit d'en faire des « agents » en matière prévention des conflits et de consolidation de la paix. Les jeunes par exemple, comme indiqué ci-dessus, constituaient en général l'essentiel des forces dans les manifestations et contremanifestations politiques violentes. C'est dans ce cadre que l'approche décrite précédemment (voir section 3.1.1) consistant à créer des opportunités économiques pour les femmes et les jeunes (AGR) comme porte d'entrée pour les former, sensibiliser et mobiliser pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Ainsi au moins six projets du portefeuille 2017-2022 ont visé directement la prévention des conflits communautaires, le raffermissement de la cohésion, la réconciliation nationale et la prévention des violences politiques que pouvait provoquer les échéances électorales en vue sous cette approche, qui contribue par ailleurs dans l'amélioration de la situation socioéconomique des acteurs visés.

### **3.3.2.2 Contribution du PBF dans le domaine de la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la cohésion sociale et à la réconciliation nationale en Guinée**

Les projets mis en œuvre dans le domaine de la prévention des conflits, la cohésion sociale et la réconciliation nationale<sup>55</sup> basés entre autres, sur le renforcement de la situation socioéconomique des femmes et des jeunes visés ont obtenu quelques résultats d'importance notamment :

- **Constat 27 : La mise en place au niveau communautaire de plateformes de jeunes ou de femmes pour la promotion du dialogue sociale et la consolidation de la paix contribue à la cohésion sociale et la consolidation de la paix**

Les projets ont développé des stratégies visant à mettre en place des structures de base aptes à promouvoir le dialogue, la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale au niveau communautaire. La stratégie consiste à identifier des jeunes et des femmes leaders, à leur donner des formations et dans certains cas à mettre à leur disposition des activités socioéconomiques pour renforcer leur leadership social.

- **Constat 28 : Les projets ont montré qu'il est possible d'apporter des changements structurels dans le domaine de la cohésion sociale et la de résolution des conflits dans des délais relativement courts avec une approche pertinente**

En dépit de la complexité qui peut caractériser les problématiques de la paix, la cohésion sociale et la prévention/résolution des conflits, certains projets mis en œuvre dans le cadre du portefeuille 2017-2022 ont montré qu'il est possible de réaliser des résultats significatifs dans ces domaines dans des délais relativement courts. En Guinée Forestière par exemple, zone réputée par la fréquence et la violence des conflits communautaires, un des projets du portefeuille 2017-2022 a pu réaliser des progrès importants dans le domaine de la prévention des conflits, la consolidation de la paix et vers rétablissement de la cohésion sociale. Pour parvenir à ce résultat, le projet « *Action concertée des jeunes (femmes et hommes) leaders communautaires pour le renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de la paix en Guinée Forestière* » a visé les Jeunes Leaders Communautaires pour les structurer (AJeLCoP), les sensibiliser et renforcer leurs capacités dans le domaine du dialogue social, la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Cette démarche est accompagnée, par endroits, du financement d'activités économiques (AGR visant à renforcer leurs capacités locales de leadership).

Dans la plupart des cas, ces associations se sont renforcées et ont été capables d'initier des plans d'actions de sensibilisation dans le cadre du dialogue social, de la prévention et de la résolution pacifique des conflits communautaire dans leurs zones. Dans le cadre du projet en question, des témoignages collectés au niveau local et rapportés dans les rapports d'activité mentionnent par exemple que ces structures commencent à avoir des résultats dans le domaine de la résolution des conflits.

L'AJeLCoP d'une Commune (Bowé) par exemple, sollicité par le Maire est parvenue à mener une médiation qui permet de résoudre un vieux conflit foncier opposant une Eglise protestante à un notable de la communauté. L'intermédiation des jeunes a permis au notable de céder le domaine

---

<sup>55</sup> Voir Annexe 1 : Projets dans le domaine de la participation et l'autonomisation des jeunes et des femmes pour la prévention des conflits, la consolidation de la paix, la cohésion sociale et à la réconciliation nationale

où est construit l'église, mettant fin à un grand risque entre les fidèles de l'église et la famille du propriétaire de la terre. Dans une autre commune (Kobela), il a été rapporté que les *plaintes adressées à la gendarmerie ont baissé de 40% du fait que l'AJeLCOP* locale réussit de plus en plus à régler les conflits que lui soumettent la population. Autant d'évolutions qui marquent un net renforcement des capacités des Association de Jeunes Leaders Communautaires mis en place par un projet PBF en matière de médiation et prévention des conflits communautaires. Dans une région réputée par la fréquence des conflits communautaires comme la Guinée forestière, ces quelques résultats indiquent qu'il y est possible de promouvoir des solutions endogènes de prévention des conflits de de consolidation de la paix. En tout cas, le projet du PBF initiateur de cette expérience pilote (clôturé en Juillet 2022) a laissé dans la région 360 jeunes leaders communautaires répartis dans 14 localités formés sur les techniques de prévention et de de gestion des conflits.

- **Constat 29 : Une expérience pilote menée à Conakry a montré que l'implication des femmes-leaders peut contribuer à une meilleure efficacité dans la prévention des violences politiques et la restauration de la cohésion sociale**

- ∞ **Une expérience pilote a permis de démontrer qu'il est possible d'améliorer le niveau d'implication et de reconnaissance du rôle fondamental des femmes et les filles dans la consolidation de la paix**

Un autre projet du portefeuille 2017-2022 a visé à appuyer des femmes leaders communautaires pour renforcer leurs capacités pour les impliquer dans la prévention des éventuels conflits liés aux élections législatives et présidentielles de 2020<sup>56</sup>. L'approche a été basée sur l'identification d'un noyau de femmes leaders (200) dans chacune des cinq communes de Conakry en vue de les impliquer dans l'éducation et la sensibilisation aux fins d'éviter les conflits politiques à l'occasion des élections législatives et présidentielles prévue en 2020. A cet effet, il a fallu structurer les femmes, leur apporter une formation appropriée en matière de prévention, de consolidation de la paix, de cohésion sociale et de réconciliation nationale. En sus de cela, les femmes ont bénéficié d'un financement dans chaque commune d'un appui socioéconomique pour la mise en place des AGR en lien avec la paix et la cohésion sociale dans leur commune en vue de conforter leur situation socioéconomique.

Un autre projet du portefeuille 2017-2022 a visé à appuyer des femmes leaders communautaires pour renforcer leurs capacités d'implication dans la prévention des éventuels conflits liés aux élections législatives et présidentielles de 2020<sup>57</sup>. L'approche a été basée sur l'identification d'un noyau de femmes leaders (200) dans chacune des cinq communes de Conakry en vue de les impliquer dans l'éducation et la sensibilisation aux fins d'éviter les conflits politiques à l'occasion des élections législatives et présidentielles prévue en 2020. A cet effet, il a fallu structurer les femmes, leur apporter une formation appropriée en matière de prévention, de consolidation de la paix, de cohésion sociale et de réconciliation nationale. En sus de cela, les femmes ont bénéficié d'un financement dans chaque commune d'un appui socioéconomique pour la mise en place des AGR en lien avec la paix et la cohésion sociale dans leur commune en vue de conforter leur situation socioéconomique. Cette dynamique a permis de mettre en place cinq bureaux communaux et 37 sous-bureaux des femmes et filles leaders rendus rapidement opérationnels. Un bureau Régional représentatif a été mis en place et joue un rôle de coordination et synergie entre l'ensemble des bureaux.

Le premier effet créé par le projet est le renforcement du leadership des femmes, l'amélioration de leur communication, de leurs connaissances sur les thématiques de la paix, la prévention et la gestion des conflits ainsi que des violences basées sur le genre.

Armées de ces nouvelles qualifications, les femmes leaders se sont donc impliquées dans leur voisinage, leur quartier et leur commune pour sensibiliser, informer voire éduquer en faveurs d'élections paisible en 2020. Une enquête réalisée par le projet porteur de l'intervention a montré

---

<sup>56</sup> Projet « Appui aux femmes leaders communautaires pour la prévention des éventuels conflits liés aux élections législatives et présidentielles de 2020 »

<sup>57</sup> Projet « Appui aux femmes leaders communautaires pour la prévention des éventuels conflits liés aux élections législatives et présidentielles de 2020 »

(en fin de projet) que plus de 9 personnes sur 10 enquêtées, soit 91% ont rapporté que les femmes et jeunes filles leaders ont été effectivement actives dans la prévention et la gestion des conflits pendant les élections visées. L'étude de référence du projet avait de son côté, deux ans plutôt, indiqué *que* 53% des personnes enquêtées estimaient que les femmes jouaient un rôle dans la prévention et la gestion des conflits pendant les élections précédentes. Mieux, **99%** des enquêtés ont estimé au cours des entretiens que la population apprécie globalement l'implication des femmes et jeunes filles leaders dans la prévention et la résolution des conflits. Plus concrètement, la fréquence des violences politiques estimée à **88,9%** lors de de l'étude de base (Décembre 2019), a vu une réduction significative avec une estimation de **74,7%** au cours de l'étude finale (juillet 2021) soit une amélioration de 14,2 points de pourcentage imputé à l'action de sensibilisation des femmes leaders. De ce point de vue, la synergie d'action au niveau des cinq communes de Conakry a influencé positivement le déroulement des élections de 2020 si on se fie à ces résultats. D'autres résultats du genre ont été également enregistrés notamment (selon la même étude).

Le niveau de confiance des leaders communautaires dans la résolution pacifique des conflits communautaires et électoraux a augmenté de 31,5 points, passant de 76,5 % à 92,1%. Le niveau de confiance des femmes et filles dans la résolution pacifique des conflits communautaires et électoraux a augmenté de 7,5 points, passant de 73,8% à 81,3%. Le niveau de perception des femmes et jeunes filles sur leurs sentiments de sécurité dans les espaces publics (sentiment de sécurité) a augmenté de 11,5 points, passant de 44,2 % à 55,7%.

- Dans le même ordre d'idées, la perception de la communauté sur la participation des femmes et filles dans la prévention et la résolution des conflits a été améliorée, selon les données de l'étude finale ;
- L'indicateur très favorable sur la confiance des populations sur les actions menées par les femmes et filles à Conakry est passé de 18,9% à 25,7% ;
- L'indicateur rôle des femmes et filles dans la défense des droits des femmes est passé de 43.5% à 61% ;
- L'indicateur « OUI les femmes et filles leaders sont impliquées dans la prévention et la gestion des conflits » est passé de 53% à 91%.

∞ **Mieux, l'intervention a permis l'élaboration d'une stratégie multi-acteurs pour la paix, la réduction des VBG, et la sécurisation des femmes et filles dans les espaces publics**

En plus de la sensibilisation sur les violences électorales, les femmes leaders ont également travaillé dans la protection de la femme et des filles. Grâce à elles et à l'appui du PBF, une stratégie multi-acteurs pour la paix, la réduction des VBG, et la sécurisation des femmes et filles dans les espaces publics a été adoptée en Guinée. Il est vrai que cette stratégie est peu partagée en dehors de de Conakry (zone de mise en œuvre du projet). En ce qui concerne ce dernier point, les femmes leaders ont réalisé une cartographie des points dangereux pour les femmes dans la ville de Conakry à l'effet d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'amélioration nécessaire de la sécurité des femmes et des filles dans la capitale. Globalement donc, le PBF a réalisé une expérience pilote ayant démontré l'efficacité des femmes leaders dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Le programme 2017-2022 a laissé en héritage, dans la ville de Conakry, quatre plateformes de femmes leaders aguerries dans la sensibilisation, la médiation, la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

- **Constat 30 : Le programme 2017-2022 a également laissé au pays des mécanismes de gestion de l'instrumentalisation récurrente des jeunes par les élites politiques en période électorale**

Comme indiqué ci-dessus, la violence politique est très souvent alimentée en Guinée par les jeunes (hommes), surtout des jeunes les plus vulnérables souvent facilement enrôlés par les élites politiques.

Dans des grandes villes du pays, ce phénomène est connu comme à Conakry et Nzérékoré en Guinée forestière. En vue d'y apporter une solution duplicable dans toutes les villes du pays, le portefeuille PBF 2017-2022 a expérimenté une approche de solution efficace à travers différents

projets expérimentés dans les localités cibles les plus affectées<sup>58</sup>. Un des projets les plus en vue a visé les jeunes taxi motos à Conakry et à Nzérékoré.

∞ **Le problème : une population jeune, sans emplois ni perspectives, facilement mobilisable dans les combats politiques**

La Guinée a une population très jeune. Près de 61% de la population a moins de 25 ans (RGPH-2014). Les femmes représentent aussi 51,7% de la population totale. Le taux de chômage est très élevé au sein des jeunes (83%). 61% des jeunes diplômés sont sans emploi (Analyse RGPH3, 2014). Ces jeunes sans emploi pour la plupart se retrouvent pour l'essentiel dans les villes, par ailleurs caractérisées par une urbanisation explosive et non maîtrisée. La capitale Conakry est passée de 32.000 habitants en 1958 à 3 millions d'habitants en 2014, soit 23% de la population guinéenne. Le manque d'emploi des jeunes demeure aujourd'hui une fragilité qui menace la paix en Guinée. Dans ses grandes villes, le chômage de masse des jeunes a favorisé la multiplication de « *petits métiers* » et notamment l'émergence de très nombreuses mototaxis. La précarité que vivent ces jeunes les expose en général à l'instrumentalisation, en particulier lors des campagnes électorales. Ils sont par exemple visibles et audibles lors des défilés et cortèges, mais aussi et surtout lors des manifestations violentes. Hormis ces taxi-motards, beaucoup d'autres jeunes, parce que sans-emplois ni perspectives, entretiennent la violence et l'insécurité dans les quartiers populaires de la capitale et des autres grandes villes du pays. Un certain nombre de projets PBF du portefeuille 2017-2022 a été mis en œuvre ciblant spécifiquement cette catégorie (jeunes et femmes) sans emplois dans le sens d'améliorer leur situation socioéconomique en favorisant leur accès à l'emploi ou à l'entrepreneuriat aux fins de les transformer par ce biais, en vecteurs de paix.

∞ **Les interventions du PBF ont produits dans certaines localité un schéma de réduction de la violence orchestrées par les jeunes en leur offrant des alternatives économiques pour améliorer leur autonomisation**

L'approche basée sur l'autonomisation est axée sur le renforcement de la situation économique des jeunes et des femmes en leur offrant pour certain une formation ou coaching pour améliorer leur employabilité, pour d'autres en octroyant un financement pour lancer une AGR. A la base donc, elle permet aux bénéficiaires d'avoir ou d'améliorer ses revenus. L'évaluation finale du projet « Foniké<sup>59</sup> » précise à juste titre que le renforcement du pouvoir économique des bénéficiaires permet de renforcer leur notoriété au sein de leurs communautés et améliore de ce fait leur capacité à influencer leurs pairs. Le premier effet du renforcement économique est donc l'amélioration du leadership des bénéficiaires. L'approche se base donc au final, sur ces nouvelles capacités pour transformer les femmes et les jeunes ciblés en agents de paix dans leurs communautés par des formations dans le domaine du civisme, du dialogue, de la prévention et la résolution des conflits, etc. Dans un certain nombre de projet, cette approche a effectivement permis de transformer des groupes de jeunes et de femmes en acteurs de paix. Elle a par exemple été mise en œuvre dans la cadre du projet « *Projet d'Autonomisation, de Réinsertion sociale et de Renforcement de la Participation Citoyenne de 500 Jeunes à la Sécurité et à la Prévention de la Violence* » qui a visé les jeunes des quartiers urbains « *difficiles* ».

Ce projet a ciblé des groupes de cette catégorie de jeunes en leur offrant des opportunités d'emploi HIMO pour certains, des GAR pour d'autres. Cette offre de service dans le domaine de l'amélioration de la situation socioéconomique des bénéficiaires a été accompagnée de sensibilisation et de formations dans des domaines du civisme et de la citoyenneté.

Selon le Rapport d'évaluation finale du projet, l'approche s'est révélée porteuse en termes de promotion de la paix et de la cohésion sociale dans leurs quartiers ; information confirmée par les autorités locales qui se réjouissent désormais du climat de paix et de la participation des jeunes dans la consolidation de cet acquis.

---

<sup>58</sup> i) Projet « Appui à la réduction de l'instrumentalisation et des violences politico-sociales des jeunes taxi-motards en période électorale » (Décembre 2019 - Octobre 2021 ; UNFPA, OIM et PNUD)

ii) Projet « d'Autonomisation, de Réinsertion sociale et de Renforcement de la Participation Citoyenne de 500 Jeunes à la Sécurité et à la Prévention de la Violence » (Mai 2017 - Octobre 2019 ; PNUD, ONUDI, ONU Habitat)

iii) « Projet d'appui à la participation des jeunes filles/femmes et jeunes hommes à la gouvernance locale dans les vingt (20) communes les plus conflictogènes » (Novembre 2018 - Mai 2020, UNFPA, UNICEF, UNESCO)

<sup>59</sup> "Foninké", entrepreneurs sociaux pour la paix en Guinée" (Décembre 2019 - Juin 2020 - Search for Common Ground)

Un autre exemple d'effet de l'approche est perceptible à travers le projet « appui à la participation des jeunes filles/femmes et jeunes *hommes à la gouvernance locale dans les vingt (20) communes les plus conflictogènes*<sup>60</sup> ». Ce projet visait à mettre en place des bases d'un dialogue formel et des mécanismes de prise de décision associant les jeunes et les conseils municipaux dans ces communes réputées conflictogènes. Le rapport d'évaluation finale de ce projet révèle que l'impact dans le domaine de la consolidation de la paix a été une diminution notable en l'occurrence des conflits causés par les jeunes dans ces communes conflictogènes. Dans des communes comme Kolaboui (préfecture de Boké) par exemple, le rapport d'évaluation rapporte que grâce à l'appui du « **Conseil local des jeunes** » promu par le projet ; les conflits fréquents liés aux délestages du courant ont fortement diminué. Globalement, d'ailleurs, le pourcentage des conflits causés par les jeunes est passé de 88% à 56% entre l'étude de référence et l'évaluation finale, soit une baisse de 36% dans les 20 communes cibles du projet. Dans certaines zones réputées conflictogènes comme Sangarédi (site minier), cette diminution a même atteint 60%. Ce résultat a été réalisé par le projet grâce à la même approche portant sur la formation, le financement d'AGR pour les jeunes ou/et des activités visant l'amélioration de leur employabilité.

∞ **L'approche basée sur l'appui à l'autonomisation des jeunes et des femmes a effectivement permis de réduire le taux d'occurrence des violences électorales en 2020 et de de façon générale, de stimuler le leadership des femmes et des jeunes bénéficiaires**

Comme indiqué en introduction au présent chapitre, le risque de violences électorales étaient particulièrement importants en 2017, à l'entame de cycle de coopération 2017-2022 PBF-Guinée. En réponse à cela, le portefeuille pour la période a initié et mis en œuvre des projets dédiés spécifiquement à la prévention de ce risque. Des résultats significatifs ont été obtenus dans ce sens dans le cadre du projet « *Appui à la réduction de l'instrumentalisation et des violences politico-sociales des jeunes taxi-motards en période électorale* ». Ce projet a identifié des groupes de jeunes taxi-motards à Conakry et à Nzérékoré (où l'instrumentalisation de cette catégorie dans les violences politiques est particulièrement importante) pour leur offrir des perspectives d'amélioration économique durable de leur activité (appui à la structuration d'un syndicat, formation sur la culture entrepreneuriale, appuis en kits d'accompagnement : gilets, plaque taxi-moto et autres accessoires, appui des initiatives entrepreneuriales portées par les filles/ femmes, etc.).

Parallèlement à ces appuis, le projet a développé des sensibilisations sur la culture de la non-violence en direction des jeunes, des formations sur la citoyenneté et le civisme, la communication non violente et la médiation (surtout envers les femmes et les filles), etc. en termes de résultat, selon l'évaluation du projet visant spécifiquement les taxi-motards, 39% d'entre eux ont signifié avoir enregistré des violences au moment de ces échéances électorales de 2019 et 2020. Dans la région de Nzérékoré, ce pourcentage était de 57% au moment de l'étude de base, soit une réduction de conflits communautaire de 18%. Dans le même cadre de la prévention des violences électorales, un autre projet dénommé « *Appui aux femmes leaders communautaires pour la prévention des éventuels conflits liés aux élections législatives et présidentielles de 2020* » a produit des résultats positifs. Conformément à l'approche décrite ci-dessus, ce projet a mis à la disposition des femmes des cinq communes de Conakry un financement pour leur permettre d'initier des activités économiques en vue de renforcer leur situation sociale et favoriser leur leadership tout en assurant leur formation dans le domaine de la prévention des conflits, la consolidation de la paix, la cohésion sociale, etc. Selon l'évaluation finale, grâce à l'amélioration du niveau d'implication et de reconnaissance du rôle fondamental des femmes, celles-ci ont pu contribuer à la réduction des violences dans leurs localités au cours des élections législatives et présidentielles de 2020.

Mieux, ce nouveau statut des femmes et des filles leaders leur confère aujourd'hui la capacité de jouer un rôle dans la consolidation de la paix. En effet, selon la même évaluation, cette reconnaissance due au renforcement de leur leadership, à l'amélioration de leur communication et de leurs connaissances sur les thématiques de la paix, la prévention et gestion des conflits ainsi que

---

<sup>60</sup> « Projet d'appui à la participation des jeunes filles/femmes et jeunes hommes à la gouvernance locale dans les vingt (20) communes les plus conflictogènes » (Novembre 2018 - Mai 2020, UNFPA, UNICEF, UNESCO),

des violences basées sur le genre, sont de nature à faire d'elles des leaders dans le domaine de consolidation de la paix mais aussi dans le domaine de la prévention des VBG.

- **Constat 31 : Plus généralement, le PBF expérimenté nombre d'initiatives pilotes basées sur l'appui à l'autonomisation des femmes et des jeunes qui constituent des modèles d'approches duplicables dans le domaine de prévention des conflits, la consolidation de la paix et le raffermissement de la cohésion sociale**

Globalement, le portefeuille 2017-2022 du PBF en Guinée a permis de tester des expériences pilotes adressant les principaux facteurs de fragilité identifiés par l'analyse de fragilité réalisée en 2017. Ces expériences pilotes ont, au final permis de produire des « modèles » d'approches efficaces pouvant permettre au pays d'avancer dans le domaine de prévention des conflits communautaires, politiques et sociaux ; d'améliorer la cohésion sociale et de consolider la paix. Dans tous ces domaines, les interventions du PBF ont laissé des structures de base ( exemples : plateformes de femmes leaders, associations de jeunes formées dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, Conseils locaux de la jeunesse apte à assurer la facilitation dans les efforts de paix et de cohésion sociale, Infrastructures sociales de paix pouvant servir de modèle dans la réalisation du projet d'architecture nationale de paix, etc.) qu'il convient certes de consolider, mais qui ont déjà été testées et susceptibles d'être mises à l'échelle. En d'autres termes, grâce à l'approche combinant l'appui pour le renforcement économique (AGR, employabilité), le portefeuille PBF 2017-2022 a permis de mettre en place et/ou de renforcer des structures de base inclusives mettant en avant le rôle des femmes et des jeunes qui aident les communautés à dialoguer et à résoudre leurs conflits. Cet héritage laissé par les projets peut servir à la construction d'une paix durable en Guinée.

### **3.3.2.3 Contribution du PBF dans le domaine spécifique de la réconciliation nationale en Guinée**

#### **a. De la nécessité de la réconciliation nationale en Guinée : portée des projets la prévention des conflits et la cohésion sociale**

Pour rappel, l'histoire sociopolitique de la Guinée indépendante est jalonnée de graves violations des Droits Humains qui n'ont jamais fait l'objet de poursuites abouties. Le Camp Boiro<sup>61</sup> (1958-1984), les purges de 1985 avec de dizaines d'officiers<sup>62</sup> tués suite à une tentative du coup d'Etat, la répression de la grève des syndicats en Janvier et Février 2007, les événements du 28 septembre 2009, les crises électorales de 1990 à 2020, etc. constituent des marqueurs en termes d'atteinte des DH pour le pays. D'autant plus qu'en dépit de la gravité des faits, aucune enquête aboutie n'a jamais été réalisée. Les différents régimes ont plutôt soit nié les faits ou gardé le silence. D'où le sentiment d'impunité qu'éprouvent les victimes et leurs familles ainsi qu'une bonne partie de la population. Cette situation a fortement abimé la confiance d'une bonne partie de la population envers les institutions d'Etat.

#### **b. Positionnement du PBF**

Le PBF a développé plusieurs initiatives dans ce domaine pour aider à rétablir la crédibilité des institutions de sécurité et de justice, recoudre le tissu social, améliorer la cohésion sociale et promouvoir la réconciliation nationale. Le portefeuille 2017-2022 s'est inscrit dans cette perspective.

#### **c. Quelques résultats du portefeuille 2017-2022**

Si on considère les résultats du Rapport issu des Consultations Nationales sur le Processus et les Mécanismes de Réconciliation Nationale en Guinée de 2016, les vingt-quatre projets du portefeuille 2017-2022 contribuent au processus de réconciliation nationale, y compris les projets récents initiés en soutien à l'actuelle transition dont un lui est d'ailleurs spécifiquement consacré<sup>63</sup>.

En effet, deux des recommandations de ce rapport visent (i) la prévention violences et de leurs causes et le cas échéant, l'application d'une justice équitable et réparatrice et (ii) la réforme des institutions dans lesquelles une partie de la population ne se retrouve pas. Les projets initiés dans le domaine de l'appui à la sécurité et à la gouvernance visent le renforcement des institutions du

<sup>61</sup> Du nom du principal camp de détention à Conakry sous le 1<sup>er</sup> régime

<sup>62</sup> Selon un Rapport de Amnesty International publié en 1986, environ 200 personnes auraient été arrêtées suite au coup d'Etat manqué de juillet 1985 (<https://www.refworld.org/docid/3ae6ab4158.html>)

<sup>63</sup> Projet d'appui au renforcement de la cohésion sociale et à la réconciliation nationale en Guinée, [30 mois à partir de 2022 – 2025, HCDH, PNUD, UNFPA)

secteur et en dernier ressort, leur crédibilité aux yeux des citoyens. Les projets d'appuis aux femmes et aux jeunes sont réalisés de façon à transformer les bénéficiaires et vecteurs de paix engagés pour la prévention des conflits et la promotion du dialogue social. Les principales avancées dans la période sont les suivantes :

- [Constat 32 : Le PBF a contribué à l'élaboration et l'adoption de la Stratégie nationale de prévention des conflits et de renforcement de la citoyenneté \(SNPCRC, 2017\)](#)

L'élaboration de la SNPCRC est basée sur le constat lié à la récurrence des troubles sociaux à travers le pays qui génèrent des risques d'instabilité, de déséquilibres sociaux et induisent la violence. La SNPCRC ne vise pas à éradiquer les conflits mais plutôt à mettre en place un mécanisme de coordination des efforts de vigilance face aux multiples facteurs de conflits dans le pays. Ce mécanisme est soutenu par des actions contre les pratiques qui favorisent la déchirure du tissu social, l'intolérance politique et sociale, l'incivisme et la désobéissance civile. Cette stratégie constitue un acquis. Elle fournit les éléments de base pour évoluer vers la paix sociale et la stabilité du pays.

- [Constat 33 : Les projets du portefeuille 2017-2022 ont contribué à la promotion d'une culture de dialogue à travers la mise en place structures communautaires inclusives dédiées à la prévention des conflits et au renforcement de la cohésion sociale](#)

Une des recommandations des Consultations Nationales de 2016 était la mise en place de structures locales pouvant assurer la prévention des conflits et le dialogue social en vue d'apaiser les tensions et de promouvoir la cohésion sociale. Les projets du PBF (2017-2022) ont joué un rôle important sur ce sujet. Les Infrastructures sociales de paix, les CLJ mises en place dans 29 communes, les plateformes des femmes leaders à Conakry, etc. ont été cités plus haut comme des structures destinées à promouvoir le dialogue communautaire pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Hormis celles-là, d'autres structures de base ont été mise en place dans le même domaine par les projets PBF entre 2017 et 2022. Il en est ainsi du *Groupe National de Contact pour le dialogue et la paix (GNC)* composé de 12 Personnalités appartenant aux trois groupes parlementaires qui avait été mis en place en 2019 pour assurer des missions de dialogue et de médiation politique à l'approche des échéances électorales de 2020<sup>64</sup>.

Dans le cadre de la prévention des risques religieux (radicalisation) qui frappe à la porte de la Guinée, le projet « *prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans les zones à risque de la Guinée*<sup>65</sup> » a aidé le Secrétariat Général des **Affaires Religieuses** à mettre en place des groupes de leaders religieux qui ont pu élaborer et vulgariser des textes règlementaires portant organisation, attribution et fonctionnement des lieux de culte musulman et des foyers coraniques. Ces mêmes groupes ont été chargés de veiller à l'application de ces textes au sein de leurs communautés dans le cadre de la prévention du risque de radicalisation. Plus spécifiquement, des comités d'alerte précoce ont été constitués dans les communautés à risque autour de ces mêmes leaders religieux pour collecter les informations sécuritaires non rassurantes ainsi que celles relatives aux différends religieux avec la responsabilité d'assurer localement la médiation ou, si cela s'impose, saisir leur tutelle qui est le Ministère des Affaires religieuses. Dans le cadre de la prévention des conflits et de la violence au niveau communautaire, le projet « *appui au renforcement des initiatives locales des jeunes pour la consolidation de la paix en Guinée*<sup>66</sup> » a lui aussi mis en place un dispositif d'alerte précoce dans 18 communes pour collecter les informations liées à la sécurité humaine avec les techniques de rapportage de la CEDEAO (qui a appuyé l'initiative).

Ce dispositif est chargé de remonter les informations quotidiennement collectées à l'ONG WANEP, chargée de les traiter (dialogue, règlement) ou d'aviser les structures compétentes au besoin. Ce mécanisme a permis, entre autres, de résoudre au niveau communautaire 24 conflits sur les 25 identifiés durant la mise en œuvre du projet. Même les projets développés dans le domaine de l'environnement ont mis en place des infrastructures de paix en vue de travailler à renforcer la

---

<sup>64</sup> Projet « Appui au dialogue et participation politique inclusifs en Guinée » (Javier 2018-Juin 2019, PNUD, HCDH). Le GNC n'a malheureusement pas survécu à la dissolution de l'Assemblée Nationale suite au putsch de 2021.

<sup>65</sup> Projet « prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans les zones à risque de la Guinée », Janvier 2018-Juin 2019 ; UNFPA, OIM, UNESCO)

<sup>66</sup> Projet « appui au renforcement des initiatives locales des jeunes pour la consolidation de la paix en Guinée » (débuté en Mars 2018 pour 18 mois ; Exécuté par l'ONG ACORD

cohésion sociale en s'impliquant dans la prévention des conflits et le dialogue communautaire inclusif. Le projet « *Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risque de radicalisation et de conflits potentiels*<sup>67</sup> » a ainsi mis en place des **cadres de concertation** dans vingt (20) communes les plus impactés par la dégradation environnementale.

Ces structures locales composées de jeunes, d'élus locaux et de leaders communautaires (religieux/coutumiers) ont pu, de façon participative avec l'appui du projet, identifier les principales causes de la dégradation de l'environnement dans leur cadre de vie et en même temps, trouver les actions idoines pour y remédier. Elles sont devenues par la suite des garants de la gestion durable de l'environnement. Dans ce cadre, les cadres de concertation ont par exemple élaboré des plans de gestion environnementale et sociale dans leurs terroirs qui ont par endroits proposé des solutions efficaces pour résoudre les conflits relatifs à l'environnement comme ceux opposants les éleveurs et les agriculteurs<sup>68</sup>. Toujours dans le cadre de la prévention des conflits, les AGR et activités HIMO vertes développés par le même projet ont permis d'améliorer durablement la situation socioprofessionnelle et les connaissances de jeunes (650 au total) et des communautés sur les emplois et opportunités économiques vertes dont des modèles ont commencé à être développés et vulgarisés dans les zones d'intervention du projet. Entre autres effets, l'occupation de ces jeunes bénéficiaires d'AGR et d'emplois HIMO verts contribue à préserver les sols et créer des revenus. Mais du point de vue de la paix et de la stabilité sociale, elle réduit le risque de radicalisation ou/et la participation potentielle des bénéficiaires aux manifestations de rue. Ils sont maintenant occupés par leurs activités.

- [Constat 34 : L'appui des projets PBF a contribué à l'organisation des « Assises Nationales pour la Vérité et le Pardon en Avril 2022 » et à l'organisation du procès des événements du 28 Septembre 2009 en cours](#)

L'appui du portefeuille PBF 2017-2023 à la poursuite de la réforme du secteur de la sécurité et de la justice a contribué à l'amélioration du cadre juridique. Des textes de loi clés ont été mis à jour. D'autres, comme la loi sur le maintien de l'ordre ont fait l'objet de vulgarisation et de formation au sein des forces de sécurité. Le résultat a été une diminution des bavures policières et la poursuite maintenant des auteurs de bavures. La fonctionnalité d'institutions importantes dans le dispositif républicain comme la Haute cours de justice et la justice militaire a été appuyée et mises en place avec l'appui du projet d'appui stratégique au secteur de la sécurité. Par ailleurs, le PBF a contribué à l'organisation des « *Assises nationales pour la vérité et le pardon* » tenue à Conakry en avril et mai 2022. Dans le cadre de la préparation de ces assises, les victimes des violences et de violations des droits de l'homme commis entre 1958 et 2021, y compris les femmes, ont pu s'exprimer sur les exactions dont elles ont été victimes et réclamer justice et réparation ; ce qui a été perçu comme un pas dans le processus de la réconciliation nationale.

- [Constat 35 : Dans l'ensemble les résultats dans le domaine de la réconciliation nationales restent faibles parce les processus enclenchés sont pour l'essentiel inachevés faute de volonté politique. Mais l'appui du PBF a permis de déblayer au moins en partie la voie à suivre pour la réconciliation nationale](#)

Les initiatives jusqu'ici développées ont produit un impact relativement limité sur la réconciliation nationale espérée. Cela s'explique par le fait que ces initiatives se sont avérées inachevées. L'exemple type de ce genre d'initiative non achevée est la Consultations Nationales sur le Processus et les Mécanismes de Réconciliation Nationale lancée en Guinée en 2016. Ces consultations nationales co-présidées par le premier imam et l'archevêque de Conakry ont couvert l'ensemble du territoire national et débouché sur la production d'un rapport national.

Ce rapport préconisait pour réaliser la réconciliation nationale des actions concrètes comme la mise en place d'une commission vérité et d'une institution de justice transitionnelle pour s'occuper de tous les dossiers criminels et entrevoir des mécanismes de réparation ; l'organisation d'une journée de repentir et la construction des stèles pour rendre hommages à toutes les victimes que le pays a connues dans le passé ; l'instauration de l'enseignement de l'histoire générale de la Guinée aux

<sup>67</sup> Projet « *Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risque de radicalisation et de conflits potentiels*<sup>67</sup> » débuté en Mars 2018 pour 18 mois exécuté par l'ONUDI, le PNUD et la FAO

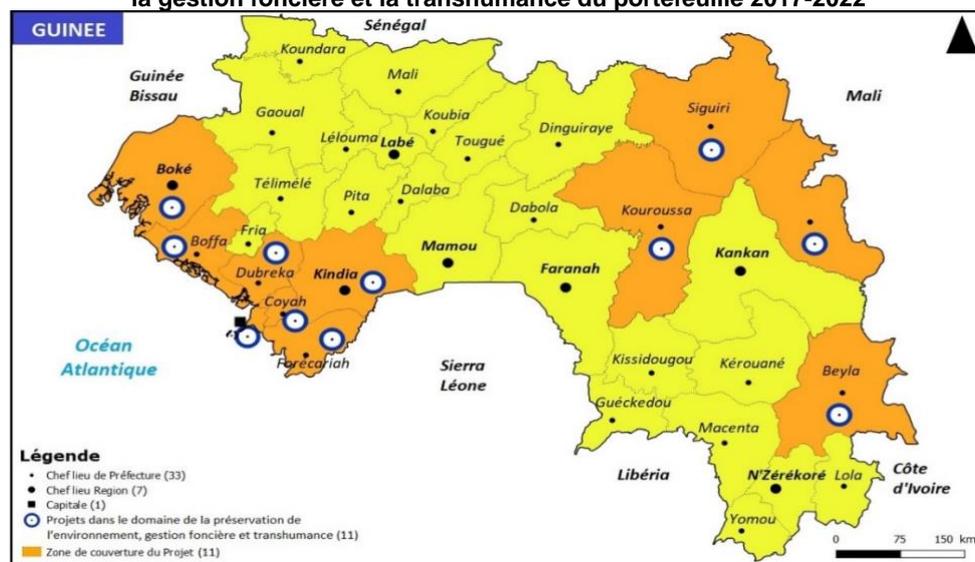
<sup>68</sup> Source : Rapport final du projet

jeunes guinéens afin d'éviter toute déformation de l'histoire nationale contemporaine, etc. Ce processus a été fortement soutenu par le PBF. Sa mise en œuvre devait débuter en même temps que celle du portefeuille 2017-2022. Elle n'a jamais débuté. La réconciliation nationale semble buter sur **l'absence d'une véritable volonté politique**. Même les lois portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation n'a pas été adopté à ce jour de même que la loi portant protection des victimes et des témoins. Ces deux textes constituent les préliminaires pour la mise en route effective du processus.

S'agissant des résultats obtenus par les projets du PBF dans ce domaine de la réconciliation nationale, ils demeurent très faibles et très localisés, faute d'une mise à échelle.

### 3.3.3 Contribution du portefeuille 2017-2022 dans le domaine de la préservation de l'environnement, la gestion foncière et la transhumance

Couverture des projets le domaine de la préservation de l'environnement, la gestion foncière et la transhumance du portefeuille 2017-2022



#### 3.3.3.1 Rappel de la problématique adressée par les projets

Un paquet de trois projets peut être regroupé sous la rubrique « *préservation de l'environnement, la gestion foncière et la transhumance*<sup>69</sup> ». Encore que cette désignation cache un certain nombre de sous-thèmes d'importance pour la Guinée. En effet, la prévention de la radicalisation islamiste est d'enjeu stratégique pour la Guinée devant la poussée des islamistes extrémistes dans un certain nombre de pays sahéliers, qui semble viser aujourd'hui les pays côtiers. La Guinée est limitrophe d'un de ces pays, le Mali déchiré par un conflit depuis plusieurs années. La prévention du radicalisme extrémiste fait partie des sous-thèmes pris en charge. Il en est de même que l'intégration d'une communauté singulière, celle des chasseurs Donzos à la préservation de l'environnement et aux efforts de consolidation de la paix qui constitue un autre sous thème. Les trois projets en question visent à :

- Réduire la vulnérabilité des jeunes à risque de radicalisation en leur offrant des opportunités socio-économiques vertes en leur et en même temps, réduire les causes des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement<sup>70</sup> ;

<sup>69</sup> Le paquet de projet est composé des projets suivants :

1. Projet « Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risque de radicalisation et de conflits » (Janvier 2018 - Janvier 2020 ; UNFPA, OIM, UNESCO)
2. Projet « Renforcement de la confrérie des chasseurs traditionnels (Donzo) pour la protection de l'environnement et la cohésion sociale en Haute Guinée » (Mai 2020-Mai 2022 ; Agence de Coopération et de Recherche pour le Développement (ACORD))
3. Renforcement du dialogue multi-acteurs pour une gouvernance foncière et environnementale responsable en Basse Guinée (Décembre 2021- Décembre 2023 ; ONU-Habitat, PNUD, ACORD)

<sup>70</sup> Projet « Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risque de radicalisation et de conflits

- Contribuer à la protection de l'environnement, la cohésion sociale et à la sécurité communautaire à travers la réorganisation sociale et la réglementation des Donzos<sup>71</sup> et ;
- Renforcer le dialogue multi-acteurs et la cohésion sociale, et à mettre en place des mécanismes pragmatiques graduels pour une gouvernance foncière responsable et sécurisée<sup>72</sup>

Globalement, il s'agit en réalité de projets utilisant la thématique « *environnement* » mais dont l'objectif ultime est de contribuer à la préservation de la paix, la prévention des conflits, de la radicalisation et la cohésion sociales dans des zones où des facteurs relatifs à la préservation de l'environnement, à l'accès aux ressources naturelles dont le foncier, ont été identifiés comme des risques potentiels ou déjà avérés de conflits.

### 3.3.3.2 Les progrès relevés dans le domaine de la préservation de l'environnement

- Constat 36 : Des changements positifs dans la réduction des risques liés à la dégradation environnementale ont commencé à être observés. Des modèles d'approches résilientes face à la dégradation de l'environnement ont également été promus

Du point de vue purement environnemental, les populations cibles des projets ont été formées aux notions de préservation de l'environnement. Qu'il s'agisse des Donzos dans les projets développés en Haute Guinée ou des jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation et leurs communautés pour le projet de prévention de la radicalisation dans les zones à risque, ces acteurs contribuent maintenant aux efforts de préservation de l'environnement suite aux formations et sensibilisations ciblées portant la nécessité d'actions conjuguées pour éviter la dégradation environnementale. Dans le cadre du premier projet cité par exemple, selon l'évaluation finale, la presque la totalité des personnes interviewées (98,3%), ont affirmé que grâce aux interventions du projet dans les localités cibles, l'action de la confrérie des Donzos en faveur de la réduction des risques liés à la dégradation environnementale s'est améliorée. Les populations cibles ont acquis une connaissance pratique en ce qui concerne les pratiques liées à la dégradation de l'environnement, qui sont par ordre d'importance : l'exploitation artisanale de l'or, le braconnage, la culture sur brulis, la battue, la pêche avec les substances toxiques, le nomadisme agricole, les feux de brousse, la pêche avec les dynamites et la déforestation. Dans le second projet, les formations et apprentissages développés ont permis aux jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation et aux communautés de pouvoir identifier eux-mêmes l'origine de la dégradation leur environnement et des conflits locaux qu'enregistrent leurs localités. Cette démarche a débouché sur l'identification des mesures de mitigation correspondantes. La question du genre est également prise en compte maintenant dans les cadres de concertation mise en place pour discuter de la prévention de la dégradation environnementale et des conflits dans les districts.

Dans le cadre du troisième projet (en cours) qui contient aussi une composante environnementale, il est prévu de soutenir la connaissance des effets environnementaux des exploitations minières par les populations. En plus, l'acquisition de drones (5) pour la surveillance et le contrôle de l'environnement dans les préfectures devrait contribuer un meilleur suivi environnemental. Là aussi, les résultats de cette expérience pourraient servir de modèle pour d'autres zones du pays confrontées au risque de dégradation environnemental généré par l'exploitation minière.

<sup>71</sup> Projet « Renforcement de la confrérie des chasseurs traditionnels (Donzo) pour la protection de l'environnement et la cohésion sociale en Haute Guinée »

<sup>72</sup> Renforcement du dialogue multi-acteurs pour une gouvernance foncière et environnementale responsable en Basse Guinée

- [Constat 37 : Les projets ont permis de tester et de valider une approche de réduction des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement, notamment la radicalisation en offrant aux jeunes à risque des opportunités socio-économiques vertes](#)

Les projets développés dans le domaine de l'environnement se sont basés sur la théorie du changement selon laquelle en offrant aux jeunes des opportunités économiques, il est possible de les détourner des conflits induits par la dégradation de l'environnement et du radicalisme islamiste. Cette théorie du changement a été validée par la suite par les principaux facteurs de conflits liés à l'environnement dont les plus importants ont trait à l'accès aux ressources naturelles (contraction des terres cultivables, des ressources en eau et en pâturage). Il s'est donc agi de travailler au développement économique individuel (pour les bénéficiaires) et collectif (pour les communautés) en offrant aux catégories cibles des possibilités alternatives du point de vue économique. Les projets ont ainsi œuvré dans la formation des jeunes hommes et femmes à risques pour identifier les technologies vertes les plus accessibles pouvant lutter contre la dégradation de l'environnement mais aussi à la promotion d'activités génératrices de revenus. Selon les évaluations des projets concernés, les actions promues apportent à la fois un développement économique individuel (pour les bénéficiaires) et collectif (pour les communautés) tout en renforçant la cohésion sociale entre les membres de ces mêmes communautés.

Ces gains sont possibles parce que pour l'essentiel, ils ne nécessitent pas d'investissements importants. Ils résultent de comportements à adopter ou à changer et des pratiques à abandonner pour constater une amélioration. En arrêtant la déforestation par exemple ou reboisant, on arrête la réduction des terres cultivables des ressources en eau et de pâturage. De même, en cessant la culture itinérante sur brûlis qui entraîne des effets très négatifs sur l'écosystème forestier, qu'elle détruit, transforme la végétation et réduit les populations animales (Miller & Kauffman 1998), on suscite une régénération rapide des terres cultivables avec le même avantage. Avec peu de moyens, il est donc possible d'adresser les causes directes de la destruction de l'environnement qui comptent parmi les causes profondes de la radicalisation (dégradation continue de l'environnement qui entraîne celles des conditions de vie, avec, entre autres conséquences possibles, une réponse positive aux offres des groupes radicalisés).

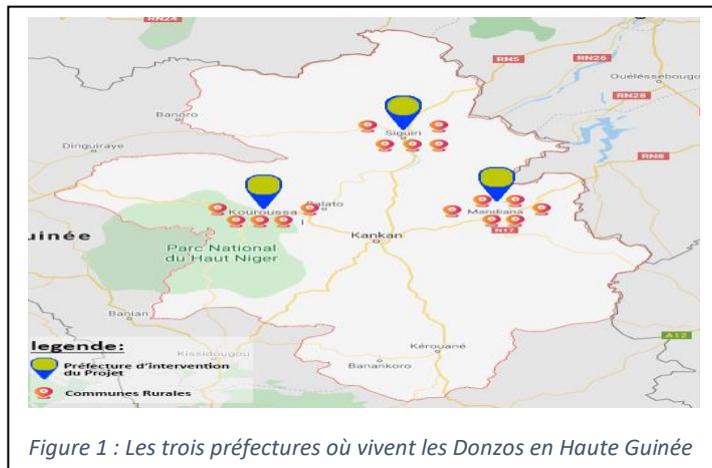
### 3.3.3.3 [Une approche innovante : le projet visant l'intégration des « donzos » et leur transformation en force de paix](#)

- [Constat 38 : En ce qui concerne la confrérie des Donzos, des approches innovantes ont été développées pour leur faire adhérer aux efforts de protection de l'environnement, de sécurité communautaire et de cohésion sociale, toutes choses difficiles à imaginer il y a peu](#)

S'agissant des Donzos, le projet les ayant visés montre la valeur ajoutée de niche du PBF, notamment sa tolérance au risque et son approche inclusive et collaborative. En effet, il s'agissait d'impliquer la confrérie des chasseurs traditionnels (Donzos) dans la protection de l'environnement et la cohésion sociale en Haute Guinée. En effet, ***dans l'ouest africain où ils vivent, cette initiative pourrait être la première les concernant directement.*** Les Donzos constituent une confrérie des chasseurs traditionnels redoutés même par les pouvoirs publics. Les origines de la confrérie remonteraient au 13<sup>ème</sup> siècle, sous le règne d'un empereur célèbre appelé Soundjata Keita<sup>73</sup> dans l'actuelle Mali, qui serait leur ancêtre. Leur implication dans presque tous les conflits qu'a connus la sous-région avec un rôle prépondérant dans la guerre civile de Sierra Leone et du Liberia ainsi que dans la rébellion ivoirienne et aujourd'hui, dans la crise malienne est à l'origine de cette crainte qu'ils inspirent. Leur vie, le savoir et le savoir-faire qu'on leur prête sont empreints d'ésotérisme et de mysticisme. Ils sont reconnus dans l'imagerie populaire par leurs hauts faits d'armes. Ils agissent en Guinée comme ailleurs en marge de la société, ignorent quasiment les lois (exemple : la loi sur le port d'arme ne les concerne pas), s'ils ne font pas eux même la loi dans leur contrée.

<sup>73</sup>Selon les leaders Donzos, Soundjata Keita aurait été membre d'une confrérie ésotérique de chasseurs. Il fut l'un des premiers rois en Afrique qui a eu recours aux services des membres de sa confrérie pour sa sécurité personnelle et pour la défense de son royaume, compte tenu de leurs pouvoirs magiques

En en mot, hommes et femmes de la confrérie Donzo constituent plus des facteurs de troubles sociaux et de dégradation de l'environnement (leurs méthodes de chasse). C'est dans ce contexte que le PBF a initié un projet spécifique dans les préfectures où vit la confrérie en vue de les « retourner » en faveur de la protection de l'environnement, de la cohésion sociale de la sécurité communautaire et du respect de loi à travers la réorganisation sociale et la réglementation de leurs principes de fonctionnement. Pour parvenir à ce résultat, ce projet s'était engagé à renforcer leurs connaissances et leurs capacités dans les domaines de la protection de l'environnement, de la sécurité communautaire, de veille et d'alerte communautaire précoce en étroite coordination avec les communautés, les forces de sécurité et les autres entités sociales. Il visait aussi à influencer les dynamiques genres en améliorant le pouvoir économique des femmes (la confrérie est réputée patriarcale) et en inculquant la notion de masculinité positive pour contribuer à la valorisation de la place



et du statut des femmes.

Les résultats obtenus dépassent les attentes. En effet, selon le rapport d'évaluation, l'enquête finale de perception de la communauté sur le renforcement de la confrérie des chasseurs traditionnels (Donzos) pour la protection de l'environnement et la cohésion sociale en Haute Guinée réalisée 2022, fait ressortir d'importants progrès réalisés au titre des transformations. En effet, selon cette enquête, les populations attribuent désormais aux Donzos les rôles de promoteur de la paix, de chasseurs protecteurs de l'environnement, de guérisseurs dépositaire de vertus médicinales, de conservateurs des valeurs traditionnelles positives, d'acteurs de la sécurité communautaire, etc.

En outre, le nouveau rôle dans la cohésion sociale et de la protection des personnes et des biens est reconnu par leurs communautés. Sur tous ces points, cette enquête indique que le rôle désormais assuré par les donzos est « **satisfaisant** ». L'enquête finale évoquée ci-dessus indique que 59,3% des populations interviewées jugent que les Donzos jouent maintenant un rôle « **satisfaisant** » dans la cohésion sociale, contre seulement 2,1% qui se déclarent « pas **satisfaites** » sur ce point. En plus, 25,9% de l'ensemble des personnes interrogées se déclarent « **très satisfaisant** » de la contribution actuelle des donzos à la cohésion sociale. Mieux, les cadres de concertations/dialogues intergénérationnels et interprofessionnels mis en place par le projet fonctionnent et raffermissent ces résultats. Les résultats obtenus par l'enquête dans le domaine de l'amélioration de la sécurité communautaire des femmes et hommes montrent que les populations interviewées reconnaissent presque dans leur totalité (99%) que grâce à l'implication des Donzos, la sécurité des hommes et des femmes dans leurs communautés est assurée. Un dispositif opérationnel d'alerte précoce et de réponse rapide aux conflits a été par exemple mis en place dans chaque communauté, animé essentiellement par les donzos. Les femmes de la confrérie ont rejoint la dynamique communautaire dans la mise en œuvre d'AGR avec leurs homologues non-donzos. En gros, grâce à une initiative innovante, le PBF est parvenu en Guinée à intégrer la confrérie des chasseurs donzos en acteur communautaire de paix et de cohésion sociale, à réorienter leurs qualités guerrières en faveur de la sécurité communautaire et à établir un pont entre eux et les forces de défense et de sécurité. Pour mesurer l'ampleur de ce résultat, il faut savoir qu'au même moment, au Mali voisin, la même confrérie des donzos est régulièrement citée dans les exactions et les représailles sanglantes à l'endroit de certaines communautés<sup>74</sup>.

<sup>74</sup> Le 24 Novembre 2022 dernier, les soldats maliens, les chasseurs traditionnels donzos qui les accompagnent ainsi que les supplétifs russes de l'armée malienne sont accusés de vol massif de bétail à Mopti et Bandiagara (FIDH). « Les violences dans le centre ont causé « 500 victimes civiles entre janvier et août 2018 ». Ces deux dernières années, 1 200 civils y ont été tués, une cinquantaine de villages brûlés, poussant au moins 30 000 personnes à fuir la région ». La FIDH et l'AMDH ont documenté que ces des violations des droits humains sont le fait des forces jihadistes, de l'armée malienne et de ses supplétifs Donzos et tout dernièrement, des collaborateurs russes recrutés par le gouvernement. Source : Rapport publié jeudi 20 novembre, la FIDH et l'AMDH

#### 3.3.3.4 Les progrès dans le domaine de la gestion foncière

Dans le domaine de la gouvernance foncière, un autre projet innovant est en cours de mise en œuvre<sup>75</sup>. On ne peut donc pas parler de résultat. Néanmoins, des actions particulièrement innovantes et pertinentes pour adresser les nombreux conflits liés au foncier peuvent déjà être relevées. Il en est ainsi de l'installation en cours des « *centres d'assistance judiciaires* » qui sont en train d'être installés dans les communautés. Un second projet développé en Guinée Forestière vise la promotion de la cohabitation pacifique des communautés sur la base de relations économiques mutualisées, y compris une meilleure gestion des questions foncières<sup>76</sup>.

- Constat 39 : La sensibilisation, la formation et l'accompagnement des communautés dans la réclamation de leurs droits auprès des juridictions peut effectivement contribuer à réduire les conflits liés au foncier. Deux projets du portefeuille se sont attelés à cela

Les conflits fonciers existent partout en Guinée. Mais la Basse Guinée, région abritant la capitale et les principales industries minières du pays semble de plus en plus constituer l'épicentre de ce type de conflit. En effet, la région pourtant réputée agricole est marquée par une diminution des terres cultivables. Sa richesse en ressources végétales et animales et son sous-sol riche en minerais (principalement de bauxite) ont attiré les plus grandes multinationales de l'industrie minière. En même temps, la région doit faire face aujourd'hui à une dégradation continue de son environnement qui se répercute de plus en plus sur les précipitations, les écosystèmes et les systèmes de production. La difficulté d'accès aux terres fertiles pour l'agriculture se posent de plus en plus, d'autant plus que la population s'accroît rapidement (l'attrait de la capitale et des industries minières). Cette tendance s'est particulièrement accentuée depuis 2017 avec l'arrivée massive de plus d'une dizaine de compagnies minières travaillant dans l'extraction ou la transformation de la bauxite et de nombreux investisseurs qui ont acquis des centaines d'hectares de terres familiales ou communautaires (préfectures de Coyah, Dubréka, Forécariah, Boffa, Conakry). Dans ces conditions, sans connaissance de leur droit et sans assistance aucune, les populations ont tendance à traiter toute atteinte à leur terre fondée (expropriation légale pour utilité publique par exemple) ou légale par la violence, le recours aux moyens légaux de contestation étant inconnu. Le foncier devient de plus en plus un vecteur de conflits, même au niveau familial.

Pour faire face à cette situation, le PBF est en train de mettre en œuvre un projet dans la zone visant le renforcement du dialogue multi-acteurs et la cohésion sociale par l'institution de mécanismes pragmatiques graduels pour une gouvernance foncière responsable et sécurisée. Une des approches préconisées est l'implantation dans chaque communauté de centre d'assistance judiciaire animés par des parajuristes formés à cet effet. Ces parajuristes appartenant à la communauté, auront pour rôle de contribuer à la sensibilisation et à la formation des communautés sur leurs droits. Ces parajuristes sont déjà sélectionnés et formés. Ceci est de nature à réduire les nombreux conflits violents enregistrés dans la zone (projet en cours). Par ailleurs, selon la présentation des résultats du projet mis en œuvre en Guinée Forestière<sup>77</sup> adressant la gouvernance foncière, les activités menées ont permis d'améliorer la confiance mutuelle entre les différents groupes de population au moyen d'activités innovantes comme la mise en place d'espaces de dialogue neutres et inclusifs, des travaux collectifs d'intérêt commun, etc. Elles ont en outre participé à la réduction des inégalités dans l'accès aux ressources en favorisant un accès équitable aux ressources productives et la collaboration entre communautés dans le domaine agricole à travers les organisations paysannes et différentes formations. Le projet a enfin contribué à réaliser des pas vers l'accès des femmes au foncier en s'appuyant sur des formations destinées aux femmes visant à leur faire connaître leurs droits dans l'accès et la gestion de la terre ainsi que les procédures administratives dans le domaine du foncier.

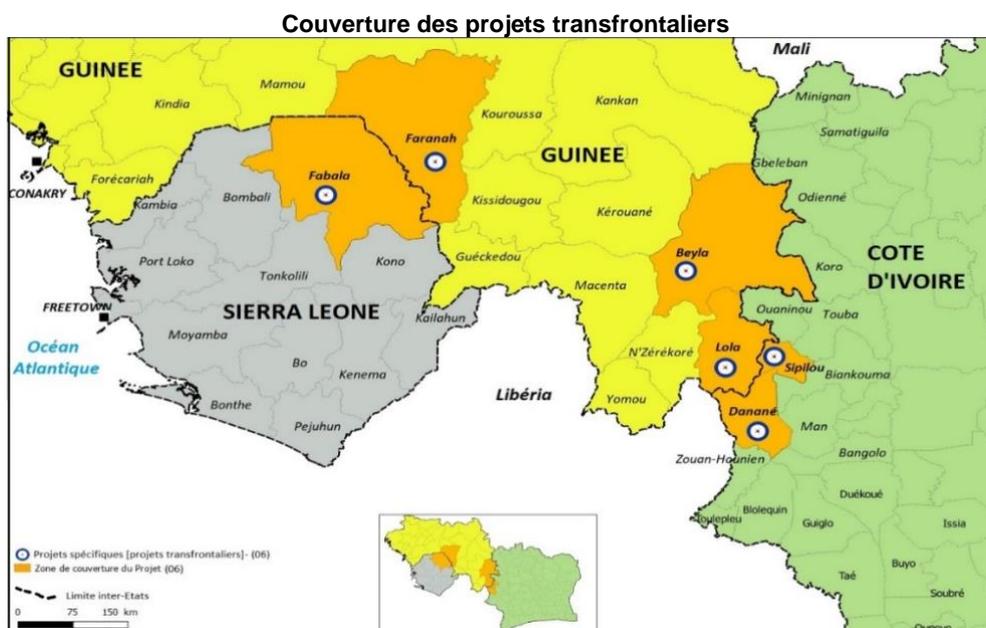
<sup>75</sup> Projet « Renforcement du dialogue multi-acteurs pour une gouvernance foncière et environnementale responsable en Basse Guinée (Décembre 2021- Décembre 2023, ONU Habitat, PNUD, ACORD)

<sup>76</sup> Projet « Prévention des conflits intercommunautaires en Guinée Forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance foncière » (Novembre 2020-Novembre 2022 ; ONU Droits de l'Homme (lead), PAM et FAO)

<sup>77</sup> Dépliant publié par ONU Droits de l'Homme « Droits de l'Homme : réduire les inégalités et transformer les conflits pour consolider la Paix en Guinée Forestière »

En plus, les femmes ont bénéficié d'un accompagnement juridique dans les procédures foncières auprès des juridictions et des services en charge de l'urbanisme et de l'habitat.

### 3.3.3.5 Les Projets transfrontaliers (en cours)



- **Constat 40 : Les projets transfrontaliers visent à mettre en place des mécanismes de concertation viables en vue des prévenir les conflits et consolider la paix entre les populations transfrontalières et entre les populations et les forces de sécurité**

En plus d'un soutien à l'échelle du pays, le PBF a financé pour le compte du portefeuille Guinée 2017-2022 deux projets transfrontaliers impliquant d'une part la Guinée avec la Sierra Leone et d'autre part, la Guinée et la Côte d'Ivoire. Dans les deux cas, l'objectif visé est de consolider la cohésion sociale transfrontalière entre la Guinée et ses deux voisins pour une meilleure compréhension et anticipation des risques et le renforcement de la confiance et de la collaboration entre les acteurs locaux. Les deux projets sont jusqu'à ce jour en cours d'exécution. Les éléments exposés ci-dessous sont donc issus des rapports d'avancement, des observations et des entretiens avec les différents acteurs. Avec la Côte d'Ivoire, il s'agit d'établir entre les communautés des zones frontalières une meilleure compréhension et une gestion des enjeux et dynamiques liés à la transhumance et à l'accès aux ressources naturelles. Dans la foulée, il est question de mettre en place des cadres de concertation et de l'analyse des données pour faciliter l'adoption de solutions aux conflits transfrontaliers. Avec la Sierra Leone, les résultats stratégiques attendus sont (i) la mise en place de forums inclusifs qui favorisent la coexistence pacifique et résolvent les conflits opposant souvent les éleveurs de bétail et agriculteurs entre les deux pays et (ii) l'établissement d'une confiance et d'une collaboration économique renforcées entre les populations des deux côtés de la frontière grâce à des moyens de subsistance intelligents.

- **Constat 41 : Bien qu'on ne puisse anticiper sur les résultats qui seront obtenus, les deux projets ont déjà posé des actes forts allant dans le sens de l'établissement d'une paix durable et d'une coopération bénéfique entre les communautés transfrontalières**

∞ **Des jalons importants ont été posés dans le sens de la mise en place d'un dispositif durable de règlement des conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs liés à la transhumance.**

Dans la sous-région, l'élevage est de type extensif basé essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles. Les pratiques traditionnelles de la transhumance ne permettent plus de répondre efficacement aux problèmes d'alimentation et d'abreuvement des animaux. L'amplitude des mouvements transfrontaliers des pasteurs est devenue plus importante et les séjours dans les zones d'accueil deviennent de plus en plus longs.

Les difficultés liées à cette mobilité sont l'accès à l'eau, les agressions et vols d'animaux, les dégâts dans les champs et les taxes imposées aux éleveurs au niveau des frontières. S'y ajoute – difficulté source de beaucoup de conflits – que dans la plupart des points de passage, il n'existe pas de couloirs de passage règlementés. Cette situation est tellement génératrice de conflits que la CEDEAO (Décision ADEC/05/10/1998), reconnaît l'utilité de la transhumance dans la sauvegarde et à l'accroissement de la production du bétail et en fixe les conditions de déplacement et d'accueil du bétail transhumant et impose des obligations en ce qui concerne la garde des animaux. De la même façon, cette décision qui s'applique à tous les pays de la CEDEAO institue un mécanisme de règlement des conflits : **tout conflit entre éleveurs transhumants et agriculteurs doit être soumis à une conciliation préalable**. Cette Commission est composée de représentants des éleveurs, des agriculteurs, des agents d'élevage, des eaux et forêts et des autorités politico-administratives locales. En cas de non conciliation, le différend est tranché par les tribunaux compétents (art. 17-19).

Les deux projets mis en œuvre s'inscrivent pratiquement dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision (qui n'a jamais été appliquée dans les espaces transfrontaliers ouest-africains). A ce jour, grâce au projet « *Appui à la consolidation de la paix dans la zone transfrontalière et renforcement des moyens de subsistance durables du bétail des éleveurs et agriculteurs en Sierra Leone et en Guinée* », les zones à risques le long des frontières entre la Guinée et la Côte d'Ivoire et les structures locales pouvant intervenir dans la prévention et la gestion des conflits liés à la transhumance et l'accès aux ressources naturelles ont été identifiées, répertoriées, évaluées et les gaps identifiés. Les organisations paysannes le long des frontières ont aussi été identifiées. La contractualisation avec une organisation spécialisée dans le domaine pour le déploiement du Transhumance Tracking Tool (TTT), outils de suivi de la transhumance est en cours avec la participation des organisations pastorales recensées de part et d'autre de la frontière. Toutes ces activités et tant d'autres comme la cartographie des acteurs réalisée constituent une première étape dans la mise en place d'un dispositif visant la prévention et la gestion des conflits liés à la transhumance.

∞ **Une initiative innovante de production de plantes fourragères est par exemple en cours d'expérimentation dans l'espace frontalier Guinée/Sierra Leone qui pourrait apporter une solution durable à la transhumance non maîtrisée, source de conflits**

S'agissant de l'intervention entre la frontière Guinée/Sierra Leone, l'expérimentation de la production fourragère pour l'alimentation du bétail a été rapportée durant les entretiens avec les acteurs. Si un tel projet venait à être vulgarisé au sein de la population, il pourrait apporter une alternative viable à la transhumance telle que décrite ci-dessus, mais aussi à la « *petite transhumance* », elle aussi non moins génératrice de conflits. Cette « *petite transhumance* » est le déplacement du bétail (bovins et petits ruminants) laissé en divagation qui traverse la frontière pour entrer dans les exploitations agricoles de l'autre côté, générant aussi des conflits entre agriculteurs et éleveurs des deux pays, voire à l'intérieur de chacun des pays.

∞ **En appuyant l'amélioration de la gouvernance des migrations, les interventions du PBF favorisent l'intégration socioéconomique entre les trois pays**

Les projets ont initié des actions importantes visant l'amélioration de la gouvernance des migrations transfrontalières entre les trois pays. Des infrastructures administratives ont par exemple été construites à des points de passage jusque-là non règlementés entre la Guinée et la Sierra Leone pour abriter les administrations douanières et policières des deux pays qui s'y sont rapidement installées. Cette initiative va dans le sens d'améliorer la gouvernance des migrations entre les deux pays, mais favorisent également la mise en place de circuits formels et informels d'échange commerciaux et de réaffirmation des relations humaines au point de passage et de part et d'autre de la frontière. En outre, l'organisation de rencontres de partage et de réflexion sur les migrations transfrontalières et plus généralement sur la coopération frontalière entre la Guinée et la Côte d'Ivoire peut effectivement contribuer à l'amélioration de la gouvernance des migrations entre les deux pays et à la décrispation du contentieux frontalier qui rappelons-le, a occasionné des frictions au niveau de la frontière entre les deux pays dans le passé.

Ce type de rencontres dédiées à la consolidation de la cohésion sociale entre la Côte d'Ivoire et la Guinée permettent une meilleure compréhension et anticipation des risques et le renforcement de la confiance et de la collaboration entre les acteurs locaux, parties prenantes à la gestion de la frontière commune.

- **Constat 42 : Le début de la mise en place des cadres de concertation rassure quant à la possibilité des projets de créer des mécanismes durables de prévention des conflits et de consolidation de la paix dans les espaces frontaliers ciblés**

Les deux projets transfrontaliers ont entamé la mise en place de des cadres de concertation au niveau local, de part et d'autre de la frontière. Ces structures seront animées par les différentes institutions (les commissions nationales des frontières, les services de l'élevage et de l'agriculture ainsi que les leaders communautaires, les éleveurs, agriculteurs). Elles bonifieront des informations et des résultats du TTT. Elles pourront, si la mise en place se déroule comme prévu, assurer le rôle de vecteur de paix et de bonne collaboration dans le cadre de la gouvernance des migrations et créer des synergies en faveur de consolidation de la paix entre les communautés frontalières. En plus, l'inclusion des autorités administratives et des élus locaux placées au cœur du processus est de nature à renforcer la stabilité et de la consolidation de la paix.

### 3.4 Durabilité

#### Question d'évaluation 4 : A quelle durabilité les acquis des projets (produits et effets sur ses différentes dimensions, y compris sur les thématiques transversales) peuvent-ils prétendre ?

Cette partie pose la question de savoir dans quelle mesure y a-t-il une appropriation effective des politiques et approches de consolidation de la paix, ainsi que les conditions, les capacités et les structures ou mécanismes pour assurer la continuité des bénéfices tirés des projet PBF analysés ci-dessus ?

##### 3.4.1 Principaux constats favorables à la durabilité

- [Constat 43 : La stratégie du PBF de fixer un point d'ancrage pour chaque intervention dans les institutions nationales a favorisé l'appropriation du portefeuille par l'État](#)

La place centrale accordée à la partie gouvernementale dans l'exécution des projets constitue un facteur de durabilité. Chaque projet a été placé sous la tutelle du département ministériel et mieux de la direction nationale compétente, et comprend en général, un volet destiné à renforcer les capacités de ce service désigné comme point d'ancrage qui participe à l'élaboration, la mise en œuvre, la réalisation des activités, le suivi (supervision) et à l'évaluation finale. Au niveau stratégique, le Comité d'Orientation Stratégique du portefeuille qui était placé sous l'autorité du Premier Ministre et du Coordinateur Résident n'existe plus depuis la clôture du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix en 2016. En lieu et place de cette structure stratégique, chaque projet est doté d'un Comité de pilotage incluant les points focaux de la primature (coordination des acteurs gouvernementaux), les cadres sectoriels, les agences de mise en œuvre et l'unité de gestion du projet. Le comité de pilotage est appuyé par un comité technique qui assure le suivi du projet (au moins une fois par trimestre) produit les états d'avancement et identifie les goulots d'étranglements potentiels.

L'ensemble des projets est appuyé par le Secrétariat Permanent du portefeuille de consolidation de la paix dirigé par un coordonnateur national avec une équipe composée d'un gestionnaire du portefeuille, un assistant administratif et financier et d'un spécialiste en Suivi et Evaluation des projets. Le Conseiller en Paix et Développement du Système des Nations Unies appuie et conseille cette équipe dans la conduite du portefeuille.

Cette stratégie d'ensemble a permis d'avoir un meilleur partage de données et des informations et d'intégrer les préoccupations de toutes les parties dans les projets, renforçant de ce fait, l'ancrage des interventions aux politiques nationales et l'appropriation des partenaires gouvernementaux. Elle est favorable à la pérennité. Cependant, quel que soit le mérite des comités de pilotage, la mise en place et le fonctionnement du Comité d'Orientation Stratégique du portefeuille aurait sûrement apporté plus de cohérence et de liens stratégique avec les orientations politiques en matière de consolidation de la paix du gouvernement et les programmes nationaux qui en découlent.

- [Constat 44 : Le efforts de renforcement des capacités des acteurs étatiques et communautaires, la mise en œuvre des AGR, les sensibilisations ont favorisé l'implication des acteurs ciblés, l'appropriation et, dans certains cas, l'autonomisation des bénéficiaires ou des initiatives](#)

Un des points forts du programme PBF est le renforcement des capacités aussi bien des acteurs étatiques que des acteurs communautaires. Les exemples cités ci-dessus portant sur la formation des formateurs dans le secteur de la sécurité et du renforcement institutionnel en leur faveur suffit à démontrer cette approche. Au niveau communautaire, le renforcement des connaissances et des capacités d'action en faveur des objectifs visés constitue également le maître-mot. Avec cette approche, les interventions du PBF laissent toujours des capacités sur place en termes de ressources humaines qui, abstraction faite des aspects de financement, sont capables de poursuivre les initiatives développées dans les projets. En tout cas, elle suscite l'implication et l'appropriation des interventions et dans certains cas, des capacités à prendre en charge la mise en œuvre durables des actions. Cette démarche est favorable à la pérennité des projets et de leurs résultats.

- **Constat 45 : Dans le secteur de la sécurité et de la justice, les formations intégrées au niveau des écoles de la police, de l'armée, de la magistrature et la mise en place de corps de formateurs constituent des éléments importants de durabilité**

Dans le cadre de la construction de l'Etat de droit, la qualification des FDS tous corps confondus et de la justice demeure un des piliers de base. En plus d'avoir aidé à la mise à jour d'un certain nombre de textes, d'outils juridiques et d'instances de régulation, les interventions du PBF ont pu contribuer à introduire dans la formation des policiers, gendarmes, militaires et du personnel de la justice des formations sur le respect des droits humains, l'égalité du genre devant la justice et à mettre sur pieds une instance chargée de la prise en charge des VBG. Des formateurs ont aussi été capacités et mis à la disposition des instances de formation pour assurer la durabilité de cette innovation. Enfin, grâce à l'expertise du partenaire de mise en œuvre qu'est ONU Droits de l'Homme, des modules de formations adaptés au contexte national ont été mis à la disposition des instituts de formation. Cet important acquis est de nature à consolider la durabilité de acquis.

- **Constat 46 : La pertinence et le caractère innovant des résultats favorisent l'appropriation, et potentiellement leur reprise et leur démultiplication par d'autres partenaires au développement, même si ce n'est généralement le cas pour l'instant**

Les projets du portefeuille 2017-2022 a été mise en œuvre conformément aux orientations strictes du PBF. En effet, le PBF fournit un soutien conformément à sa valeur ajoutée de niche, notamment par le biais d'approches innovantes continues et d'approches inclusives/collaboratives de consolidation de la paix, de sensibilité aux conflits et de hiérarchisation. Sur la base de l'analyse des conflits, les interventions se sont attaquées pour l'essentiel à des facteurs de conflits sur lesquels d'autres partenaires ne prendraient pas le risque d'investir (« *défaillance du marché* »), y compris au sein du système des Nations Unies et des donateurs internationaux. Les projets ont fourni des financements flexibles, catalytiques et tolérants aux risques. Aussi, les résultats devraient-ils susciter l'intérêt de tout partenaire œuvrant dans l'appui à la prévention des conflits et la consolidation de la paix, même si ce n'est pas en général toujours le cas. Il en a été ainsi par exemple dans le secteur de la sécurité. Seul à s'engager au plus profond de la crise sécuritaire en Guinée aux côtés du gouvernement dans les années 2010, d'autres partenaires se sont joints quand les premiers résultats de l'appui du PBF ont commencé à donner à l'armée guinéenne un visage avenant. Ainsi, le portefeuille financé par le Fonds Européen de Développement a initié un important programme d'appui dénommé « *Projet d'Appui à la Réforme du Secteur de la Sécurité (PARSS)* », dont les actions ont complété ou se sont additionnées aux interventions du PBF et contribué à donner second souffle aux deux projets RSS du PBF. La Chine et les Etats-Unis ont aussi apporté un appui technique centré essentiellement sur la formation des troupes et la préparation des contingents guinéens qui avaient commencé à intégrer les forces de maintien de la paix des Nations Unies grâce aux réformes. Cette dynamique s'est reproduite dans le domaine de la justice avec un important programme d'appuis à la justice de l'UE à partir des premiers résultats probants du PBF (*Projet d'Appui à la Réforme de la Justice – PARJU*). Selon certains acteurs du SNU et du gouvernement rencontrés, les résultats obtenus dans la RSS en Guinée ont intéressé d'autres pays de la sous-région qui se sont documenté là-dessus aux fins de résoudre leurs problèmes de sécurité.

- **Constat 47 : Avec une meilleure visibilité, les acquis du portefeuille 2017-2022 pourraient susciter l'effet catalytique spécifique attendu des interventions du PBF**

De la même façon, les acquis importants dans le domaine de la prévention des conflits et la consolidation de la paix, de la capacitation des jeunes et des femmes à assurer des missions clés dans ces domaines, d'appui à l'autonomisation et à la participation des jeunes et des femmes, etc. pourraient susciter l'intérêt des partenaires techniques et financiers du pays. Entre autres exemples, la formation des jeunes bénéficiaires au civisme et à la citoyenneté et leur structuration en associations s'est révélée porteuse en termes de promotion de la paix et de la cohésion sociale y compris dans les quartiers difficiles et dans des zones à conflits comme la Guinée forestière. L'approche pourrait être mise à l'échelle de manière progressive sur l'ensemble du pays avec constitution de pools de jeunes réconciliateurs-référence dans la construction de la paix et de la cohésion nationale. Il en est de même que l'expérience des CLJ, des plateformes des femmes leaders, etc.

De même, la formation des jeunes au photovoltaïque et l'utilisation de ces jeunes par les mairies dans la maintenance des panneaux solaires installés dans ces communes peut, en tant qu'expérience isolée, offrir une opportunité d'emplois durables pour les jeunes ; approche pouvant être étendue à l'ensemble du pays moyennant un accompagnement approprié. Les programmes spécifiques travaillant dans le pays dans le domaine de l'emploi des jeunes pourraient s'intéresser à la démultiplication d'une telle expérience.

L'approche de transformation des chasseurs Donzos en force de cohésion sociale et de sécurisation des communautés peut intéresser d'autres pays où cette confrérie constitue jusqu'ici un facteur de trouble et d'instabilité. Toutes ces expériences innovantes dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix devraient être mis en place dans toutes les communes du pays dès lors qu'elles seraient rendues visibles à la communauté internationale.

Des partenaires et programmes potentiellement susceptibles de s'intéresser à la mise à échelle de expériences réussies par le PBF existent. Dans le domaine de la création d'opportunités économiques en faveur des jeunes pour les éloigner des espaces de violences par exemple, le Cadre de partenariat pays (CPP) 2018-2023 de la Banque Mondiale, dont l'objectif 9 vise à maximiser l'accès à l'emploi, en particulier chez les jeunes, peut intégrer les acquis notés ci-dessus avec en prime, au-delà d'offrir de l'emploi, transformer les jeunes en force de paix et de cohésion sociale. De même, le programme d'appui à l'intégration socio-économique des jeunes (INTEGRA), dont l'objectif est de contribuer à la prévention et à la limitation de la migration irrégulière, et est financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique (UE) pour un montant de 65 millions d'euros, et vise 45 000 bénéficiaires directs, peut puiser dans les modèles de réussites du PBF pour réaliser ses objectifs et de surcroît, participer aux efforts de stabilisation du pays, qui par ailleurs, demeurent un élément de prévention à la migration irrégulière.

Tout ceci est possible, mais à condition que les partenaires techniques et financiers du pays aient une connaissance suffisante des modèles testés et validés par les projets du PBF. Ce n'est pas le cas<sup>78</sup>. Du moins pour la plupart des projets, car il existe des cas d'exception. Par exemple, le projet « *Unis dans nos différences* », financé par l'UE et mis en œuvre par Quale et SFCEG destiné à atténuer les risques d'émergence de l'extrémisme violent en Guinée a été exécuté dans la même période que le projet de « *Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent* » du PBF (2017-2019). Les deux projets ont développé des synergies et à cet égard, on peut estimer que les résultats obtenus sont bien connus par le partenaire UE qui a la latitude de développer des projets sur une période plus longue que le PBF.

- **Constat 48 : Les partenariats avec les acteurs locaux et les organisations locales de mise en œuvre tel que l'exige les directives du PBF sont respectés**

Pour certains intervenants rencontrés, l'inclusion des acteurs locaux (services techniques de l'Etat, ONG, OSC, différentes composantes communautaires comme les femmes, les jeunes, etc.) constitue le point fort des interventions du PBF par rapport à nombre de bailleurs et un atout pour l'appropriation des projets par les institutions nationales et la communauté. Les partenaires gouvernementaux sectoriels sont associés à la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets. Les OSC et les ONG participent à la mise en œuvre, très souvent comme agents d'exécution. Toutes les évaluations de projets réalisées font état de ce que la mise en œuvre a toujours été participative. Mieux, pour la première fois en Guinée, la mise en œuvre du portefeuille 2017-2022 a responsabilisé des ONG nationales comme récipiendaires directe des fonds, chargées donc d'assurer la mise en œuvre exactement comme les agences du SNU. Cette inclusion des OSC et ONG nationale contribue au renforcement de l'expertise nationale en matière de consolidation de la paix et est, potentiellement favorables à la durabilité des acquis dans le futur.

---

<sup>78</sup> Le Consultant de la présente revue a dirigé la mission de formulation du programme intégra en 2017 et a donc participé à la conception des résultats, des activités et à l'identification des partenariats à établir. Le PBF n'a pas compté parmi les institutions rencontrées dans le cadre de la prospection pour les partenariats.

### 3.4.2 Limites de la durabilité

- Constat 49 : La durabilité et l'autonomisation de ces initiatives dépend en grande partie de l'engagement durable et de la mobilisation de financements

Certains projets, notamment ceux portant sur des réformes institutionnelles et ceux exigeant un changement de comportement, doivent nécessairement s'inscrire dans la durée et pour cela requièrent des appuis financiers après leur clôture et le retrait du PBF. Par exemple l'appui aux nombreuses structures constituées et renforcées au niveau communautaires pour la promotion du vivre ensemble, la prévention des conflits et la consolidation de la paix est souvent nécessaire après les projets en vue de s'assurer de leur impact et de la durabilité des structures concernées. Ni le PBF, ni les agences partenaires (qui peuvent pourtant intégrer des actions de suivi dans leurs programmes courants) ne reviennent sur les lieux à cette fin. Pourtant des appuis même légers pourraient aider à s'assurer que les Associations de Jeunes Leaders Communautaires pour la Paix (AJeLCoP) mis en place en Guinée Forestière<sup>79</sup>, les CLJ installés dans 19 communes sur les 20 communes conflictogènes<sup>80</sup>, les cinq plateformes de femmes leaders mis en place à Conakry et leurs initiatives d'AGR financées par le PBF<sup>81</sup>, etc. fonctionnent et se consolident.

Par ailleurs, les expériences pilotes réalisées avec succès dans la prévention et la résolution de conflits ou dans le domaine de la cohésion sociales ne produiront un impact au niveau national que quand elles seront mises à échelle. Cette mise à échelle tarde dans la plupart des cas faute de ressources financières. Pourtant, certains modèles de prévention et de résolutions des conflits expérimentés par le programme PBF sont d'importance stratégique pour l'Etat. C'est le cas des modèles d'ISP testés en Guinée forestière, des CLJ mis en place dans certaines préfectures, des plateformes de femmes leaders mises en place à Conakry mais pertinentes dans les grandes villes du pays en prévision des prochaines échéances électorales, etc. Ce sera également le cas des cliniques juridiques qui sont en train d'être mises en place en Basse Guinée qui devraient nécessairement être reprises par l'Etat en fin de projet.

- Constat 50 : Dans certains domaines, y compris des secteurs de souveraineté, l'appropriation par l'Etat reste limitée ou le bilan est en tout cas très mitigé

Force est de constater que le gouvernement, bien que parfaitement au fait de ce besoin, n'a jusqu'ici pas montré une volonté forte de financement dans ce sens.

Evidemment, tout le monde est conscient que le gouvernement à lui seul ne peut assurer la mise à échelle de tous les modèles validés par les projets ni réaliser le suivi et de pérennisation de toutes les interventions. Toutefois, un engagement à dupliquer et pérenniser ceux relevant de la souveraineté

*Extrait des conclusions du projet d'Appui à l'Amélioration de la Gouvernance des Services de Police*

*Conclusion #6 : Si les acquis de formations devraient raisonnablement survivre, la poursuite des fonctionnalités et autres dynamiques de bonne gouvernance enclenchées par le projet est clairement hypothéquée par l'absence de ressources institutionnelles susceptibles de prendre le relais des financements du bailleur. Les missions de contrôle de l'IGSS qui sont pratiquement suspendues, l'Observatoire et le Mécanisme de remontée qui fonctionnent difficilement et avec des moyens de fortune constitués à titre personnel par des chefs de services, sont particulièrement visés par ce constat. L'OPROGEM et le Service de Santé aux Armées, en revanche, devraient continuer à bonifier les fruits des appuis du projet, car ils sont insérés dans d'autres cadres de coopération leur permettant de trouver des solutions relais.*

nationale comme la justice et de la sécurité devrait bénéficier d'une prise en charge dans le budget de l'Etat. Le modèle de justice expérimenté dans cinq TPI dans le cadre du projet d'appui au renforcement de la chaîne pénale et à la lutte contre l'impunité en Guinée relève ce cadre. Il est vrai que l'Etat a pris certaines mesures visant à mettre à échelle certains résultats. Ainsi, la tenue de cadres de concertation des acteurs de la chaîne pénale à l'échelle des juridictions pilotes ont été capitalisées par les autorités judiciaires qui ont pris des mesures visant à étendre ces bonnes pratiques à l'ensemble des juridictions de la catégorie.

<sup>79</sup> Projet « Action concertée des jeunes (femmes et hommes) leaders communautaires pour le renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de la paix en Guinée Forestière »

<sup>80</sup> Projet « Appui à la participation des jeunes hommes et femmes à la gouvernance locale dans 20 communes conflictogènes de la Guinée »

<sup>81</sup> Appui aux femmes leaders communautaires pour la prévention des éventuels conflits liés aux élections législatives et présidentielles de 2020

Aussi, dans cette logique huit (8) justices de paix ont été érigées en Tribunaux de première instance ayant pour compétence à connaître les affaires criminelles avec séparation des fonctions de poursuites, d'instruction et de jugement. Enfin il y a la nomination et l'opérationnalisation des juges d'application des peines issue du projet qui a été institué par l'Etat ou le mécanisme de protection des témoins et des victimes.

Cependant, des expériences tentées et réussies dans les domaines de l'assistance judiciaire des prévenus sans avocats, de la qualité du milieu de travail notamment l'informatisation des données judiciaires, la dotation des TPI de fonds pour leur fonctionnement quotidien ou l'inspection régulière des lieux de détention (police, gendarmerie, maisons d'arrêt) se des initiatives dont la valeur ajoutée en terme de qualification de la justice (réduction des longues détentions préventives, et fonctionnement correctes des TPI conformément aux standards internationaux) devraient inciter l'Etat à les mettre à échelle au niveau du système judiciaire. En ce qui concerne la RSS, l'évaluation du dernier projet d'appui/conseil stratégique à la réforme du secteur (RSS III) déplorait que toutes les entraves au schéma initial de pérennisation dessiné par le projet aient une résonance budgétaire handicapante pour la survie des acquis de la réforme. En effet, alors que sur la période du projet (2017-2020), il était escompté une progression annuelle de 10% des ressources publiques allouées au secteur de la défense et de la sécurité, leur budget est resté maintenu à son niveau de 2016, ce qui, du point de vue économique et financier équivaut en termes réels, à une érosion annuelle de près de 9% si on considère l'évolution du déflateur du PIB guinéen dans la période. Au niveau de la police routière aussi, la problématique des comportements déontologiquement conforme persiste. Pourtant, au niveau interne le département de la Sécurité a bénéficié de la capacitation de 50 formateurs de formateurs de la part du PBF. La vocation de ces cadres est, entre autres de procéder au recyclage des agents. Cette activité n'aurait pas encore été réalisée parce qu'à la fin de l'intervention du PBF, le département attendait l'intervention d'autres partenaires parce que les ressources pour le faire n'existent à l'interne (Source évaluation du projet). Même chose dans le corps des conservateurs de la nature. Là aussi, un sous-groupe de 50 cadres encadreurs a été positionné et formé en conséquence. Mais la conduite des activités de renforcement de capacités de masse continue d'être dépendante des concours des bailleurs de fonds. Des requêtes de même ordre s'expriment au niveau du Tribunal Militaire. En gros, dans aucun des secteurs de la réforme (RSSIII), selon le rapport d'évaluation, il n'y a une diligence courante prise et exécutée par une administration pour mettre en œuvre, prolonger ou amplifier des fondamentaux de capacités initialement transmis par le projet ; y compris la simple la vulgarisation de textes et d'outils de travail où également, on continu de compter sur les engagements des partenaires. En définitive, le gouvernement guinéen a fait montre d'intérêt et s'est approprié certaines initiatives, comme celles expérimentées dans le domaine de la justice et de la sécurité. Cependant cette appropriation ne contribuera à la durabilité qu'à condition d'être concrétisée dans le budget de l'État pour financer la continuité des acquis ; ce qui pour l'heure n'est pas le cas.

- **Constat 51 : Pour l'essentiel, l'absence de stratégie de sortie ou sa non mise en œuvre si elle existe est préjudiciable à la durabilité**

L'évaluation du portefeuille 2011-2016 avait déjà relevé l'absence de stratégie de sortie des projets développés à l'époque. Cette insuffisance n'a pas été comblée dans la mise en œuvre du portefeuille 2017-2022. Une stratégie de sortie figure en général dans les documents de certains projets (Prodoc). Mais dans tous les cas, comme le souligne la plupart des évaluations finales de projet, cet aspect pourtant on ne peut plus important est passé au second plan. Par contre, ce qu'il y a, c'est que la plupart des projets clôturés ont été suivis par d'autres ayant des objectifs similaires, ce qui effectivement, favorise la continuité, mais ne saurait tenir lieu de stratégie de sortie pensée uniquement pour assurer la durabilité des acquis et traduit en termes d'activités dans la mise en œuvre de chaque projet. Pourtant, des activités simples pourraient être développées dans le cadre des stratégies de sortie comme la mise en œuvre d'un plan de communication envers les PTF, les programmes gouvernementaux d'envergure, les agences nationales spécialisées (exemple : Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale -ANIES ; Agence Nationale de Financement des Collectivités Locale - ANAFIC ) visant à « vendre » les résultats réalisés sous forme de « modèles » reproductibles dans le domaine de prévention des conflits, la consolidation de la paix, la cohésion sociales, l'unité nationale, l'autonomisation des femmes et des jeunes, etc.

Un autre axe des plans de sortie pourrait adresser les agences du SNU elles-mêmes. En effet, les projets auxquels postulent ces agences sont sensés contribuer à leurs programmes de coopération convenus avec la Guinée. Dans ce cadre, ces programmes peuvent tout à fait endosser la continuation ou ne serait-ce que quelques actions de suivi et de consolidation post-projet. Même au niveau local, le Plans de Développement Local (PDL) communal pourrait prendre également prendre tout ou partie de la capitalisation des acquis des projets

- **Constat 52 : Le couplage systématique entre les « jeunes » et « les femmes » comme catégorie vulnérable ou à risque ou dans les objectifs d'autonomisation gène la prise en charge des spécificités de groupe de chacune de ces cibles et débouche sur des généralités à effets peu durables en termes d'autonomisation**

Il est vrai que dans bien de communautés africaines encore conservatrices et à dominante patriarcale, les femmes et les jeunes partagent certaines difficultés liées au concept de participation à la participation. La non-participation aux processus de prise des décisions communautaires par exemple souvent invoquée pour associer le sort des jeunes et des femmes ; ce qui peut être vrai. Mais cette approche manque de profondeur. En effet, même face à cette ségrégation, les causes peuvent être différentes dans les sociétés en cours de modernisation. En réalité, le discours politique dessine les jeunes comme un groupe désinvesti, traçant le portrait d'une jeunesse peu impliquée, indifférente sur le plan politique et apparemment inactive face aux situations qui l'interpellent (Becquet et Goyette, 2014 ; Greissler, 2014a). Cette approche de la non-participation des jeunes est certes caricaturale, mais traduit la réalité dans bien de cas. Autrement dit, ce sont les jeunes eux-mêmes, du fait de leurs occupations et préoccupations (études, apprentissage, ambitions) qui se dessaisissent des problèmes liés à l'administration et au fonctionnement de leur citée. Le cas des femmes est tout à fait différent. Elles sont écartées pour des critères relevant purement de la discrimination ou de l'exclusion traditionnellement fondée sur des stéréotypes sexistes. Du coup, il est peut être aberrant d'user des mêmes stratégies pour susciter la participation des deux groupes aux choses communautaires.

Dans les deux cas, il est vrai, les deux catégories sont sous-utilisées en tant qu'agent de changement. Mais un des constats de l'évaluation est le manque de discernement dans la prise en compte des jeunes et des femmes dans la formulation des projets dès lors qu'il s'agit de participation et d'autonomisation. Financer des AGR pour accroître les revenus et fournir des formations dans le domaine de la prévention des conflits, la consolidation de la paix, la cohésion sociale, etc. semble être le mode d'intervention en termes de participation/autonomisation des femmes et des jeunes. Cette approche est pertinente mais une analyse systématique de la question aurait sans doute pu permettre d'identifier des interventions plus spécifiquement porteuses aussi bien pour les femmes que les jeunes.

L'appui pour l'autonomisation doit nécessairement distinguer les deux catégories. Il faut savoir que le Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que les objectifs de développement durable (ODD) font la part des choses. Trois ODD ont trait à la participation politique des femmes, à savoir l'ODD 5 sur l'égalité entre les hommes et les femmes, l'ODD 10 sur la réduction des inégalités et l'ODD 16 sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives. L'ODD 5 sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles inclut une cible spécialement dédiée au suivi des progrès obtenus dans la garantie d'une participation pleine et entière des femmes ainsi que d'opportunités de leadership identiques à celles des hommes, à tous les niveaux. Les progrès dans la mise en œuvre de l'ODD 5 et d'autres ODD complémentaires seront évalués selon la proportion de femmes siégeant au sein des parlements, et selon la proportion d'élues dans les collectivités locales. L'enjeu de la participation et représentation égale des femmes aux processus décisionnels locaux est essentielle pour prioriser les questions relatives aux femmes dans les agendas des administrations locales et pour localiser la mise en œuvre des ODD. Nulle part, ces ODD associent les jeunes aux les femmes, les problématiques face au développement pouvant être très différentes. De la même façon la **Note d'orientation politique portant sur la participation des femmes en politique et dans la prise de décisions au sein des Etats membres de l'Union Africaine** et différente de la **Charte africaine de la jeunesse**. Les objectifs ne sont même pas identiques.

Pour les femmes, il s'agit, comme préconisé par les ODD ci-dessus, de promouvoir leur participation en politique et dans les cercles de décision des Etats. Pour les jeunes, la Vision 2063 qui englobe ces deux instruments, vise à les protéger de la discrimination et à leur garantir la liberté de circulation, de parole, d'association, de religion, de propriété et autres droits humains, tout en s'engageant à promouvoir leur participation dans la société. En dernier ressort, le couplage systématique « *jeunes* » et « *femmes* » nuit à la pertinence et à la spécificité des appuis fournis dans le cadre des interventions, et du coup, à la durabilité des résultats engendrés de la sorte. De même, il peut gêner l'arrimage des projets à d'autres interventions du genre d'autres partenaires se conformant strictement à l'Agenda 2030, laquelle poursuivant des objectifs spécifiques pour les deux groupes.

### **3.5 Question transversale : la prise en compte du Genre dans le portefeuille 2017-2022**

**Question d'évaluation 5 : Les principes de genre ont-ils été pris en considération dans l'ensemble des projets du portefeuilles 2017-2022 dans les différentes étapes de la conception au suivi/ évaluation des projets ?**

- **Constat 53 : Les projets ont été apparemment très attentifs aux questions de genre. La plupart des actions visent d'ailleurs les femmes et les jeunes les plus vulnérables. Mais faute d'analyse systémique sur la question, le traitement de la thématique peut paraître trop basique**

La plupart des projets cible le renforcement des connaissances et des capacités opérationnelles des femmes et des jeunes en vue d'en faire des acteurs efficaces de paix. De ce point de vue, la question du genre a été placée au centre des projets. Cependant, la critique formulée dans l'évaluation du programme 2011-2016 persiste. En effet, il n'a été trouvé dans aucun projet une justification ou une analyse systémique de la question du genre (« *comment inclure une approche genre à tout projet et à tous les niveaux d'intervention* »). Sans cette analyse systémique de la question du genre, l'approche développée ne peut que cibler les aspects basiques communément citées comme contraintes à l'autonomisation l'émancipation des femmes (participation, pouvoir économique) et développer des solutions dans ce sens. Les projets se donc concentrés sur la formation (renforcement des capacités) et les AGR pour créer les conditions de la participation des femmes (perçue par exemple comme un « *groupe homogène* ») dans les actions de consolidation de la paix. Il s'y ajoute, comme invoqué ci-dessus, les amalgames que peut provoquer l'éternel couplage « *femmes* » et « *jeunes* » dans les projets qui réduit les capacités des projets à impacter au fond la problématique du genre.

L'évaluation du PPCP précédent avait pourtant attiré l'attention sur cette insuffisance en soulignant que « *l'existence d'un marqueur genre indique un premier pas vers une approche systématisée mais l'analyse des projets révèle davantage une formalité narrative qu'une politique commune et intégrée en matière de genre* ».

- **Constat 54 : L'inclusion des femmes et des jeunes est réelle et leur apport dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans leurs communautés s'est substantiellement améliorée. Leur inclusion dans les instances d'Etat reste relativement faible**

Si on examine seulement l'inclusion et l'implication des femmes et des personnes en situation de vulnérabilité, la prise en compte du genre est très satisfaisante en générale dans les projets. L'autonomisation et l'égalité entre les sexes ont été intégrées dans les projets soit comme l'un des objectifs, soit comme objectif unique. Les AGR semblent contribuer à une certaine autonomisation économique des femmes. Dans le même ordre d'idées, les projets ont amélioré substantiellement la participation des femmes et des jeunes aux efforts de prévention des conflits, de cohésion sociale et de consolidation de la paix. Par contre, la présence dans les instances de décision d'Etat (Assemblée de transition, gouvernement) demeure relativement faible.



Dans le même ordre d'idées, certaines agences et partenaires sectoriels ont fait remarquer la longue durée de la période pour obtenir la prolongation d'un projet qui peut « occasionner une coupure dans la dynamique de mise en œuvre qui ne favorise pas l'efficacité ». Dans le même sens, il a été soutenu que la procédure de changement des objectifs ou d'une augmentation du budget d'un projet est par exemple si lourde et complexe (obtention de l'approbation par le PBSO et par le siège de l'Agence) qu'elles préfèrent renoncer à engager une telle démarche. De son côté, le PBF soutient que s'il y a une durée longue, c'est à chaque fois parce le document soumis ne présente pas la qualité technique requise, ce qui l'oblige à demander les améliorations nécessaires. En outre, le Secrétariat du PBF constate que certaines agences ne s'y prennent pas à temps.

Dans les deux cas, il y a certainement une communication à améliorer entre le PBF et les agences, les équipes de projet et les partenaires sectoriels en particulier, étant donné que le PBF affirme avoir mis en place les stratégies et le dispositif nécessaires pour justement éviter ces types de contraintes invoquées par les agences et les projets.

- **Constat 56 : La flexibilité du financement du PBF favorise l'efficacité**

En dépit des observations des agences et des partenaires sectoriels transcrites ci-dessus, la flexibilité du financement et de façon générale de l'approche du PBF est favorable à l'efficacité. Elle permet par exemple de réviser un projet en cours d'exécution pour s'adapter aux changements du contexte ou de prolonger un projet quand le contexte l'exige. Elle permet aussi d'obtenir un allongement sans coût additionnel de la mise en œuvre des activités d'un projet pour rattraper (entre autres) un retard motivé ou pour réaliser des activités dont la durée s'est avérée plus longue que programmée. Ainsi par exemple, le « *Projet d'Autonomisation, de Réinsertion sociale et de Renforcement de la Participation Citoyenne de 500 Jeunes à la Sécurité et à la Prévention de la Violence* » (PNUD, ONDI, ONU Habitat) démarré en Mai 2017 a fait l'objet d'une extension pour s'achever en Septembre 2018 après six mois de prolongation. Le « *Projet d'appui à la participation des jeunes hommes et femmes à la gouvernance locale dans 20 communes conflictogènes de la Guinée* » (UNFPA, UNICEF, UNESCO) démarré en Novembre 2018 a été clôturé en Octobre 2020 au lieu de mai 2020 après cinq mois d'extension. Le « *Projet d'appui conseil stratégique à la réforme du secteur de sécurité en Guinée* » (PNUD, HCDH) démarré en Janvier 2017 s'est achevé en Juin 2019 après deux extensions sans coût additionnel. Cette souplesse du PBF favorise aussi l'efficacité, dans la mesure où la demande de prolongation répond pour l'essentiel au souci d'obtenir un résultat qui n'a pas pu l'être dans la période initialement prévue, avec le même financement. Elle a par exemple permis de compenser la suspension ou le ralentissement des activités occasionnée par la gestion de la l'épidémie de la Covid-19 et d'Ebola.

- **Constat 57 : Le dispositif de suivi et d'accompagnement des projets mis en place est favorable à une gestion efficace des ressources**

Le suivi et l'accompagnement au quotidien des projets PBF sont assurés par le Secrétariat PBF, intégré au Bureau du Coordonnateur Résident. Tous les acteurs rencontrés ont indiqué que le Secrétariat du PBF développe un accompagnement technique et administratif rigoureux aux projets. Il participe activement à l'élaboration et la mise en œuvre des projets et entretient des contacts étroits avec les agences partenaires. Par ailleurs, une unité de coordination est mise en place pour chaque projet et dirigée par lead désignée en fonction de la thématique centrale du projet. Cette unité ou équipe de projet facilite et coordonne la mise en œuvre des activités des agences impliquées. Elle est composée de : (i) un Coordonnateur ; (ii) un chargé de suivi et évaluation ; et, (iii) un chauffeur. Cette équipe est mise en place pour apporter un appui technique à l'ensemble des agences du SNU impliquées dans le projet et aux partenaires de mise en œuvre. Elle a pour charge d'assurer le suivi au quotidien, la préparation des rapports d'avancement des activités et des rapports financiers ainsi que de la mise en œuvre globale du projet. Elle s'assure aussi de la tenue des rencontres du Comité de pilotage et du Comité technique du projet (sur une base au moins semestrielle pour le comité de pilotage et trimestrielle pour le comité technique). En concertation avec les autres agences des Nations Unies impliquées dans la mise en œuvre du projet, l'équipe de coordination s'assure enfin qu'une communication fréquente soit établie avec le Secrétariat du PBF, de façon à ce que l'état d'avancement du projet, au plan substantif et financier, fasse l'objet de discussions avec le Secrétariat du PBF.

La mise en place de niveaux différents de coordination et de supervision constitue un gage d'efficacité et de contrôle qualité contribuant à l'efficience. Ce dispositif de gestion interne des projets articulé avec l'accompagnement du Secrétariat et l'appui à chaque fois que de besoin du PBSO favorisent une gestion efficiente des ressources.

- **Constat 58 : Certains projets ont enregistré des retards au démarrage pour différentes raisons, d'autres ont l'objet de prolongation sans coûts additionnels**

Le déroulement des projets n'a pas toujours respecté la programmation initiale convenue avec le PBF. Un certain nombre a accusé des retards au démarrage pour diverses raisons. Le « *projet de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent (PREV) dans les zones à risque de la Guinée* » par exemple a accusé un retard de l'ordre de trois mois, bien que lancé dans la période avant Covid-19. Selon l'évaluation, ce retard dans le démarrage du projet a été occasionné un manque de rigueur dans l'exécution de certaines tâches importantes du projet. L'évaluation constate entre autres des retards dans l'acheminement des ressources auprès des bénéficiaires. Ce retard a nui à l'efficacité et à l'efficience. Un autre exemple est fourni par le projet « *d'Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risque de radicalisation et de conflits potentiels* ». Là aussi, l'évaluation fait état d'un important retard au démarrage pour des raisons techniques, notamment le retard noté dans le processus d'identification des bénéficiaires.

Une autre catégorie de projets a fait l'objet de prolongation du fait d'activités non réalisées dans la durée initialement évaluée. En dehors des retards imputables à la crise Covid-19, ces manquements sont dus entre autres, au démarrage avec retard des activités comme souligné ci-dessus. Deux cas de projets dans cette situation peuvent être donnés en exemple notamment le « *Projet d'Autonomisation, de Réinsertion sociale et de Renforcement de la Participation Citoyenne de 500 Jeunes à la Sécurité et à la Prévention de la Violence* » et le « *Projet d'appui à la participation des jeunes hommes et femmes à la gouvernance locale dans 20 communes conflictogènes de la Guinée* ».

### **3.6.2 De la collaboration inter-agences**

- **Constat 59 : La coopération inter-agence n'offre pas toujours la fluidité, les synergies et la complémentarité qu'on pouvait attendre conformément à la réforme du SNU « Delivering as One »**

La réalisation des interventions par les agences des Nations Unies a été posée ci-dessus comme un gage d'optimisation des rapports « *coût/efficacité* » et « *coût/résultat* ». Cependant, la revue documentaire et les entretiens avec les différents acteurs dont les responsables des programmes dont relèvent les projets et la partie gouvernementale montrent que la collaboration entre les agences n'a pas toujours produit les résultats escomptés. En effet, les fonds du PBF offrent aux différentes agences du système des Nations Unies l'opportunité de mettre en œuvre le concept « **One UN** » qui traduit les orientations de la réforme du SNU. Faut-il le rappeler, c'est en vue de la réalisation de l'Agenda 2030 de développement durable que le Secrétaire général a proposé d'opérer des changements dans le système de développement des Nations unies, entérinés par l'Assemblée générale des Nations unies (A/RES/72/279). Ces changements visent essentiellement à rapprocher la présence et l'action des Nations unies aux besoins et aux contextes locaux. Entrée en vigueur le 1er janvier 2019, la réforme du système de développement a transformé les équipes pays qui sont désormais centrées sur un **cadre stratégique d'aide au développement unique** et dirigées par un coordonnateur résident impartial, indépendant et aux moyens d'action renforcés. Les objectifs principaux de la réforme sont de donner la priorité à la prévention et au maintien de la paix, de renforcer l'efficacité et la cohérence des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales et de progresser vers un pilier unique et intégré pour la paix et la sécurité. L'approche centrée autour du « **continuum paix-sécurité** » doit en outre permettre une meilleure intégration des logiques de développement dans le règlement des crises.

Pour les agences du SNU, le cadre stratégique d'aide au développement unique invite à mettre en commun leur moyen et leur expertise dans un cadre de coopération commun. Il s'agit concrètement d'évoluer vers une unité d'action. Dans ce cadre, les principaux constats de la revue sont les suivants :

∞ **A l'exception de synergies observées dans quelques cas, dans la plupart des projets, la collaboration des agences est faible, chacune restant focalisée sur son cahier de charges. Dans cette situation, les problèmes de coordination sont courants**

Le principe d'action du PBF est de rassembler trois agences dans l'exécution d'un projet en fonction des objectifs thématiques visés. Principe favorable, s'il en est, à la collaboration interagence et à la mise en œuvre du concept « *delivering As One* ». Cependant, il ressort de l'examen (revue documentaire et entretiens) que peu de synergies sont développées entre les agences dans l'exécution d'un même projet. Des acteurs gouvernementaux ont illustré cette situation en affirmant que « *c'est comme si chaque agence exécute un « sous-projet du même projet »* », tant la collaboration entre les agences est faible. L'exemple le plus illustratif rapporté par un acteur gouvernemental est qu'il est arrivé qu'en tant que point focal d'un projet, il ait reçu deux invitations à participer à une mission de terrain par deux agences impliquées dans « son » projet pour la même période (même jour). Du coup, les difficultés de coordination des projets sont fréquentes, chaque agence se référant plus à sa hiérarchie qu'à l'agence assurant le lead ou à l'unité de gestion. Cette contrainte a été soulignée par les agences elles-mêmes au cours des entretiens.

Néanmoins, quelques synergies interagences ont été relevées par endroits. Dans le cadre du « *projet de renforcement du dialogue multi-acteurs pour une gouvernance foncière et environnementale responsable en Basse Guinée* », c'est la collaboration des agences et de l'ONG impliquées (UNCDH, FAO, ACORD) qui a permis au Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (MUHAT) en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture d'organiser les ÉTATS GÉNÉRAUX DU FONCIER (EGF) du 14 au 17 novembre 2022. Ces importantes assises tenues pour la première fois en Guinée et présidée par le Premier Ministre, ont jeté les bases d'une gouvernance foncière pouvant garantir la sécurité alimentaire, les problèmes liés au logement, l'occupation des terres arables, l'accès des femmes à la terre (70% des conflits devant les juridictions sont liés au foncier selon les EGF), etc.

∞ **La perception qu'ont certaines agences des fonds du PBF ne correspond pas toujours aux orientations du PBF**

Quelques Agences critiquent un manque d'équilibre dans l'allocation de fonds du PBF entre les agences. A entendre ces reproches faits au PBF, c'est comme si des agences sont volontairement privilégiées par rapport à d'autres. Cette critique avait déjà été rapportée par l'évaluation finale du portefeuille 2011-2016 en 2017. Comme quoi, tout le monde au niveau des agences ne comprend toujours pas que l'objectif du PBF à travers ses financements est de réaliser des résultats concrets dans les thématiques de consolidation de la paix et qu'à ce titre, c'est plutôt l'expertise et l'expérience des agences qui sont déterminantes. La compétition pour les ressources du PBF devrait donc s'inscrire dans ce cadre. Mieux, le financement PBF vise plus à mettre ensemble, unir les différentes agences dans le but de contribuer à bâtir un cadre stratégique unique d'appui à la Guinée dans ses efforts de consolidation de la paix plutôt qu'à renforcer le budget des agences. L'association de plusieurs agences dans un projet devrait permettre de développer des complémentarités et des synergies en vue d'obtenir le meilleur résultat possible. Il n'est pas évident que cette combinaison d'expertise visée ait été toujours développée dans la mise en œuvre du programme 2017-2022.

## **IV. EFFETS CATALYTIQUES, BONNES PRATIQUES ET LEÇONS APPRISES**

## 4. EFFETS CATALYTIQUES, BONNES PRATIQUES ET LEÇONS APPRIS

### 4.1 Effets catalytiques

**Question d'évaluation 7 : Dans quelle mesure les interventions du PBF ont-elles généré des approches, effets ou des mécanismes reproductibles dans le domaine de la prévention des conflits, la cohésion sociale et de façon générale dans la consolidation de la paix ?**

- **Constat 60 : Les effets catalytiques du programme sont nombreux**

L'analyse des entretiens avec les acteurs, y compris externes (OSC, ONG de mise en œuvre et quelques représentants des communautés bénéficiaires) fait ressortir un certain nombre d'évidences s'agissant des effets catalytiques générées par les interventions dans le cadre du portefeuille PBF 2017-2022.

- L'approche d'identification et de transformation des jeunes sans emplois (impliqués le plus souvent dans les violences) en vecteur de paix au niveau de leur communautés peut être un modèle de comment améliorer la situation socioéconomique de cette catégorie et « créer » en même temps un environnement de paix dans les quartiers les plus difficiles dans les grandes villes<sup>82</sup>.
- La mise en place de cadres formels de dialogues et de concertation à l'échelle des communes (« *Conseils Locaux de Jeunes* ») les plus réputées conflictogènes du pays, cadres qui sont devenus des espaces d'action de prévention et de gestion des conflits actuellement reconnus comme des organes consultatifs de référence pour les élus locaux et certains partenaires au développement constitue une approche pratique reproductible dans le domaine de la promotion de la participation des jeunes à la prise de décision au sein de leurs communautés, notamment dans le domaine de la prévention des conflits et la consolidation de la paix<sup>83</sup>. Elle fournit aussi des bases pour la mise en place d'une politique nationale de jeunesse intégrée ainsi que des éléments pour la mise en place d'un Conseil National de la Jeunesse (dont la création est attendue) représentatif à l'échelle nationale.
- D'autres effets catalytiques ont été mis en évidence par ailleurs, comme les ISP expérimentées en Guinée Forestière qui s'apprêtent à la mise en œuvre de l'architecture nationale de paix prévue dans la Stratégie Nationale de Prévention des Conflits et Renforcement de la Citoyenneté (2017).
- De même, le concept « *entreprenariat social pour la paix* » développé par le projet « Foninké » est fortement porteur dans le domaine de la consolidation de la paix. Il a démontré que bâtir les projets sur des besoins identifiés par les jeunes, en s'appuyant sur leurs passions et leurs talents tout en restant dans la thématique de l'entreprenariat social pour la paix constitue un moyen efficace pour la mobilisation et l'engagement des jeunes en faveur de la cohésion sociale. En conséquence, les programmes de consolidation de la paix et de résolution des conflits devraient pouvoir exploiter cette approche, en renforçant l'investissement dans les projets des jeunes.
- L'expérimentation de la possibilité d'une justice fonctionnelle respectant les règles de droit (délai de la garde à vue et de la durée de la détention préventive, l'assistance des prévenus, même les plus défavorisés par un avocat, décongestion et amélioration des lieux de détention, etc.) réalisée dans le cadre du projet « *Projet d'appui au renforcement de la chaîne pénale et à la lutte contre l'impunité en Guinée* » (Décembre 2017 - Mars 2020, PNUD, HCDH) a fourni un modèle probant à l'échelle de huit (8) juridictions sur lequel peuvent capitaliser tous les partenaires pour poursuivre les réformes du secteur de la justice.

<sup>82</sup> « Projet d'Autonomisation, de Réinsertion sociale et de Renforcement de la Participation Citoyenne de 500 Jeunes à la Sécurité et à la Prévention de la Violence ».

<sup>83</sup> Projet « Appui à la participation des jeunes hommes et femmes à la gouvernance locale dans 20 communes conflictogènes de la Guinée »

- **Constat 61 : Quelques effets démonstratifs des projets PBF peuvent (potentiellement) constituer des modèles reproductibles ailleurs qu'en Guinée**

La réformes du secteur de la sécurité en Guinée entre 2011 et 2016 poursuivie par le projet sous forme d'appuis stratégique dans le portefeuille 2017-2022 a fait l'objet d'une attention particulière de la part de certains pays de la région éprouvant les besoins de restructuration de leur FDS<sup>84</sup>. En d'autres termes, les approches, modèles et résultats de certains projets peuvent servir de modèle à d'autres pays confrontés aux mêmes difficultés thématiques. Il en est ainsi, comme indiqué plus haut, de la reconversion de la confrérie des chasseurs Donzos en force de promotion de la cohésion sociale et de sécurisation des hommes et des biens dans les communautés où ils vivent. On peut penser au Mali voisin, où la confrérie des Donzos a été citée à maintes reprises dans la commission d'acte de violation des droits humains. De même, l'expérimentation d'une approche de prévention de la radicalisation au moyen d'appuis socioéconomiques aux catégories vulnérables et d'actions ciblées de l'Etat en matière d'organisation et de fonctionnement peut intéresser bien de pays de la région confronté à ce type de risque. L'aspect le plus innovant sur ce point est que le projet en question a pu expérimenter la mise en œuvre de réformes dans l'enseignement religieux sans en avoir l'air<sup>85</sup>. En effet, le modèle d'Etat républicain hérité de l'Etat colonial préconise que l'Etat doit se garder de toute ingérence dans le fait religieux.

- **Constat 62 : l'appropriation par l'Etat des expériences probantes testées par le PBF n'est pas étrangère à la dynamique de mobilisation de financement observée en Guinée ces dernières années**

- **L'appropriation de l'État des expériences testées par le PBF est réelle**

Tous les partenaires de l'Etat rencontrés semblent attacher beaucoup d'intérêts aux approches et résultats obtenus avec eux par le PBF dans leur domaine. Tant au niveau de la justice, de la sécurité, de la jeunesse, des affaires sociales en charge de la femme, etc. les autorités rencontrées ont apprécié l'expérience et les résultats obtenus avec le PBF. Certains se sont engagés à déployer des efforts auprès de l'Etat et des différents bailleurs de fonds en vue de la continuation ou/et de la mise à échelle des approches et résultats.

- **Les efforts de mobilisation d'autres financements est perceptible. Les résultats obtenus avec le PBF ont contribué à la création de cette dynamique**

L'implication au premier rang de la partie gouvernementale dans la mise en place des différents programmes développés par le PBF en Guinée a produit un effet particulier qui se dégage à travers les discours des différents responsables rencontrés. Cet effet est que les résultats obtenus ensemble avec le PBF créent un sentiment d'inachevé par rapport aux besoins nationaux et la volonté de poursuivre en esseimant les résultats à travers tous les pays. Du coup, cette ambition stimule la dynamique de recherche de financement. Ce résultat s'est amorcé au cours du PP 2011-2016 avec les différents accords de coopération signés par le gouvernement avec différents partenaires aux fins d'approfondir la RSS notamment sur les aspects techniques et opérationnelle des FDS. Entre 2017-2022, différentes conventions de coopération avec les partenaires multilatéraux ont été passées visant les appuis à l'emploi des jeunes, la promotion de l'autonomisation des femmes, le financement des activités de la Commission de Réconciliation Nationale ou plus récemment, les assises nationales ou dialogue politique ouverts à Conakry le 24 Novembre 2022. Même si cet élan de mobilisation des financements ne profite pas forcément à la capitalisation des acquis du PBF, les effets catalytiques générés par le PBF et la soif de les capitaliser a participé à naissance de la dynamique de recherche de financement des autorités guinéennes.

---

<sup>84</sup> Entretien avec l'ancienne responsable du PBFSGO chargée de la Guinée (jusqu'en 2020) le 18/11/2022

<sup>85</sup> Projet « Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans les zones à risque de la Guinée » (Janvier 2018 - Janvier 2020, UNFPA, OIM, UNESCO

- **Constat 63 : L'implication d'ONG nationales comme récipiendaires des fonds et responsables directs de la mise en œuvre des interventions aux côtés des agences du SNU contribue à la création d'une expertise nationale en matière de consolidation de la paix**

Le PBF a responsabilité en Guinée deux ONG nationales aux côtés des agences dans la mise en œuvre des projets (2017-2022). Cette expérience, il est vrai, comportait un certain risque quelque soient par ailleurs les investigations réalisées sur les ONG concernées par le PBF. L'expérience semble concluante si on en juge par les résultats rapportés par les évaluations des projets « Foninké » et du projet de renforcement de la confrérie des chasseurs traditionnels (Donzo) pour la protection de l'environnement et la cohésion sociale, deux des projets conduits par ces ONG. En plus de ces résultats, l'expérience a, selon les ONG concernées, contribué substantiellement à outiller ces acteurs et a renforcé leur expérience professionnelle. Elle leur a aussi ouvert les portes des autres agences du SNU. Preuve du renforcement des capacités des ONG concernées, une des ONG a été reconduite dans la mise en œuvre d'un autre projet actuellement en cours<sup>86</sup>. Cette expérience aussi ouvre la voie à une meilleure association des ONG nationales à la mise en œuvre des interventions des bailleurs de fonds, avec comme perspective, la disponibilité d'une expertise nationale. En définitive, les interventions du PBF dans la période ont laissé en héritage des effets catalytiques susceptibles de capitalisation dans le domaine prévention des conflits et de consolidation de la paix. Il est vrai que cet héritage est pour le moment peu exploité.

#### **4.2 Bonnes pratiques**

**Question d'évaluation 8 : Quelles sont les bonnes pratiques capitalisables dans le cadre des prochains programmes du PBF, voire par d'autres intervenants dans le domaine de la prévention des conflits et la consolidation de la paix**

Quelques bonnes pratiques ont été relevés au titre de la présente évaluation notamment :

- **Constat 64 : Le focus sur la résilience socioéconomique des populations, des jeunes et des femmes en particulier dans la prévention des conflits et la cohésion sociale constitue une bonne pratique capitalisable**

L'approche basée sur le renforcement de la résilience des jeunes (en particulier) et des femmes pour prévenir les conflits et renforcer la cohésion sociale est particulièrement pertinente pour la Guinée. L'ancien président du pays a justifié ce constat. En effet, en sa qualité de président de l'Union Africaine, à l'occasion de l'ouverture du Sommet Afrique-Europe tenu à Abidjan le 28/11/2017 (83 chefs d'Etat et de gouvernements africains et européens), il affirmait : « *nous sommes assis sur une bombe en Afrique, nous avons 70% de population qui a moins de 25 ans. Si nous ne réduisons pas le problème de l'emploi jeune, nous allons tous sauter* ». Pour lui, le grand défi auquel est confrontée l'Afrique aujourd'hui, c'est de sortir de sa situation de fournisseur de matières premières et de marchés pour les produits finis et avoir l'énergie, les infrastructures pour pouvoir donner du travail à cette jeunesse. Les interventions du PBF, en plus de contribuer à ouvrir aux jeunes des perspectives d'emplois, profitent de ces nouvelles perspectives pour transformer ces jeunes en vecteurs de promotion de la paix et du dialogue sociale. Rappelons-le, l'approche employée dans un certain nombre de projets du portefeuille 2017-2022 pour transformer certains jeunes et femmes en acteurs de paix a reposé dans un premier temps sur des appuis contribuant à l'amélioration de leurs conditions socioéconomiques avec des moyens relativement modestes (AGR, emplois HIMO...). Parfois, chez les jeunes notamment, l'effet de cet appui suffit seul à changer radicalement les comportements et à influencer la paix au niveau local. En effet, le travail fourni les occupe et de ce fait, les « *extrait de la rue* » comme potentiels acteurs de troubles. Ensuite, soustrait de l'oisiveté, la frustration a tendance à baisser et leur confiance en eux-mêmes à s'améliorer, les mettant dans les conditions psychologiques, voire sociales d'œuvrer pour la paix dans leur environnement. Les formations dans le domaine du civisme, de la promotion de la paix, du dialogue social, etc., font le reste.

<sup>86</sup> Projet de renforcement du dialogue multi-acteurs pour une gouvernance foncière et environnementale responsable en Basse Guinée

Au niveau social, comme l'a montré l'évaluation du projet « Foninké », l'emploi ou en tout cas l'amélioration de la situation économique change le regard des autres sur cette catégorie de jeunes et leur confère une certaine crédibilité. Cette crédibilité est nécessaire pour affirmer le leadership dans le domaine de la consolidation de la paix au niveau communautaire avec le renforcement des connaissances apporté par les formations. La combinaison « *renforcement du pouvoir économique* » et « *sensibilisation/formation* » permet donc de faire coup double : renforcer la situation socioéconomique des jeunes et des femmes tout en les mettant dans les conditions d'œuvrer pour la consolidation de la paix dans leurs communautés. Cette approche s'est avérée efficace dans le cadre de la mise en œuvre du portefeuille 2017-2022 et pourrait donc être capitalisée.

- [Constat 65 : L'association des partenaires nationaux dans les décisions \(conception, mise en œuvre, suivi/évaluation et partage des résultats\) est d'une importance capitale dans l'appropriation des projets](#)

Si on a pu parler d'appropriation et invoquer le caractère catalytique des effets et des approches que laissent en héritage les interventions du PBF, c'est essentiellement parce que la partie nationale a été associée à toutes les étapes de la mise en œuvre, de la conception des projets au partage des résultats. La partie gouvernementale, la société civile, y compris les ONG contractualisées pour l'exécution des activités et les communautés bénéficiaires ont apporté chacun à son niveau à la réalisation de ces résultats. D'où l'appropriation desdits résultats et la volonté de les capitaliser ou de les mettre à l'échelle au niveau du territoire national. Cette approche participative et inclusive est une bonne pratique à capitaliser.

- [Constat 66 : L'association des agences dans la mise en œuvre des projets qui vise à développer la complémentarité et les synergies entre Agences et avec les partenaires de mise en œuvre locaux est une pratique à renforcer](#)

Même si la complémentarité et les synergies entre les agences du SNU s'est relevée en deçà des attentes, il n'en reste pas moins que c'est la voie à suivre et à renforcer dans la perspective d'une mise en œuvre véritable de la réforme SNU et aussi parce que l'expertise combinée des différentes agences ne peut que renforcer la qualité des résultats attendus des interventions en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. En outre, la collaboration entre les agences et les partenaires nationaux (OSC, y compris les ONG d'exécution, voire les structures créées par les projets dans le domaine de prévention et la gestion des conflits) est de nature à créer dans le pays une masse critique d'acteurs nationaux outillés dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale.

- [Constat 67 : La responsabilisation des ONG nationales comme récipiendaires des fonds PBF aux côtés des agences est une pratique à capitaliser en vue de créer une expertise nationale dans la consolidation de la paix](#)

Comme indiqué plus haut, l'adjudication des fonds PBF directement à des ONG nationales comme agents d'exécution des projets au même titre que les agences du SNU est incontestablement une bonne pratique à capitaliser pour les raisons déjà invoquées.

- [Constat 68 : Dans le domaine de la coordination et du suivi des projets, l'activité du Secrétariat PBF est primordiale pour une bonne mise en œuvre et pour stimuler une meilleure collaboration des agences. La réalisation systématique d'évaluation indépendantes en fin de projet constitue également une bonne pratique.](#)

Le système de coordination mis en place en Guinée est dans l'ensemble d'une certaine efficacité et peut permettre de réaliser les résultats escomptés par le PBF dans le domaine de la consolidation de la paix. Cela dit, la mise en place au sommet et le fonctionnement effectif du **Comité d'Orientation Stratégique** (qui était prévu mais non mis en place) aurait pu apporter une meilleure articulation des projets avec les programmes sectoriels. Sur ce point, cette instance regroupant la coordination du SNU et le gouvernement (Premier Ministre et ministres sectoriels) pourrait par exemple constituer une plateforme idéale pour mettre en évidence les « *modèles reproductibles* » générés par les projets PBF et faire le plaidoyer pour leur prise en compte dans les programmes gouvernementaux (y compris ceux initiés avec les autres PTF).

Mais la bonne pratique à capitaliser ici en termes de coordination et de suivi du système est la **dynamique d'ensemble** impulsée par le **Secrétariat Permanent du portefeuille de consolidation de la paix**. Dans un pays où la collaboration inter-agence est à construire, le travail de liaison inter-agence, mais aussi de formation à la consolidation de la paix (toutes les agences du SNU n'ayant pas forcément les connaissances à jour dans ce domaine) aux orientations et mécanismes de gestion des fonds PBF a été mis en relief comme prépondérants par les agences rencontrées. De même, les ONG récipiendaires des fonds ont pu réussir leur mission grâce à l'encadrement constant du Secrétariat selon leurs responsables. Par ailleurs, l'implication de la participation de la partie gouvernementale dans les projets est en grande partie due au suivi du Secrétariat permanent. Enfin, il a été constaté que tous les projets clôturés ont fait l'objet d'une évaluation pour cerner les résultats, les insuffisances et les points de satisfaction dans la mise en œuvre. Cette pratique en plus de documenter l'appui du PBF à la Guinée est de nature à renforcer ses interventions dans le pays.

### **4.3 Quelques leçons apprises**

#### **4.3.1 Du point de vue de la conception des projets**

- [Constat 69 : L'arrimage des projets sur la cartographie et les facteurs de conflits identifiés dans l'analyse des fragilités du pays a été déterminant dans la réalisation des résultats obtenus](#)

C'est en adressant des facteurs de conflits réels au sein des communautés que les projets PBF ont pu mobiliser celles-ci et le faire adhérer à la mise en place d'activités identifiées pour réduire les difficultés qu'elles vivent au quotidien. Sous ce rapport, une bonne analyse de fragilité, une cartographie correcte des conflits et l'identification de leurs principales causes sont indispensables pour la réalisation des objectifs du PBF en matière de prévention et de consolidation de la paix.

#### **4.3.2 Du point de vue opérationnel**

- [Constat 70 : L'approche participative déjà retenue comme une bonne pratique est le socle des résultats obtenus et constitue en même temps la source de caractère catalytiques des effets](#)

L'importance de l'approche participative a été analysée ci-dessus. Il n'est pas superflu de se répéter en soulignant que s'il y a une leçon apprise à capitaliser dans les prochains programmes c'est l'association des partenaires gouvernementaux, des OSC, y compris les ONG et des communautés bénéficiaires des interventions dans la mise en œuvre des activités des projets. L'appropriation des projets en dépend. La durabilité et la probabilité de mise à échelle des modèles expérimentés dans la prévention des conflits, la cohésion sociales et la consolidation de la paix tiennent également au caractère participatif et inclusif de l'approche développée.

- [Constat 71 : Beaucoup d'efforts restent à consentir au niveau des agences et de la coordination du SNU pour donner du contenu à l'esprit de la réforme du SNU « One UN »](#)

La collaboration inter-agences dans la mise en œuvre de projets communs du PBF reste limitée. Pourtant, les fonds du PBF pouvaient constituer un élément catalyseur en faveur du rapprochement et de l'apprentissage dans l'esprit de la réforme du SNU.

- [Constat 72 : L'engagement des femmes à s'inscrire dans une dynamique d'actrices de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale est très forte](#)

Les femmes et les jeunes ont fait montre d'un grand engagement et d'une motivation remarquable dans la mise en œuvre des interventions. Ce facteur a facilité la mobilisation communautaire et offert un cadre favorable aux projets pour délivrer, comme prévu, les sensibilisations et les formations et a aidé à la mise en place des structures communautaires d'appui à la consolidation de la paix.

- Constat 73 : De même, l'approche de relèvement socioéconomique des jeunes visant à en faire des acteurs leaders dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale au sein de leurs communautés a été particulièrement efficace

L'approche décrite ci-dessus consistant à renforcer la position économique des jeunes (opportunités d'emploi) pour les impliquer dans la construction de la paix et de la cohésion sociale a été très efficace. Les structures de paix installées ont vite été opérationnelles après leur structuration et le renforcement des capacités. Ainsi, les jeunes se sont rapidement appropriés le rôle d'agent de paix dans leurs communautés. Cet aspect est l'un des plus importants résultats des interventions du PBF dans la période 2017-2022 : il est possible de faire des milliers de jeunes inactifs des grandes villes des agents de paix

## **V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

## 5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

---

### 5.1 Conclusion

L'intervention du PBF en Guinée dans la période 2017-2022 a produit des résultats importants dans des domaines sensibles. Des expériences reproductibles dans la prévention de la radicalisation, de la prévention et la résolution des conflits, des approches de mise en place d'ISP pouvant compter dans l'édification de l'architecture nationale de paix, etc. sont autant de résultats observables sur le terrain. Dans nombre de communautés ciblées, les interventions ont pu initier une dynamique de paix, de cohésion sociale et de consolidation de la paix.

Il est vrai que tout n'a pas été parfait dans la mise en œuvre des 24 projets exécutés. La collaboration attendue entre les agences du SNU n'a pas été celle à laquelle on était en droit de s'attendre. En plus, faute de visibilité, beaucoup d'interrogations se posent au sujet de l'effet catalytique recherché par le PBF. La réalité est que les impacts obtenus en matière de consolidation de la paix et de cohésion sociale restent à une échelle locale. Et s'il y a quelques projets ou quelques effets susceptibles d'être poursuivis par d'autres partenaires, à ce stade de la mise en œuvre du programme (certains projets sont en cours), il n'y a pas beaucoup d'indications quant à la mise à l'échelle des plus importants résultats, comme par exemple les ISP dans le domaine de la consolidation de la paix, les Conseils Locaux des Jeunes (CLJ) dans le domaine de la mise en place du Conseil National de la Jeunesse, ou l'utilisation des jeunes entrepreneurs sociaux pour la paix dans les initiatives de prévention des conflits et la cohésion sociale à l'échelle communautaire.

### 5.2 Recommandations

#### 5.2.1 Recommandation à l'endroit du PBSO, de la Coordination du SNU et au Comité restreint d'Orientation et de Coordination Stratégique (COCS) du portefeuille de consolidation de la paix en Guinée.

- **Toujours garder en priorité la prérogative unique du PBF qui consiste à faire travailler ensemble les Agences du SNU**

En dépit des constats établis ci-dessus, la nécessité de faire travailler ensemble les Agences du SNU s'impose quelle que soit la compétition pour les ressources et les difficultés de coordination. Il s'agira de trouver les équilibres justes dans ce domaine (compétition et coordination). Cette recommandation n'exclut pas le recours aux organisations nationales selon leur valeur ajoutée) dans la mise en œuvre à l'effet de favoriser l'éclosion d'une expertise nationale.

#### 5.2.2 Recommandations au niveau stratégique (PBSO/PBF, UNCT, Gouvernement)

- **Poursuivre les appuis aux secteurs de la sécurité et de la justice**

Beaucoup d'investissements ont été consentis par le PBF et les autres partenaires dans les réformes de la Sécurité et de la justice. Beaucoup d'acquis ont également été obtenus. C'est justement dans la capitalisation des acquis des projets terminés, du moins ceux qui ont laissé le plus d'impact ou ceux qui sont d'intérêt stratégique. Dans le premier cas, il y a lieu de capitaliser en termes d'appui, les acquis d'un projet comme le Projet d'appui au renforcement de la chaîne pénale et à la lutte contre l'impunité qui a contribué à mettre en place les principes qui doivent guider ce secteur dans un Etat de droit. Dans le second cas, celui des appuis stratégiques, la réforme des services de police est loin d'être achevée. La police de proximité initiée par le PBF n'a pas beaucoup avancée. La réforme visant la police routière mérite également d'être poursuivie, tant les résultats sont peu sensibles aujourd'hui sur le terrain. En plus, il a été rapporté lors des différents entretiens un contingent de 500 policiers recrutés et intégrés sans formation aucune (ancien régime) qu'il n'est plus possible de renvoyer. Là également, des appuis spécifiques devraient être initiées au plus vite. Ce genre de policiers représentant une menace pour la paix et la stabilité surtout en prévision des échéances importantes qui s'annoncent pour le pays (processus de transfert du pouvoir aux civils sous 24 mois selon les accords entre le pays et la CEDEAO.

- **Prévention des conflits, cohésion sociale et consolidation de la paix : capitaliser les acquis et se projeter sur des problématiques émergentes comme la menace extrémiste et le risque de conflits liés au foncier**

Dans le domaine de la prévention des conflits, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix, les orientations stratégiques devraient être également portées à court et moyen termes sur la capitalisation des acquis les plus importants. D'autant plus qu'il n'y a aucune visibilité sur les aspects catalytiques comme évoqués ci-dessus. Entre autres orientations, le renforcement et la mise à échelle des ISP devraient par exemple constituer une priorité qui s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation de la Politique Nationale de Prévention des Conflits et de Renforcement de la citoyenneté, restée lettre morte depuis sa formulation en 2017, exceptée la contribution du PBF décrite ci-dessus.

Par ailleurs, la prévention du radicalisme est d'intérêt stratégique pour la Guinée. En effet, il a déjà été souligné que la Guinée partage avec le Mali une frontière de **858 kilomètres** qui a la particularité d'abriter de part et d'autre les mêmes communautés, facteur qui rend plus complexe le contrôle des mouvements de population. C'est pourquoi du reste, l'appui stratégique dans ce sens devrait essentiellement viser effectivement cette frontière. Les forces extrémistes ne font pas mystère de leur objectif d'atteindre les pays côtiers. Plus généralement, le concept de projets transfrontaliers devrait être davantage promu afin d'adresser avec plus d'efficacité les dynamiques déstabilisatrices (islamisme, conflits inter ethniques à ramification sous régionale) qui constituent des menaces nouvelles dans la zone ouest-africaine.

D'autre part, la mitigation des conflits fonciers qui représentent 70% des affaires traitées devant les tribunaux du pays devraient également constituer une autre priorité stratégique. Avec l'allure actuelle de la compétition pour l'accès au foncier, cette problématique risque d'être un facteur de conflits des plus importants à moyen et long terme. Dans le même ordre d'idées, les projets autour des exploitations minières devraient aussi être considérés. Des acquis ont été obtenus sur ce sujet par le programme 2017-2022. Il convient de les renforcer et de mettre à échelle. D'autant plus que la course aux mines de bauxite et de fer de Guinée s'accélère depuis quelques années.

- **L'appui à la transition a été déjà intégré, mais la prise en compte des élections qui devront permettre le transfert du pouvoir des militaires aux civils, période sensible s'il en est, mérite un appui spécifique**

Trois projets ont été initiés par le PBF dans le cadre de l'accompagnement à la transition actuelle. La pertinence des projets portés par le PBF au nom du SNU et leurs liens stratégiques avec la Charte de la Transition ont été développés au Chapitre 3. Pour rappel, la vision des Nations dans l'accompagnement de la transition est qu'au terme de celle-ci, la Guinée devienne une société inclusive et un Etat de droit disposant d'institutions fortes, crédibles, résilientes et garantissant le respect des droits de l'homme, pour une transformation socio-politique et économique inclusive, durable et au service de toutes les populations<sup>87</sup>. Les trois projets portés par le PBF s'inscrivent dans la réalisation de cette vision et visent, rappelons-le (i) l'appui à la participation des jeunes (femmes et hommes) pour une transition apaisée et inclusive ; (ii) l'appui à la participation des femmes pour une transition inclusive et apaisée en République de Guinée et (iii) l'appui au renforcement de la cohésion sociale et à la réconciliation nationale.

Mais si la pertinence des objectifs et de l'approche arrimant l'action du PBF à l'esprit de la Charte de la Transition ne souffre d'aucune critique, il semble visiblement que l'étape fatidique essentiellement politique qui concerne le processus du passage du témoin des militaires aux civils à travers un processus électoral inclusif reste à pourvoir en termes d'accompagnement. En effet, il ne serait pas superflu de prévoir un accompagnement spécifique pour le dénouement de la transition, prévu en principe 24 mois à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022<sup>88</sup>.

<sup>87</sup> PBF : Note stratégique d'accompagnement de la transition politique en Guinée

<sup>88</sup> Selon les engagements pris par les autorités de la transition devant la CEDEAO (Communiqué de la mission technique de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, 21 octobre 2022)

Cette préoccupation tient au constat qui est que toutes les élections ont jusqu'ici toujours constitué une période sensible, porteuses de risque de violence et de troubles sociaux en Guinée depuis l'instauration du multipartisme dans le pays en 1985. L'appui à cette critique inéluctable devrait constituer une priorité pour les PTF, en particulier pour le PBF.

- **Autonomisation des jeunes et des femmes : découpler les deux groupes, réaliser une analyse systémique pour appréhender les véritables contraintes de chaque groupe en matière d'autonomisation pour une meilleure efficacité des projets**

Comme suggéré dans l'analyse, le couplage « femmes/jeunes » manque de pertinence pour le traitement de certains aspects liés aux appuis en matière d'autonomisation des femmes et des jeunes. Il y a donc lieu de séparer les deux groupes et surtout de réaliser une analyse systémique pour chacun des deux groupes à l'effet de saisir les aspects les plus pertinents sur lesquels les projets devraient s'appuyer pour promouvoir efficacement l'autonomisation de chacune de ces parties. La Politique Nationale du Genre (PNG) élaborée en 2011 ne suffit plus à donner aujourd'hui des indications crédibles sur le sujet.

- **Au niveau des agences partenaires d'exécution, améliorer la collaboration dans l'exécution des projets et renforcer les capacités de conception et de rapportage (dans l'esprit de la GAR)**

La collaboration insuffisante entre les agences parties-prenantes aux projets a été mise en relief dans l'analyse. Il convient de travailler à améliorer cette situation conformément aux principes de la Réforme des Nations Unies entrée en vigueur le 1er janvier 2019 qui a transformé les équipes pays qui sont désormais centrées sur un cadre stratégique unique d'aide au développement unique et « *sous l'égide d'un coordonnateur résident, indépendant et aux moyens d'action renforcés* ». L'UNCT et les agences individuellement prises sont interpellées par cette question. Dans le même ordre d'idées, les lenteurs soulignées par les agences dans les demandes d'extension des projets par exemple résulteraient le plus souvent d'insuffisances liées à la qualité des documents transmis au PBF SO comme il a été analysé ci-dessus. Les agences ont donc besoin de renforcer leurs capacités dans le domaine de conception technique de projets/programmes. Cette recommandation est d'ailleurs à mettre en relation avec la faible mise en valeur des principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) observée dans le rapportage des projets (niveau de réalisation des activités mises en relief plutôt que le niveau d'atteinte des résultats mesuré par les indicateurs du cadre logique). Le PBF, par l'intermédiaire du Secrétariat permanent pourrait contribuer à résorber cette situation en envisageant des ateliers de renforcement des capacités dans ces deux domaines (élaboration de projet, GAR, voire planification stratégique) en faveur des agences et ONG récipiendaires et des unités de gestion des projets.

### **5.2.3 Recommandations au gouvernement**

- **Investir dans la mise à échelle des résultats probants**

Les résultats obtenus dans le processus de RSS et de la justice devraient l'objet d'une plus importante attention de l'Etat. La continuation des réformes, qui nécessite des investissements conséquents devrait constituer une priorité nationale exprimée dans le budget de l'Etat, tout comme devraient être saisis comme une opportunité les plus importants résultats obtenus dans le domaine de la prévention des conflits, de cohésion sociale et de consolidation de la paix (ISP par exemple)

- **Orienter autant que possible, les financements des partenaires dans la consolidation et la mise à échelle des expériences réussies dans le domaine de la consolidation de la paix**

Comme aussi déjà indiqué, la dynamique de mobilisation de financement des administrations guinéennes s'est renforcée ces dernières années. Cet élan devrait contribuer à mettre en valeur les effets catalytiques issus des interventions du PBF, en plus des financements domestiques



## **ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS DU PORTEFEUILLE PAR DOMAINE D'ACTIVITE**

### Projets dans le domaine de la gouvernance

N°	Projet	Période de mise en œuvre	Zone de couverture	Objectif global	Agences d'exécution	Budget en \$	Cibles
1	Prévention des conflits intercommunautaires en Guinée Forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance foncière	Mars 2020 - Mars 2022	N'Zérékoré ; Yomou ; Lola ; Beyla	Contribuer à limiter les tensions grâce à une approche innovante visant à soutenir et créer des espaces de dialogue à	HCDH, PAM, FAO	2,095,409	Communautés ; Jeunes, femmes, Les autorités locales
2	Renforcement de la confrérie des chasseurs traditionnels (Donzo) pour la protection de l'environnement et la cohésion sociale en Haute Guinée	Mai 2020- Mai 2022	Siguiri ; Mandiana ; Kouroussa	Contribuer à la protection de l'environnement, la cohésion sociale et à la sécurité communautaire	ACORD (ONG nationale)	850,000	Confrérie des chasseurs Donzos ; FDS ; Autorités locales
3	Projet d'appui au renforcement des initiatives locales des jeunes pour la consolidation de la paix en Guinée	Mars 2018 - Avril 2019	Conakry, Kankan, Nzérékoré, Faranah	Mettre en place des mécanismes de dialogue de paix au niveau communautaire et de concertation entre les groupes de jeunes (H/F) et les autorités locales	ACORD (ONG nationale)	850,000	Jeunes hommes, femmes, filles et décideurs locaux
4	Projet d'appui à la participation des jeunes hommes et femmes à la gouvernance locale dans 20 communes conflictogènes de la Guinée	Novembre 2018 - Mai 2020	20 communes conflictogènes	Mettre en place des bases d'un dialogue formel et des mécanismes de prise de décision associant les jeunes et les conseils municipaux	UNFPA UNICEF, UNESCO	1,442,360	Les jeunes hommes et filles ; Mairies & Conseillers municipaux
5	Appui à la réduction de l'instrumentalisation et des violences politico-sociales des jeunes taxis-motards en période électorale	Décembre 2019 - Octobre 2021	5 communes de Conakry et CU Nzérékoré	Transformer les jeunes taxis-motards issus de zones conflictogènes en agent de pacification en période électorale	UNFPA OIM, PNUD	1,250,295	Les Jeunes conducteurs de motos-taxis
<b>Total Investissement</b>						<b>6 488 064</b>	

### Projets dans le domaine de la participation et l'autonomisation des jeunes et des femmes

N°	Projet	Période mise en œuvre	Zone de couverture	Objectif global	Agences d'exécution	Budget en \$	Cibles
1	Projet d'appui au renforcement des initiatives locales des jeunes pour la consolidation de la paix en Guinée	Mars 2018 - Avril 2019	Conakry, Kankan, Nzérékoré, Faranah	Mettre en place des mécanismes de dialogue de paix au niveau communautaire et de concertation entre les groupes de jeunes (H/F) et les autorités locales	ACORD (ONG nationale)	850,000	Jeunes hommes, femmes, filles et les décideurs locaux
2	Projet d'appui à la participation des jeunes hommes et femmes à la gouvernance locale dans 20 communes conflictogènes de la Guinée	Nov. 2018 - Mai 2020	20 communes conflictogènes	Mettre en place des bases d'un dialogue formel et des mécanismes de prise de décision associant les jeunes et les conseils municipaux	UNFPA UNICEF, UNESCO	1,442,360	Jeunes hommes et filles ; mairies & Conseillers municipaux
3	Appui à la réduction de l'instrumentalisation et des violences politico-sociales des jeunes taximotards en période électorale	Décembre 2019 - Octobre 2021	5 communes de Conakry et CU N'Zérékoré	Transformer les jeunes taxis-motards issus de zones conflictogènes en agent de pacification en période électorale	UNFPA OIM, PNUD	1,250,295	Jeunes conducteurs de motos-taxis
4	Action concertée des jeunes (femmes et hommes) leaders communautaires pour le renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de la paix en Guinée Forestière	Novembre 2021 - Juillet 2022	Région forestière	Promouvoir la participation inclusive des jeunes (hommes et femmes) leaders communautaires, au renforcement de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix en Guinée Forestière	OIM UNFPA HCDH	1,427,915	Jeunes leaders communautaires (hommes et filles) âgée de 18 à 35 ans
5	Projet d'appui à la participation des jeunes à la prévention des conflits en période électorale et la pérennisation des synergies locales des acteurs de paix	Mars 2020 - mars 2022	Matam, Matoto, Ratoma et la Région Forestière	Soutenir une implication active et structurée des leaders locaux, des jeunes et des femmes à travers les synergies des acteurs de la paix dans la prévention des conflits	PNUD Search For Common Ground	2,026,890	Leaders locaux : jeunes et femmes Membres des SYCAP, SYPAP et SYRAP
6	Appui aux femmes leaders communautaires pour la prévention des éventuels conflits liés aux élections législatives et présidentielles de 2020	Décem. 2019 - Juin 2020	5 communes de Conakry	Comblent l'écart lié à la faible participation des femmes et filles leaders dans la prévention des conflits et de consolidation de la paix en Guinée surtout en période électorale.	UNCEF PNUD	1,144,900	Femmes et jeunes filles leaders hors des organisations formelles
7	Projet d'Autonomisation, de Réinsertion sociale et de Renforcement de la Participation Citoyenne de 500 Jeunes à la Sécurité et à la Prévention de la Violence.	Mai 2017 - Octobre 2019	Communes de Ratoma ; Matoto et N'Zérékoré	Contribuer à la réduction de l'insécurité et les violences urbaines de nuit et renforcer la cohésion sociale	PNUD ONUDI ONU Habitat	1,000,000	Jeunes hommes et filles
8	"Fonike", entrepreneurs sociaux pour la paix en Guinée"	Décembre. 2019 - Juin 2020	Conakry, Boké, Kindia, Pita, Labé, Siguiiri, Nzérékoré, Kouroussa	Renforcer le leadership et l'impact des jeunes dans la prévention des conflits en Guinée	Search For Common Ground	1,500,000	Jeunes hommes et femmes
<b>Total investissement</b>						<b>10 642 360</b>	

### Projets dans le domaine de la préservation de l'environnement, gestion foncière et transhumance

N°	Projet	Période de mise en œuvre	Zone de couverture	Objectif global	Agences d'exécution	Budget en \$	Cibles
1	Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risque de radicalisation et de conflits	Décembre 2018-Juin 2019	Boké, Siguiiri, Kindia, Beyla	Réduire la vulnérabilité des jeunes à risque de radicalisation en leur offrant des opportunités socio-économiques vertes	UNFPA OIM UNESCO	1,500,568	Jeunes hommes et femmes ; communautés ; Collectivités locales
2	Renforcement de la confrérie des chasseurs traditionnels (Donzo) pour la protection de l'environnement et la cohésion sociale en Haute Guinée	Mai 2020-Mai 2022	Siguiiri, Mandiana, Kouroussa	Contribuer à la protection de l'environnement, la cohésion sociale et à la sécurité communautaire à travers la réorganisation sociale et la réglementation des Donzos	ACORD	850,000	Confrérie des chasseurs Donzos ; FDS
3	Renforcement du dialogue multi-acteurs pour une gouvernance foncière et environnementale responsable en Basse Guinée	Décembre 2021-Décembre 2023	Conakry, Dubréka, Coyah, Forécariah, Boffa	Renforcer le dialogue multi-acteurs et la cohésion sociale, et à mettre en place des mécanismes pragmatiques graduels pour une gouvernance foncière responsable et sécurisée	ONU Habitat HCDH ACCORD	2,100,000	la Société Civile, les jeunes, les femmes et les jeunes filles, les ménages vulnérables et à risque de violence
<b>S/Total investissements</b>						<b>4 450 568</b>	

### Projets spécifiques [projets transfrontaliers]

Projet	Période de mise en œuvre	Zone de couverture	Objectif global	Agences d'exécution	Budget en \$	Cibles
Appui à la consolidation de la paix dans la zone transfrontalière et renforcement des moyens de subsistance durables du bétail des éleveurs et agriculteurs en Sierra Leone et en Guinée	Novembre 2021 - Novembre 2023	Préfecture de Lola, Beyla (Guinée) et Danané et Sipilou (Côte d'Ivoire)	Renforcer le dialogue et la cohésion sociale des communautés vivant dans la zone frontalière entre la Guinée et la Côte d'Ivoire	OIM PAM, FAO	3,712,896	Jeunes et femmes, communautés frontalières
Consolider la Cohésion Sociale transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et la Guinée pour une meilleure compréhension et anticipation des risques et le renforcement de la confiance et de la collaboration entre les acteurs locaux	Octobre 2021 - Octobre 2023	Falaba District, Sierra Leone Préfecture de Faranah, Guinée	Renforcer les relations entre la Guinée et la Sierra Leone en abordant les conflits transfrontaliers récurrents qui se produisent entre les éleveurs de bétail et les agriculteurs.	PAM OIM	4,550,000	Agriculteurs et éleveurs ; communautés transfrontalières ; Agents en poste aux frontières Jeunes et femmes vulnérables
<b>S/Total Investissements</b>					<b>8 262 896</b>	

### Projets (spécifiques) d'appui à la transition

Projet	Période de mise en œuvre	Zone de couverture	Objectif global	Budget en \$	Agences d'exécution	Cibles
Appui à la participation des femmes pour une transition inclusive et apaisée en République de Guinée	Aout 2022 Août 2024	National	Contribuer à la prise en compte des besoins et propositions des femmes et des filles et à l'amélioration de la participation active des femmes dans le processus de prise de décisions	2,151,770	<b>UNFPA</b> PNUD UNESCO	Femmes et jeunes filles
Appui à la participation des jeunes (femmes et hommes) pour une transition apaisée et inclusive	Aout 2022 Août 2024	National	Améliorer la participation des jeunes hommes et femmes aux processus de prises de décisions aux niveaux national et local, en leur donnant la possibilité de mieux se structurer	2,049,050	<b>UNFPA</b> PNUD UNICEF	Les jeunes (femmes et hommes) : âgés de 15 à 35 ans
Projet d'appui au renforcement de la cohésion sociale et à la réconciliation nationale en Guinée	Septembre 2022 Février 2025	National	Contribuer aux efforts nationaux en matière de renforcement de la cohésion sociale et de réconciliation nationale.	3,204,998	<b>HCDH</b> PNUD UNFPA	Les acteurs judiciaires et les membres Les leaders, les jeunes et les femmes